



Analyse financière rétrospective

Présentation du 24 Septembre 2026

Présentation du Cabinet Michel Klopfer

Le présent document a été réalisé par le Cabinet Michel Klopfer, conseil indépendant dont le capital appartient à 100% à ses consultants et salariés.

Spécialisé en gestion financière des collectivités locales, le cabinet a réalisé près de 7.000 missions auprès de plus de 1200 collectivités parmi lesquelles

-35 des 42 villes de plus de 100.000 habitants

- 91 des 102 départements

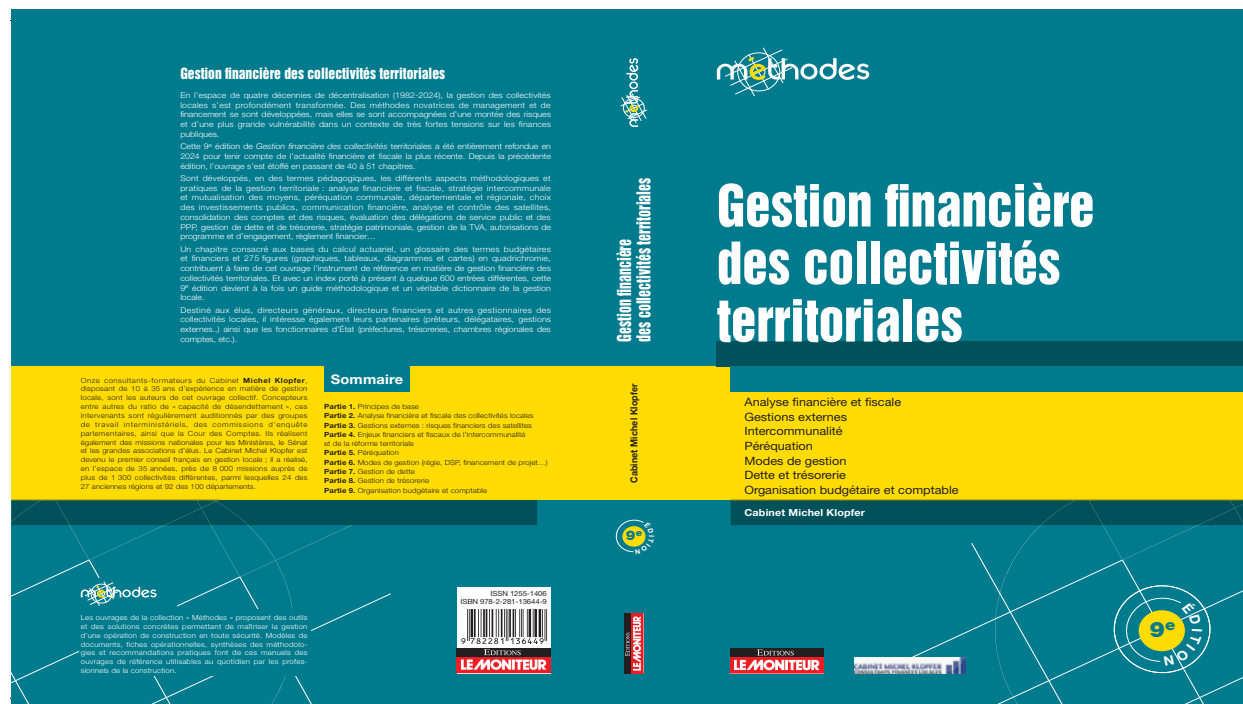
- 24 des 27 anciennes régions

-28 métropoles et communautés urbaines

-160 communautés d'agglomération et établissements publics territoriaux

Ses consultants sont également intervenants auprès du Sénat, du Ministère des Finances, du Ministère de l'Intérieur, et de la Cour des Comptes.

Ils sont auteurs de “ Gestion financière des collectivités locales ” 9^{ème} édition 2024 aux Editions du Moniteur ainsi que d'articles dans différentes publications dont “ Les Notes Bleues de Bercy ” et “ Gestion et finances publiques »



Sommaire

- 1 Concepts méthodologiques **pages 4 à 7**
- 2 Analyse rétrospective du budget principal **pages 8 à 75**
- 3 Analyse rétrospective de la régie des pompes funèbres **pages 76 à 79**
- Synthèse de la rétrospective **page 80**





PREMIERE PARTIE

CONCEPTS METHODOLOGIQUES



Méthodologie d'analyse

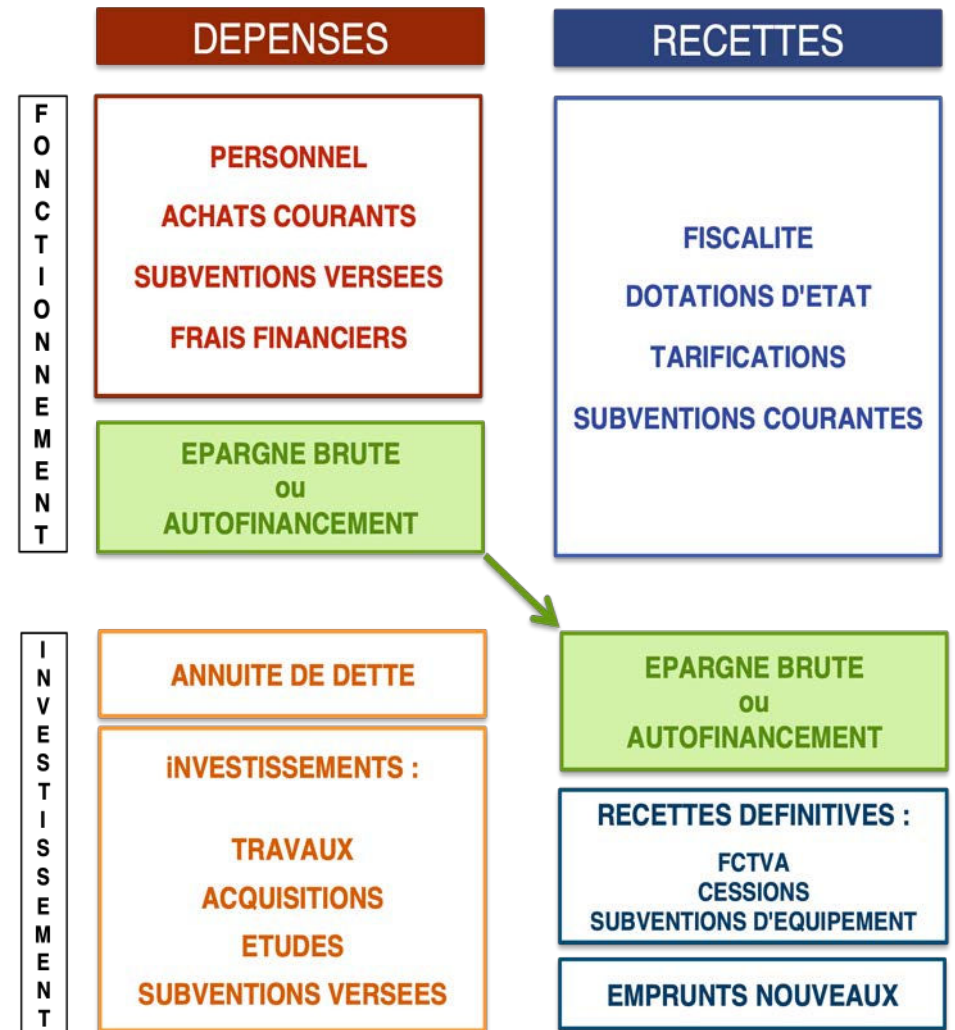
⇒ **L'épargne brute** est un **indicateur central** dans l'analyse des comptes publics locaux :
⇒ elle désigne **le solde entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement récurrentes**.

⇒ L'épargne brute constitue **le témoin**
⇒ de **l'aisance de la section de fonctionnement** :
une épargne brute élevée suppose (toutes choses égales par ailleurs) un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement

⇒ de la **capacité à se désendetter et/ou à investir avec un effet de levier de 10** : l'épargne brute représente donc également la « capacité d'autofinancement » de la commune (d'où l'usage du terme « autofinancement brut ») ;

100 d'épargne brute en plus permet d'investir 1000 de plus dans le cadre d'une prospective puisqu'elle finance l'annuité sur 15 ans d'un emprunt additionnel de 1000

STRUCTURE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITE



Méthodologie d'analyse

⇒ Analyser la **solvabilité financière** d'un organisme public consiste à répondre à la question suivante :
l'emprunteur a-t-il les moyens de rembourser sa dette ?

⇒ La **dette ne peut être raisonnablement comparée qu'à ses sources de remboursement**, et d'abord à la plus récurrente d'entre elles, **l'épargne brute**. La **capacité de désendettement** s'exprime donc ainsi :

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{Encours de dette}}{\text{Epargne brute}}$$

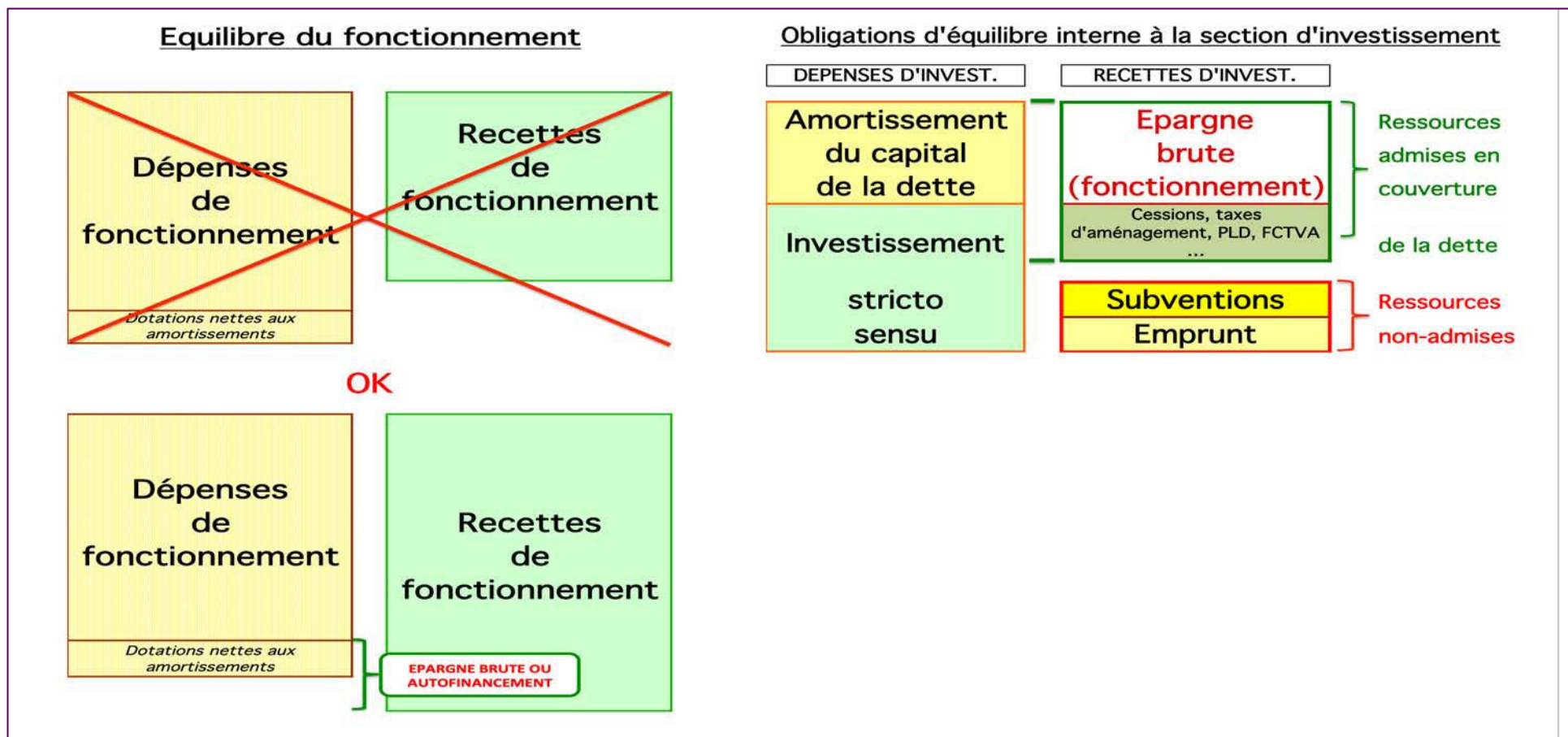
Cette formule consiste à rapporter un stock (l'encours de dette) à un flux (l'épargne brute) : dès lors, le résultat s'exprimera en années et désignera **le nombre d'années théoriques nécessaires à une collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.**

Le seuil usuel de capacité de désendettement est fixé entre 10 et 15 ans pour une collectivité, soit la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer. Il a été normalisé par la LPFP 2018-2022 avec une durée normative ne devant pas dépasser 12 ans pour les communes

Méthodologie d'analyse

Le respect des **règles de contrainte budgétaire au budget primitif** :

- **ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT INTÉGRANT LES CHARGES D'AMORTISSEMENT**
- **FINANCEMENT DE L'AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE PAR DES RECETTES DÉFINITIVES**





DEUXIEME PARTIE

ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Une comparaison est faite sur les comptes administratifs **2025**, sur la fiscalité **2025** et sur les fichiers DGF **2026**, avec les évolutions tendanciennes sur les 5 années précédentes. Graulhet est comparé à 37 autres communes de 10 à 20.000 habitants (strates 8 et 9), toutes villes-centre (ou co-villes centres) de communautés à FPU du grand Sud-Ouest (régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine)

L'échantillon des 38 villes centres (ou co-villes centres) membres de CA ou CC FPU de 10 à 20.000 habitants du Grand Sud Ouest

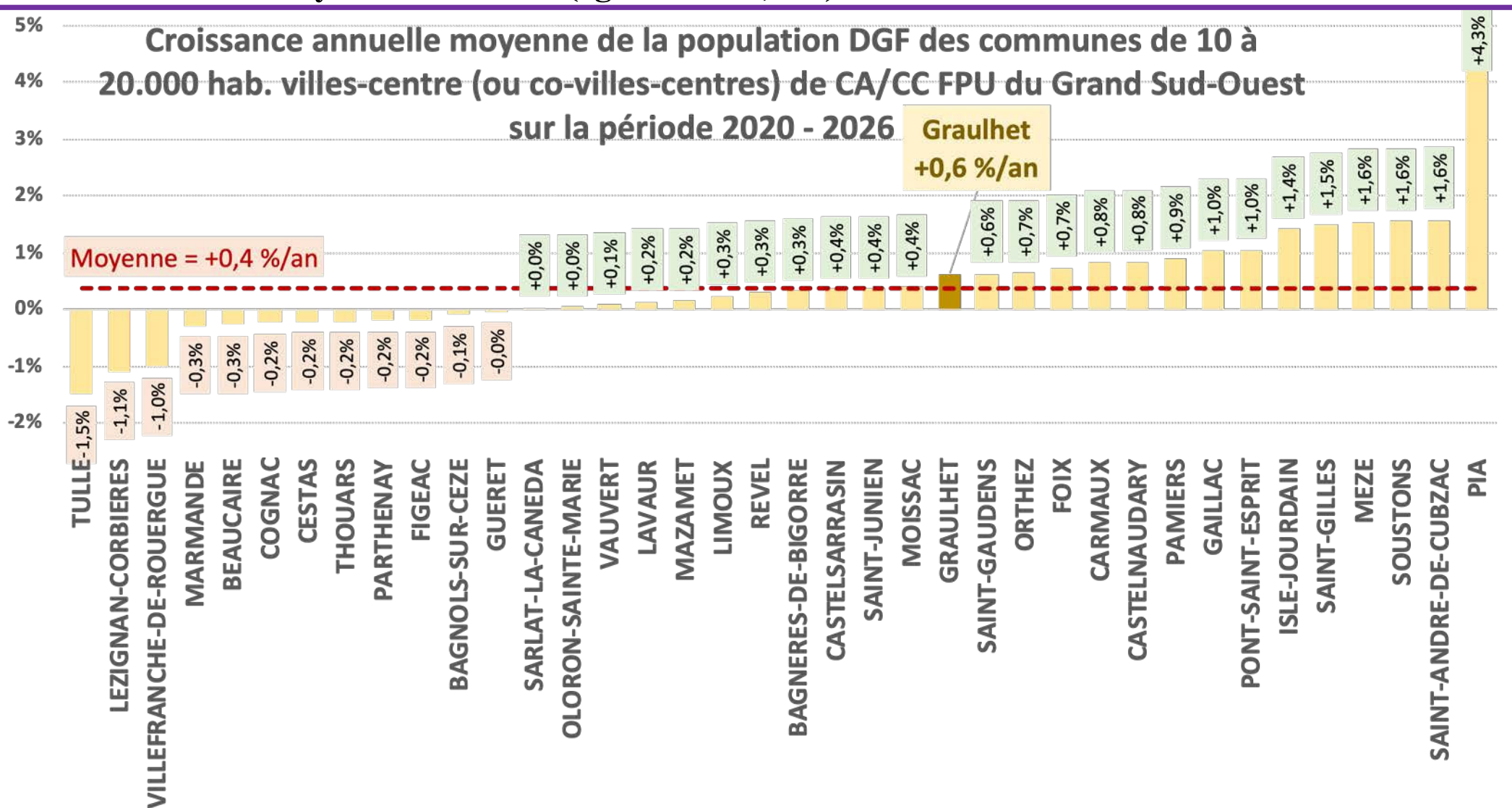
Code INSEE	Nom de la commune	Code département	Nom de l'EPCI	Population DGF 2026	Population INSEE 2026	Strate démographique 2026	Superficie (en Ha)
9122	FOIX	09	CA PAYS FOIX-VARILHES	10 787	10 256	8	1 932
9225	PAMIERS	09	CC DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES	17 265	17 005	9	4 585
11076	CASTELNAUDARY	11	CC CASTELNAUDARY-LAURAGAIS AUDIOIS	12 920	12 700	8	4 772
11203	LEZIGNAN-CORBIERES	11	CC DE LA REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS	10 728	10 584	8	3 768
11206	LIMOUX	11	CC DU LIMOUXIN	11 192	10 876	8	3 241
12300	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	12	CC OUEST-AVEYRON-COMMUNAUTE	12 162	11 734	8	4 585
16102	COGNAC	16	CA DU GRAND COGNAC	19 351	18 984	9	1 550
19272	TULLE	19	CA TULLE AGGLO	14 611	14 017	8	2 444
23096	GUERET	23	CA DU GRAND GUERET	14 055	13 584	8	2 621
24520	SARLAT-LA-CANEDA	24	CC SARLAT PERIGORD NOIR	10 380	9 099	8	4 713
30028	BAGNOLS-SUR-CEZE	30	CA DU GARD RHODANIEN	18 699	18 409	9	3 137
30032	BEUCAIRE	30	CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE	16 026	15 883	9	8 652
30202	PONT-SAINT-ESPRIT	30	CA DU GARD RHODANIEN	11 345	11 156	8	1 849
30258	SAINT-GILLES	30	CA DE NIMES METROPOLE	15 114	14 859	9	15 373
30341	VAUVERT	30	CC DE PETITE CAMARGUE	11 936	11 766	8	10 986
31451	REVEL	31	CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI	10 301	10 095	8	3 531
31483	SAINT-GAUDENS	31	CC COEUR ET COTEAUX DU COMMINGES	12 783	12 609	8	2 736
32160	ISLE-JOURDAIN	32	CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAIN	10 007	9 806	8	7 048
33122	CESTAS	33	CC JALLE-EAU BOURDE	17 041	16 937	9	9 957
33366	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	33	GRAND CUBZAGUAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES	12 905	12 776	8	2 315
34157	MEZE	34	SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	13 899	12 862	8	3 459
40310	SOUSTONS	40	CC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD	11 448	8 917	8	10 038
46102	FIGEAC	46	CC GRAND FIGEAC	10 712	10 378	8	3 516
47157	MARMANDE	47	CA VAL DE GARONNE AGGLOMERATION	18 216	17 833	9	4 506
64422	OLORON-SAINTE-MARIE	64	CC DU HAUT BERN	11 589	11 279	8	6 831
64430	ORTHEZ	64	CC LACQ-ORTHEZ	11 693	11 531	8	4 586
65059	BAGNERES-DE-BIGORRE	65	CC DE LA HAUTE BIGORRE	10 798	7 375	8	12 586
66141	PIA	66	CC CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	11 907	11 718	8	1 318
79202	PARTHENAY	79	CC DE PARTHENAY-GATINE	10 732	10 555	8	1 138
79329	THOUARS	79	CC DU THOUARSAIS	14 415	14 178	8	8 148
81060	CARMAUX	81	CC CARMAUSIN-SÉGALA	10 218	10 034	8	1 416
81099	GAILLAC	81	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET	16 817	16 531	9	5 093
81105	GRAULHET	81	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET	13 501	13 332	8	5 675
81140	LAFAUR	81	CC TARN AGOUT	11 441	11 290	8	6 283
81163	MAZAMET	81	CA CASTRES MAZAMET	10 906	10 501	8	7 208
82033	CASTELSARRASIN	82	CC TERRES DES CONFLUENCES	14 848	14 579	8	7 677
82112	MOISSAC	82	CC TERRES DES CONFLUENCES	13 877	13 697	8	8 595
87154	SAINT-JUNIEN	87	CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	11 993	11 677	8	5 682

Les retraitements comptables

- L'analyse financière s'appuie sur les réalisations constatées **aux comptes administratifs des exercices 2020 à 2025**.
- **Les comptes sont retraités**, afin de conférer à la matière comptable une réelle pertinence financière afin d'identifier une épargne brute récurrente et des recettes réelles de fonctionnement correspondant au périmètre effectif
 - ✓ Neutralisation des mouvements à caractère exceptionnel ou patrimonial. Le compte des cessions (775) est basculé en investissement.
 - ✓ Contraction des atténuations de recettes : le chapitre 014 est déduit à la fois des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement
 - ✓ Contraction des refacturations de personnel et de charges : les comptes 7084 et 7087 sont déduits à la fois des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement
 - ✓ Un retraitement complémentaire est fait en variante sur le calcul du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement de 2025 en retraitant en investissement la subvention exceptionnelle de 500.000 € versée par l'Etat

L'évolution démographique

L'évolution démographique à 0.6% par an a été supérieure à la moyenne de l'échantillon (0,4%) tout comme à la moyenne nationale (également 0,4%).

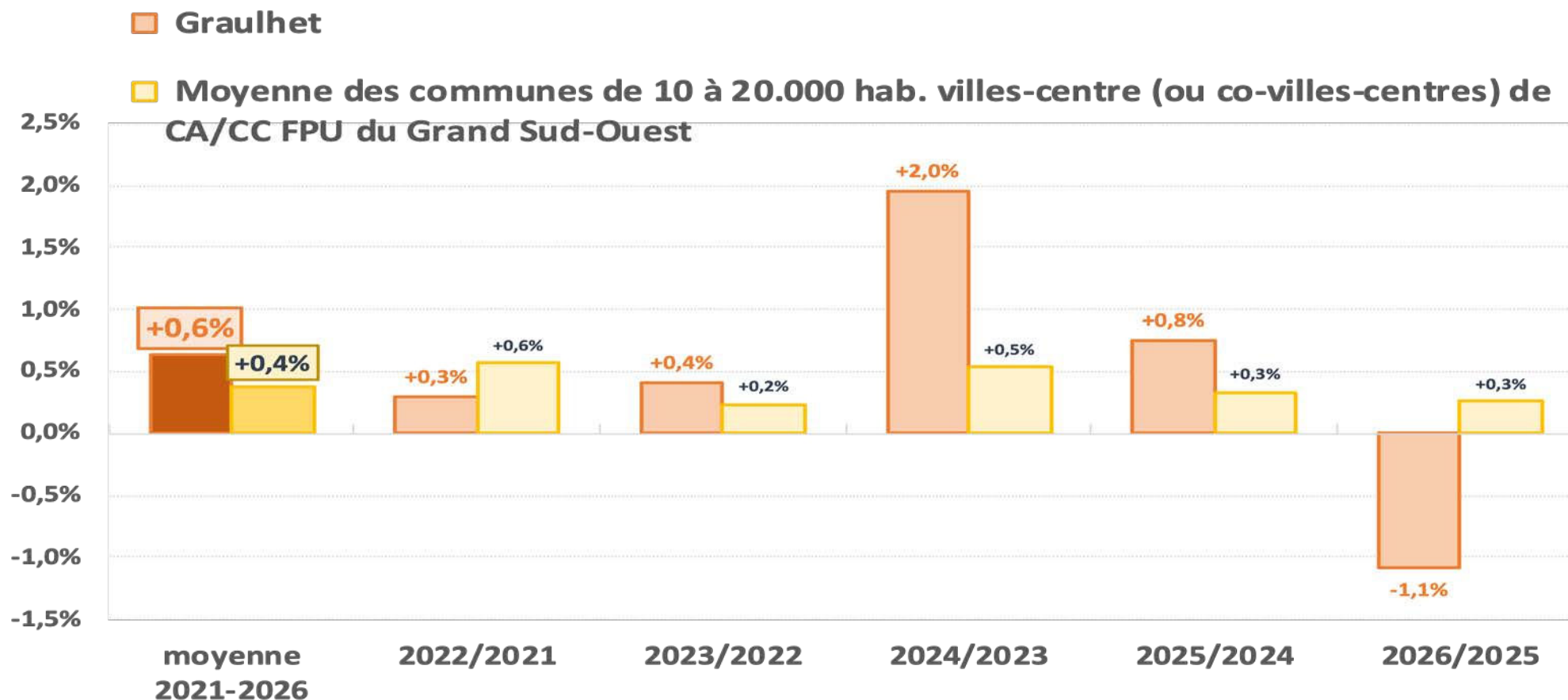


L'évolution démographique

La population est passée de 12.995 hab DGF en 2020 à 13.648 hab en 2025 mais est revenue à 13.501 hab en 2026.

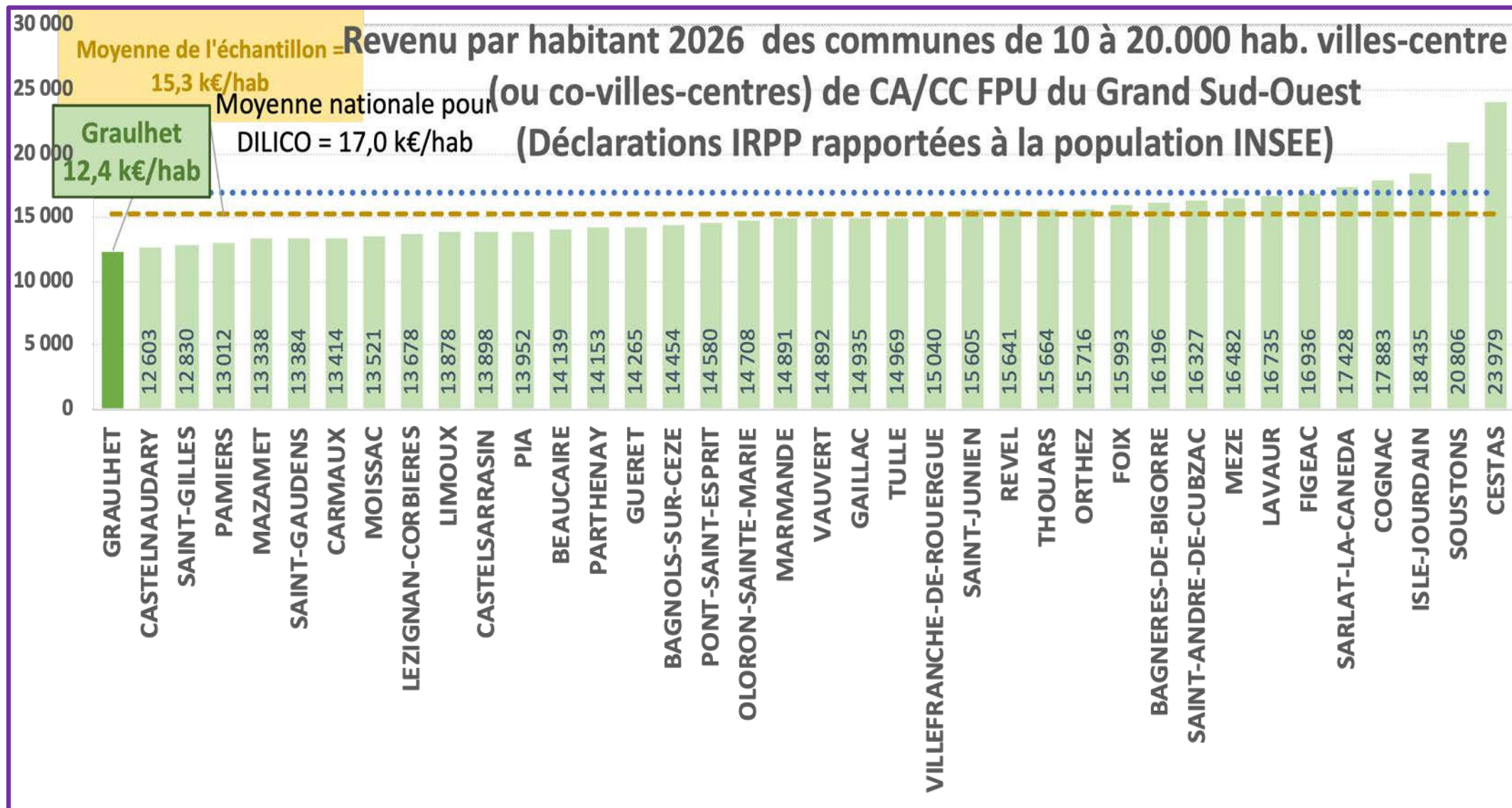
Rappel : le décalage est de 3 ans (2023) sur la population INSEE et 4 ans sur les résidences secondaires.

Croissance annuelle moyenne de la population DGF sur la période 2021-2026



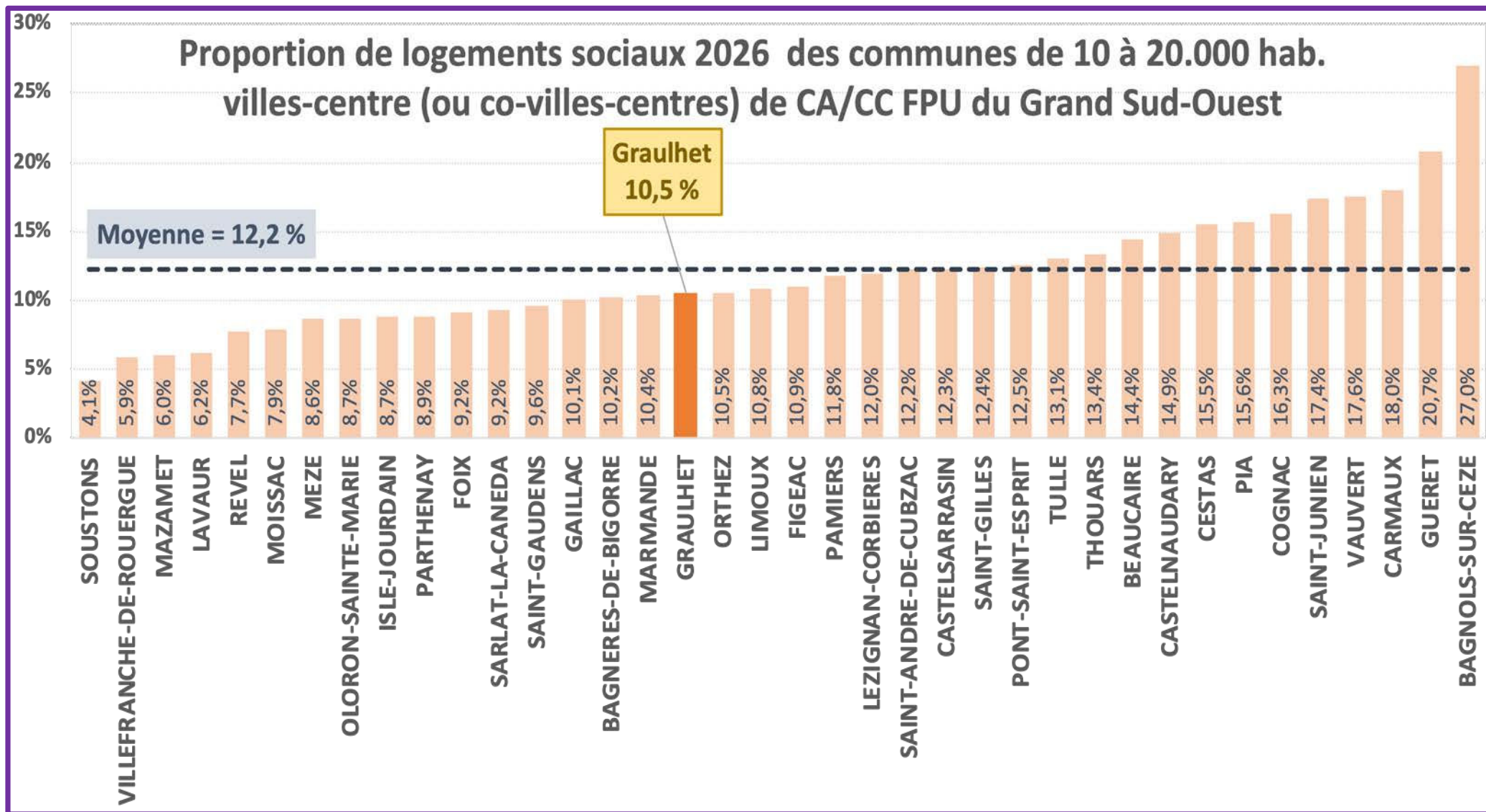
Indicateurs sociologiques : le revenu par habitant

A 12.391 €, le revenu par habitant de Graulhet est le plus modeste des 38 communes, à 19% au-dessous de la moyenne de l'échantillon et à 27% au-dessous de la moyenne nationale.



Indicateurs sociologiques : les logements sociaux

A 10,5%, le pourcentage de logements sociaux se situe à Graulhet dans la moyenne basse des 38 communes.

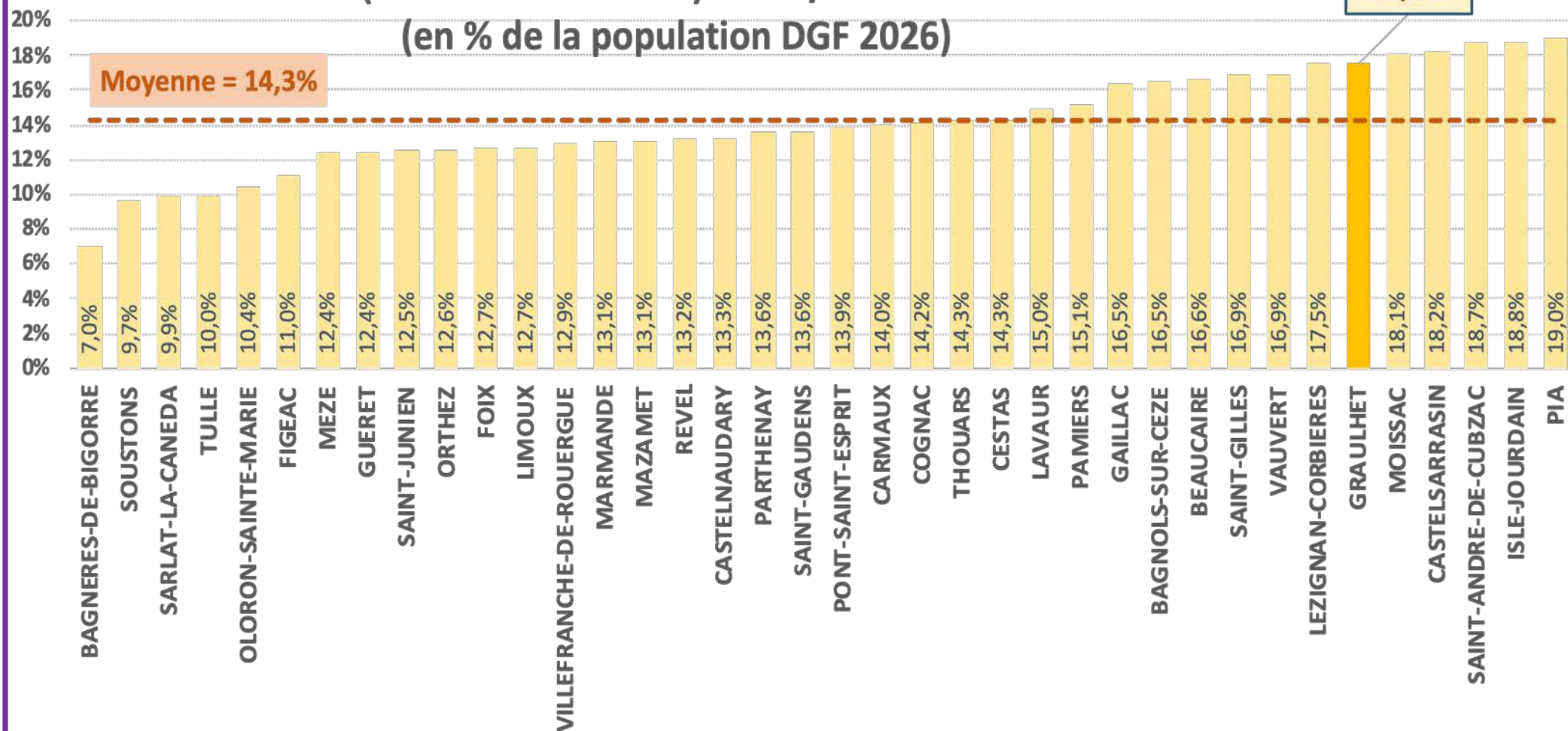


Indicateurs sociologiques : la population scolarisée

La population scolarisée est la 6^{ème} plus importante des 38 communes de l'échantillon.

Part de la population âgée de 3 à 16 ans 2026 des communes de 10 à 20.000 hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest

(en % de la population DGF 2026)

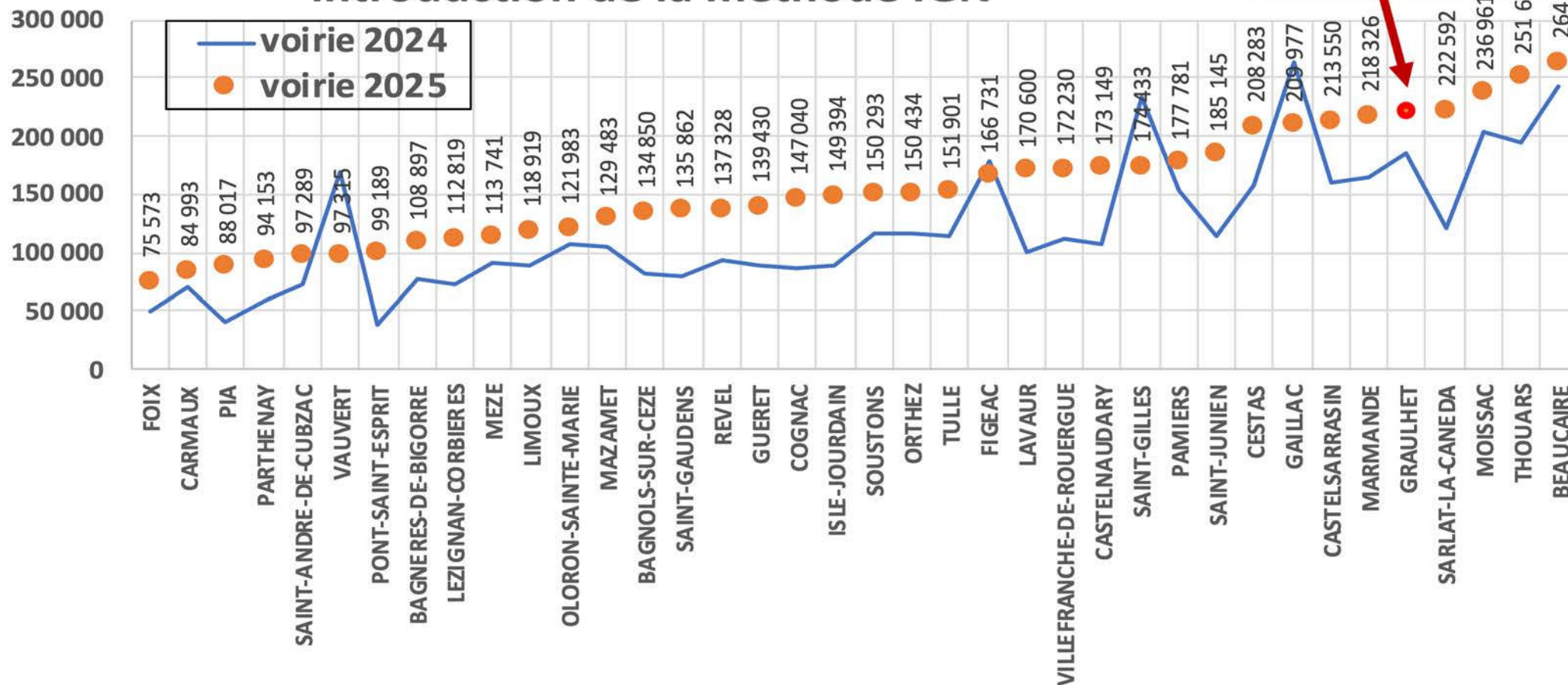


Indicateurs sociologiques : la voirie

Entre 2024 et 2025, le calcul du linéaire de voirie a été modifié pour toutes les communes avec un passage à une mesure IGN. Graulhet gagne 19,6% de linéaire et se situe en 5^{ème} position de l'échantillon.

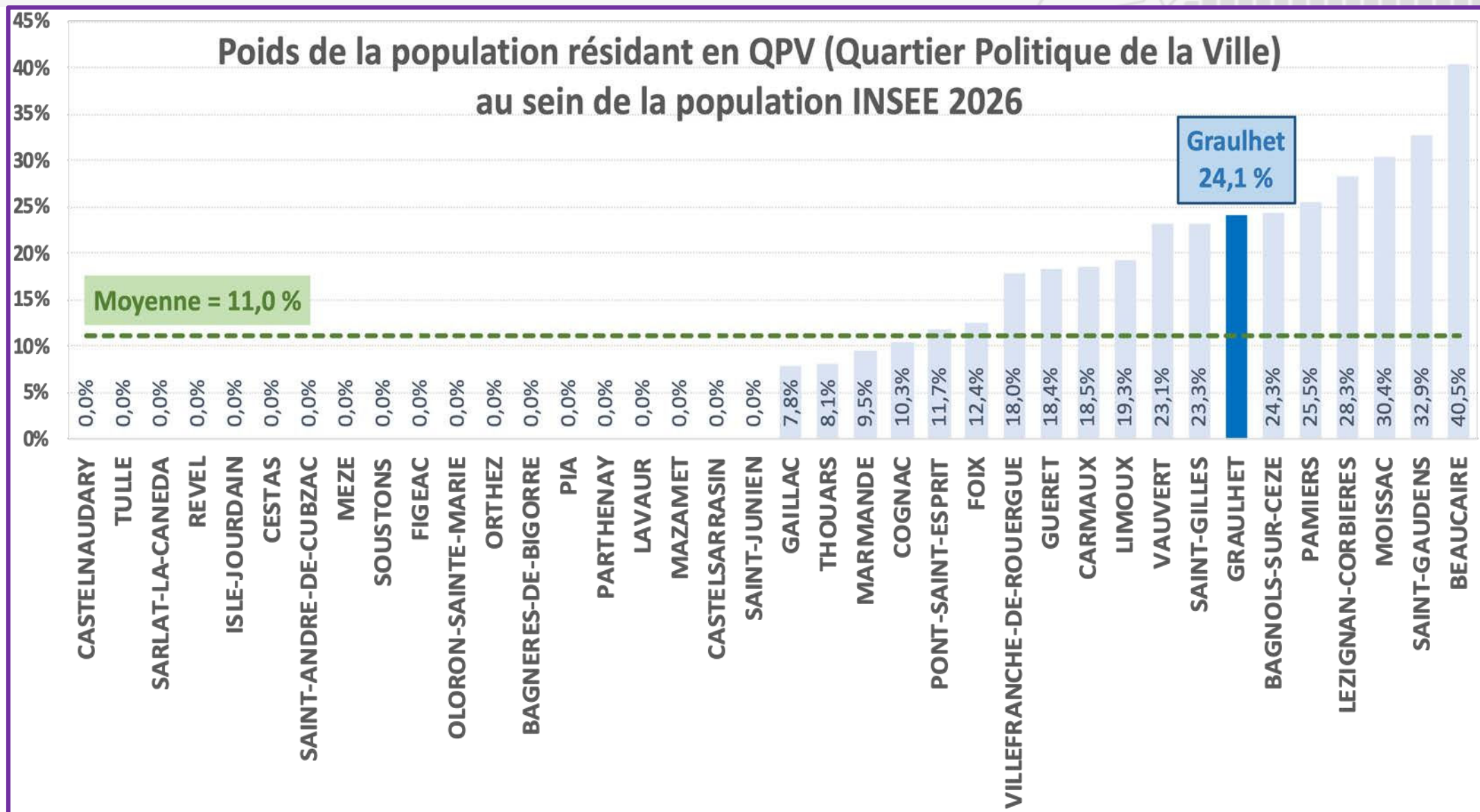
EVOLUTION DE LA VOIRIE ENTRE 2024 ET 2025 (mètres) introduction de la méthode IGN

**Graulhet de 184.554
à 220.756 mètres**



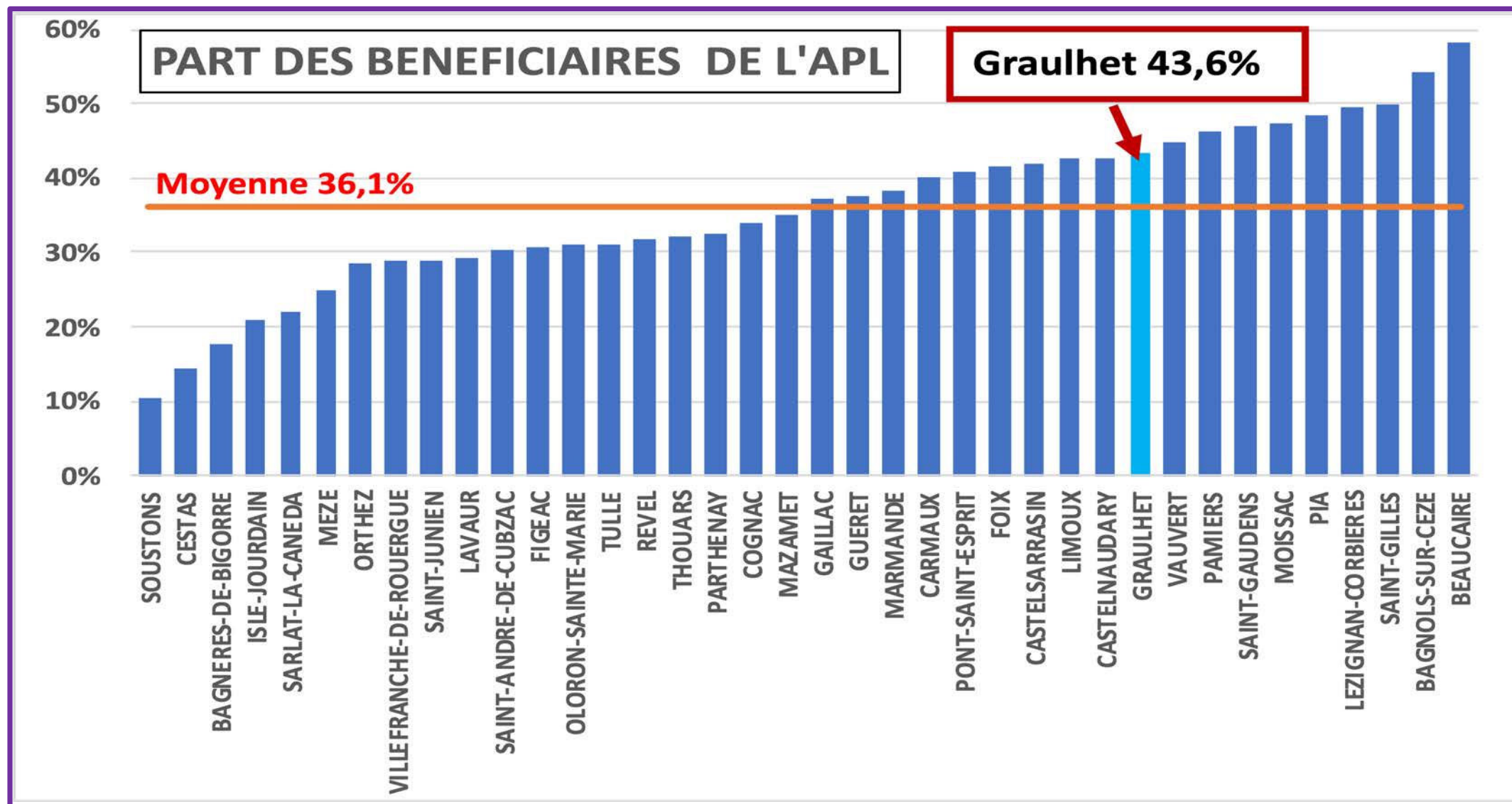
Indicateurs sociologiques : la population QPV

19 des 38 communes de l'échantillon disposent de quartiers QPV. Graulhet est en 7^{ème} position à 24,1%



Indicateurs sociologiques : la population bénéficiaire de l'APL

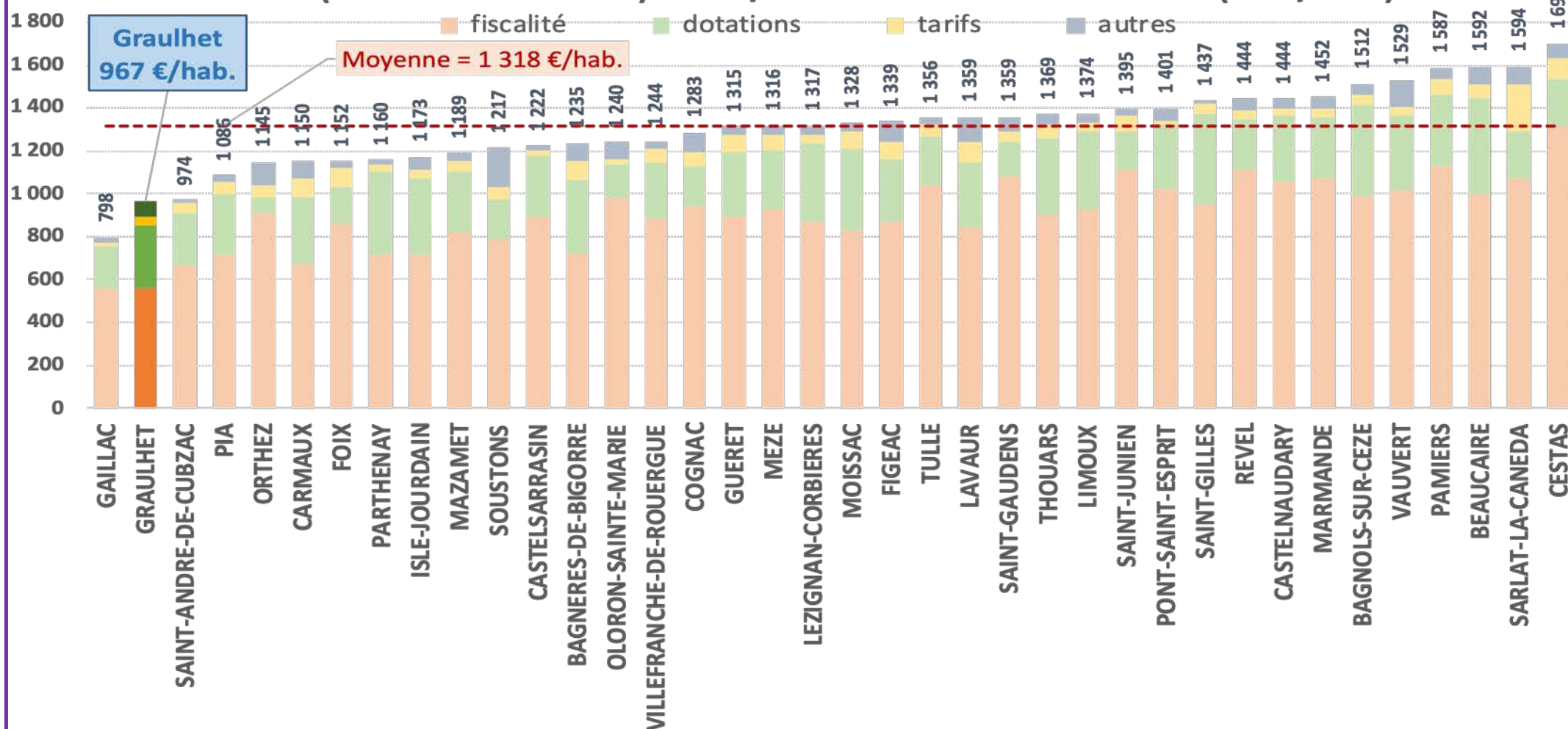
A 43,6%, Graulhet se situe à 20% au-dessus de la moyenne des 38 communes, en 10^{ème} rang de l'échantillon



Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Graulhet occupe l'avant-dernière position de l'échantillon, devant Gaillac, à 26,4% au-dessous de la moyenne des 38 communes.

Recettes de fonctionnement 2025 des communes de 10 à 20.000 hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest (en €/hab.)

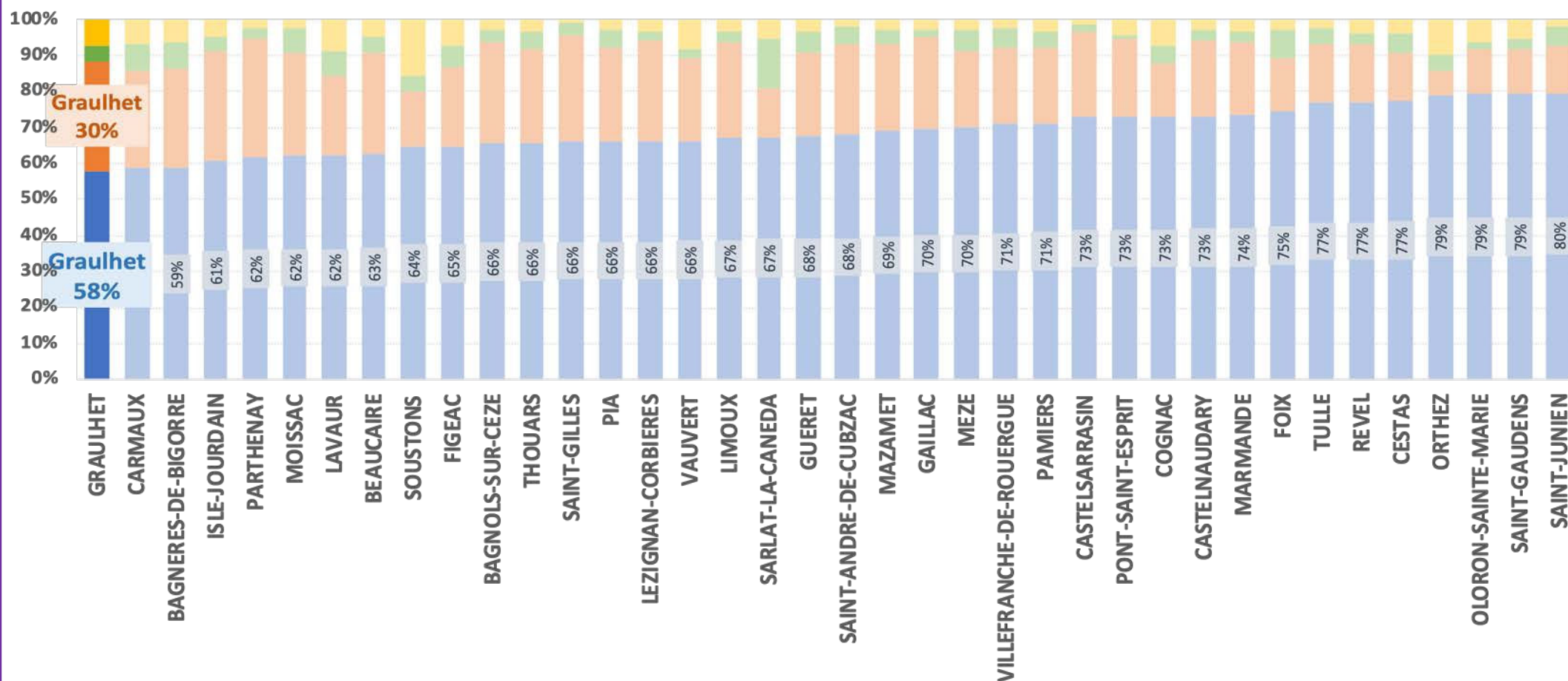


La structure des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

La structure des recettes 2025 de la commune fait apparaître la part de la fiscalité la plus faible (58% contre 69% pour la moyenne) et en revanche un poids plus élevé des dotations.

Composition des recettes de fonctionnement 2025 des communes de 10 à 20.000 hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest

■ fiscalité (moyenne = 69%) ■ dotations (moyenne = 22%) ■ tarifs (moyenne = 5%) ■ autres (moyenne = 4%)

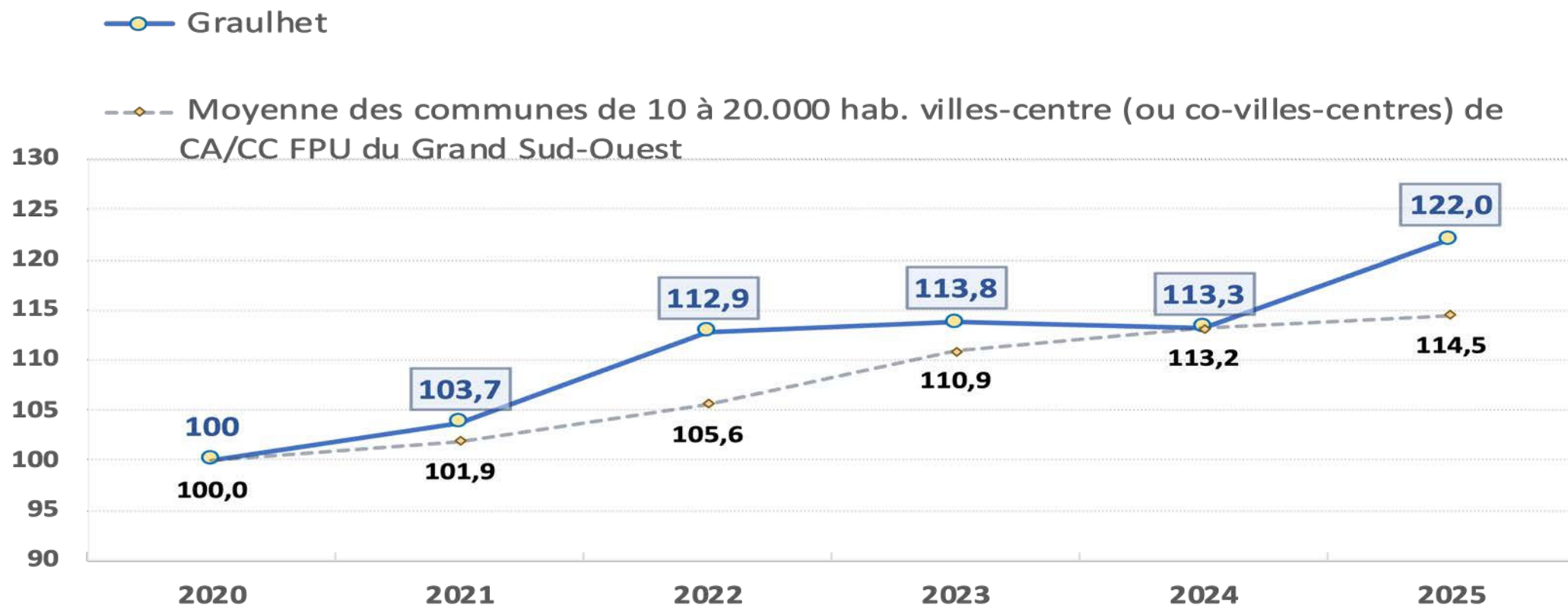


Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les recettes ont progressé plus vite que la moyenne avec deux évolutions sensibles en 2022 et en 2025. Sur cette dernière année, c'est lié à une subvention exceptionnelle de l'Etat de 500.000 €.

Nota : Pour le calcul du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement, deux séries de ratios seront présentés : en brut et avec retraitement en investissement de cette subvention exceptionnelle

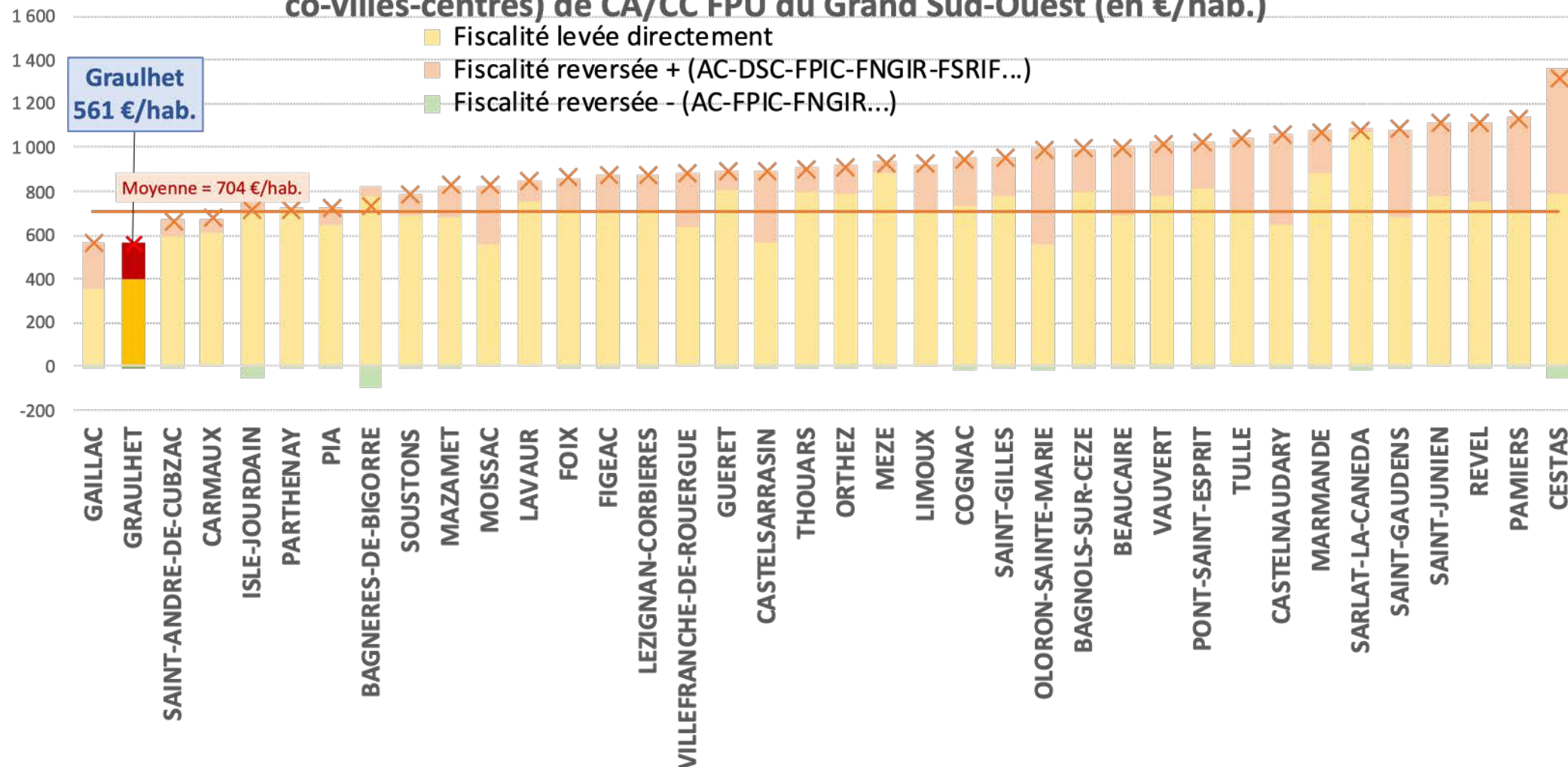
Recettes de fonctionnement sur la période 2020-2025 (base 100 2020)



Les recettes fiscales

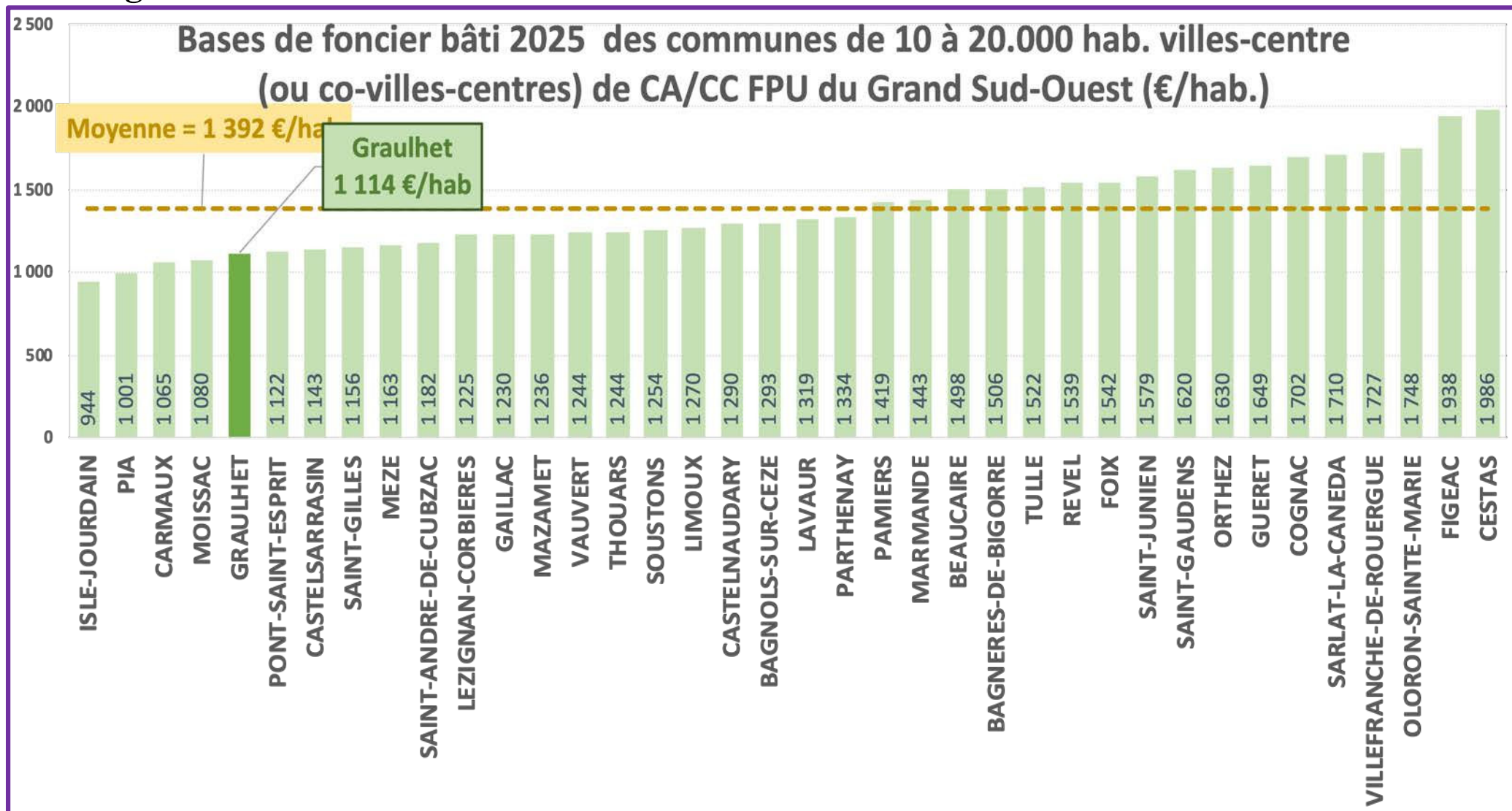
Les recettes fiscales sont à 20% au-dessous de la moyenne de l'échantillon, et en l'absence de prélèvement FPIC et FNGIR, les atténuations de recettes sont limitées à des reversements d'AC;

Recettes fiscales nettes 2025 des communes de 10 à 20.000 hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest (en €/hab.)



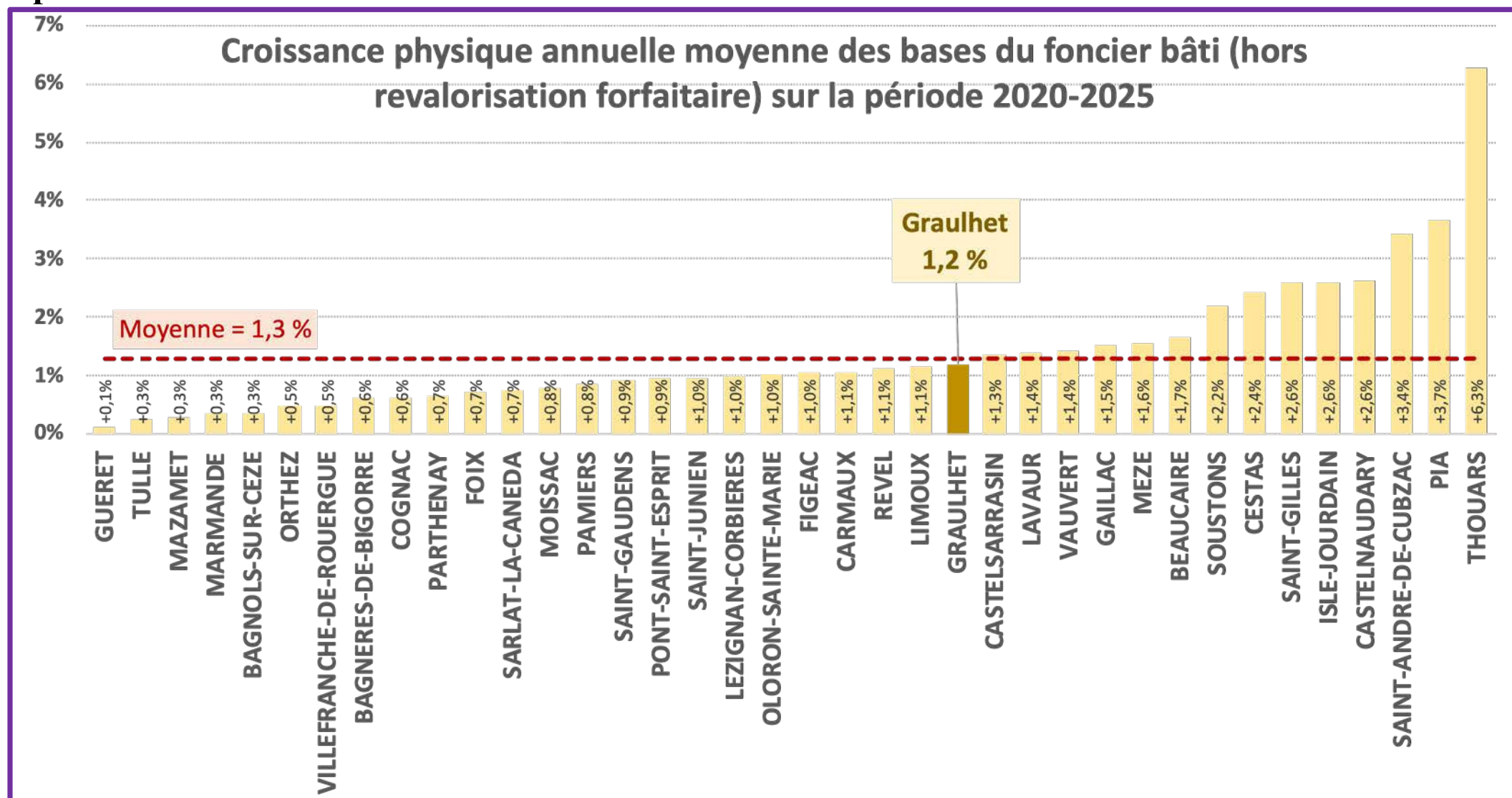
Les bases de foncier bâti

Les bases foncières sont inférieures de 20% à la moyenne de l'échantillon, la commune occupant le 34^{ème} rang sur 38.



L'évolution des bases de foncier bâti

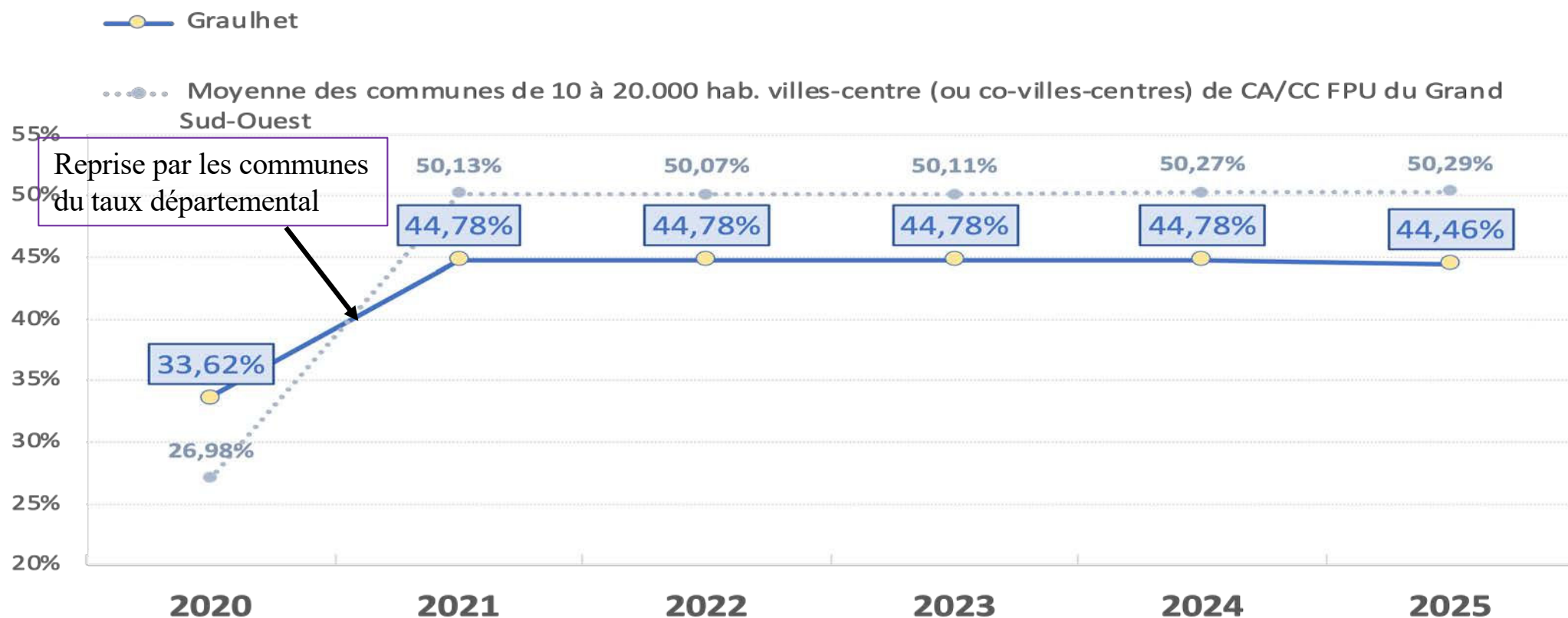
L'évolution physique des bases est légèrement inférieure à la moyenne de l'échantillon mais un peu supérieure à la médiane.



Le taux de foncier bâti

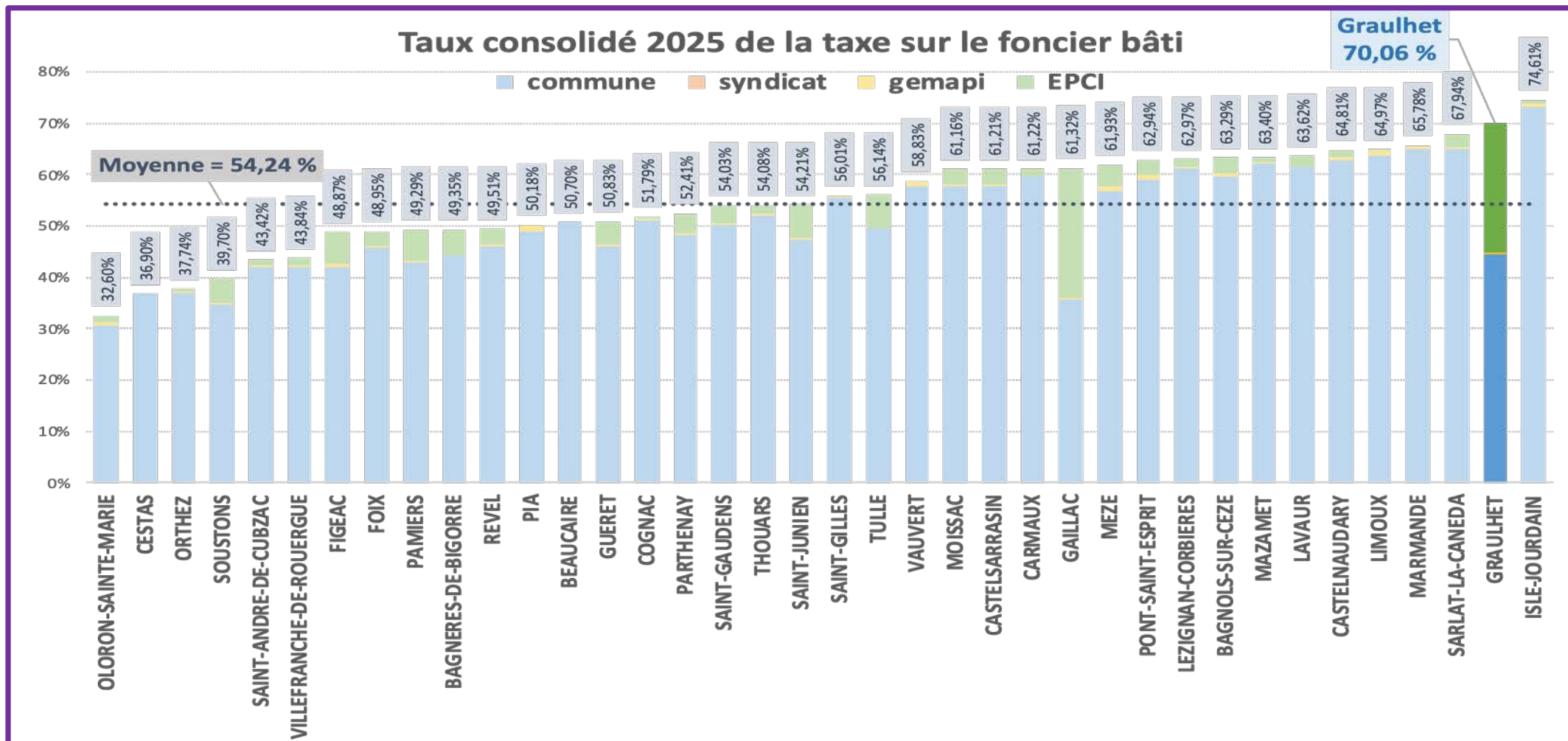
Le taux de foncier bâti de la commune a présenté la particularité d'être abaissé de 18,75 points en 2021 au profit d'une montée du taux intercommunal de 22,87 points donc supérieure, et de la compensation par une attribution de compensation figée. Ce taux à nouveau légèrement abaissé en 2025 est aujourd'hui inférieur à la moyenne de l'échantillon.

Taux communal de la taxe sur le foncier bâti sur la période 2020-2025



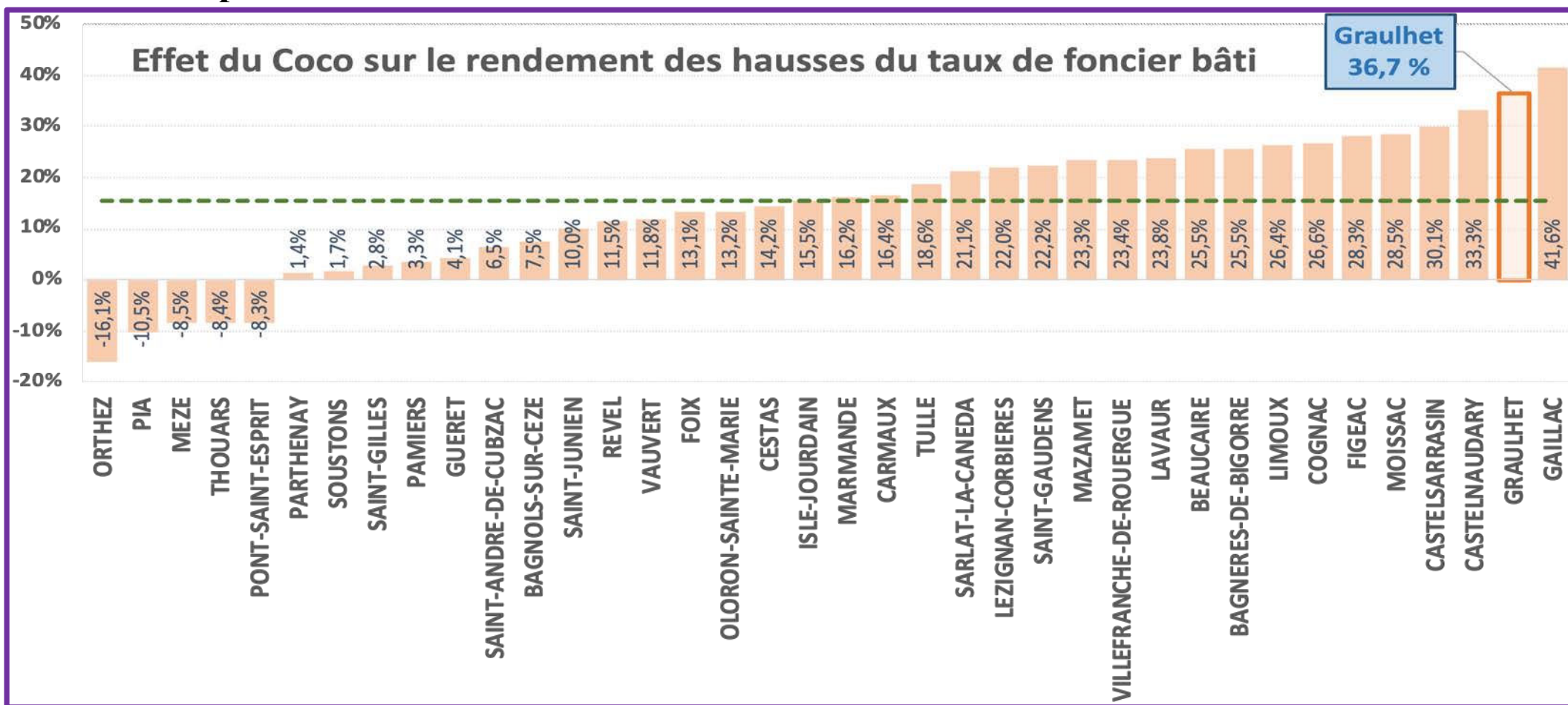
Le taux consolidé de foncier bâti

Mais le taux consolidé de foncier bâti est aujourd'hui le deuxième plus élevé des 38 communes à 70,06% soit près de 16 points au-dessus de la moyenne des 38 communes, la CAGG étant de très loin la plus fiscalisée de tous les EPCI. Le taux moyen national 2025 est de 39,79% hors Gemapi soit un écart d'exactly 30 points avec la situation que connaît le contribuable de Graulhet (69,79% hors Gemapi)



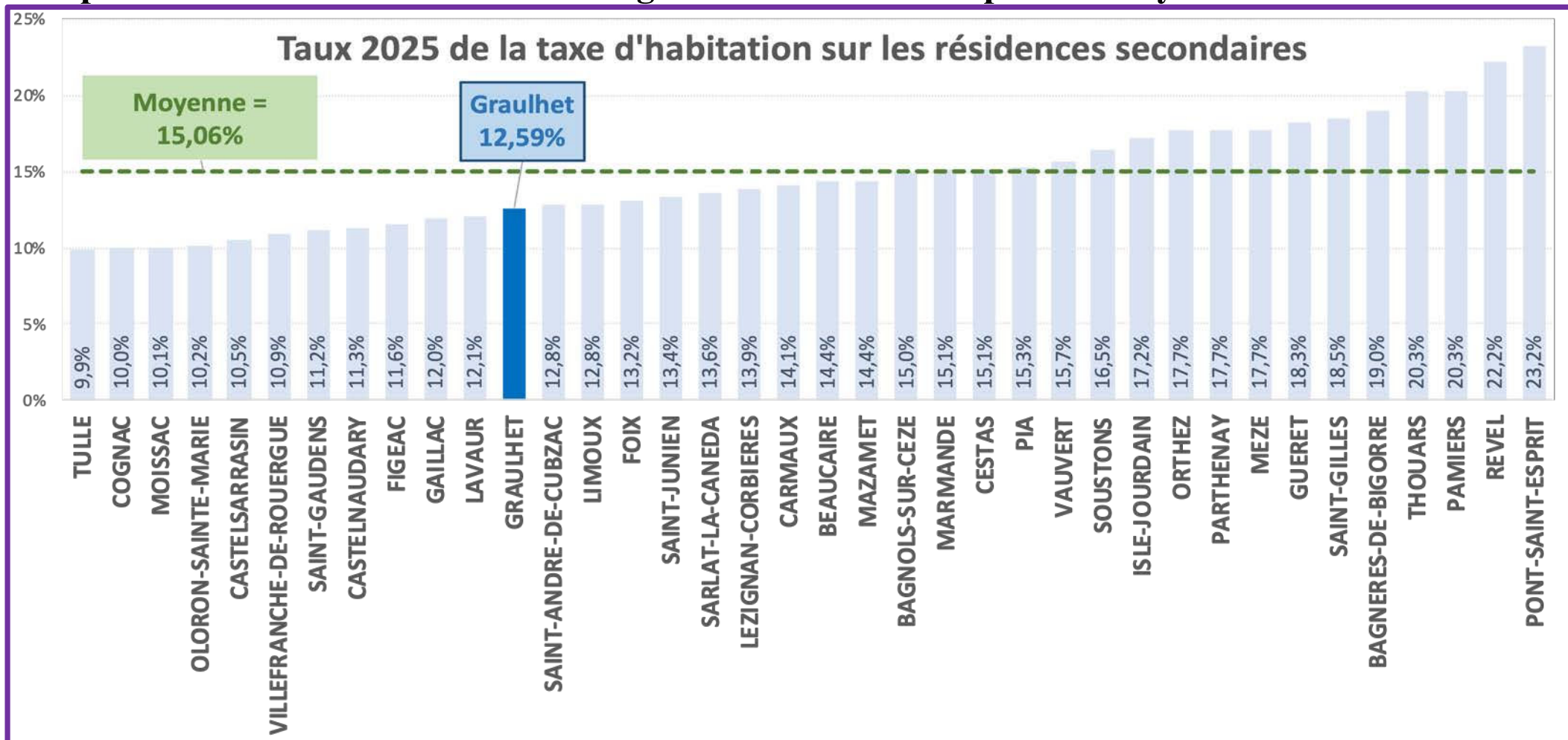
Le coefficient correcteur (co-co)

L'importance des bases économiques de Graulhet a conduit à ce que la commune soit sur-compensée lors de la disparition de la TH sur les résidences principales. Donc le co-co est inférieur à 1 et la commune lève 2,5 M€ de foncier bâti de moins que ses contribuables n'en paient (6,7 M€). Mais en cas de baisse de son taux de foncier bâti (2021 et marginalement 2025), la commune a assumé la totalité de la perte sans effet co-co.



Les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires

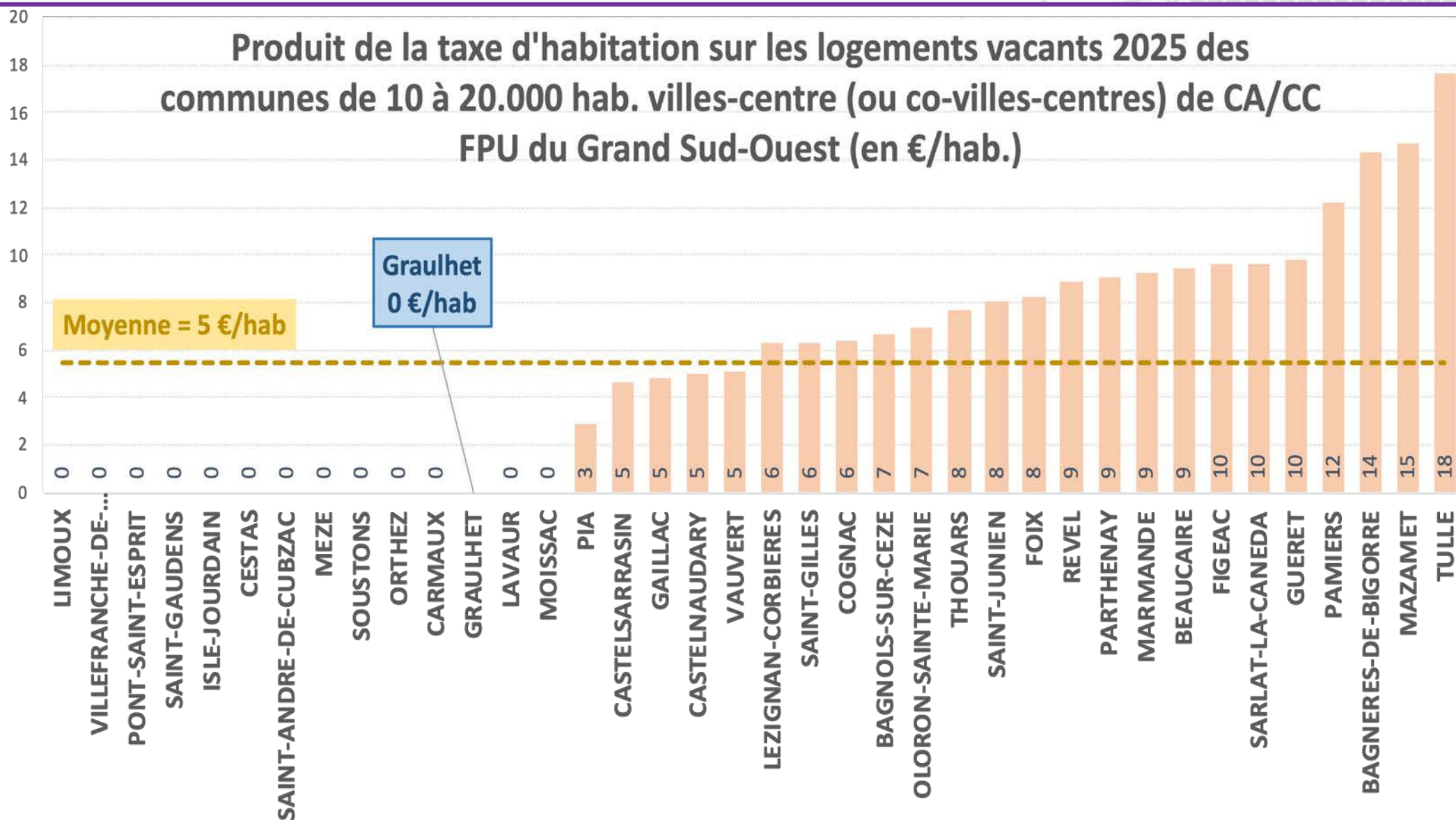
Le taux de TH sur les résidences secondaires est inférieur de 16,4% à la moyenne de l'échantillon. Mais le taux de la CAGG est de 13,57% soit un taux consolidé de 26,16% supérieur à la moyenne nationale de 23,67%. A noter que Graulhet n'avait en 2025 que 220 rôles imposables à la THRS mais pour une base unitaire de 2560 €/logement contre 2045 € pour la moyenne des 38 communes.



La taxe sur les logements vacants

Contrairement à près des 2/3 de l'échantillon, Graulhet ne taxe pas les logements vacants.

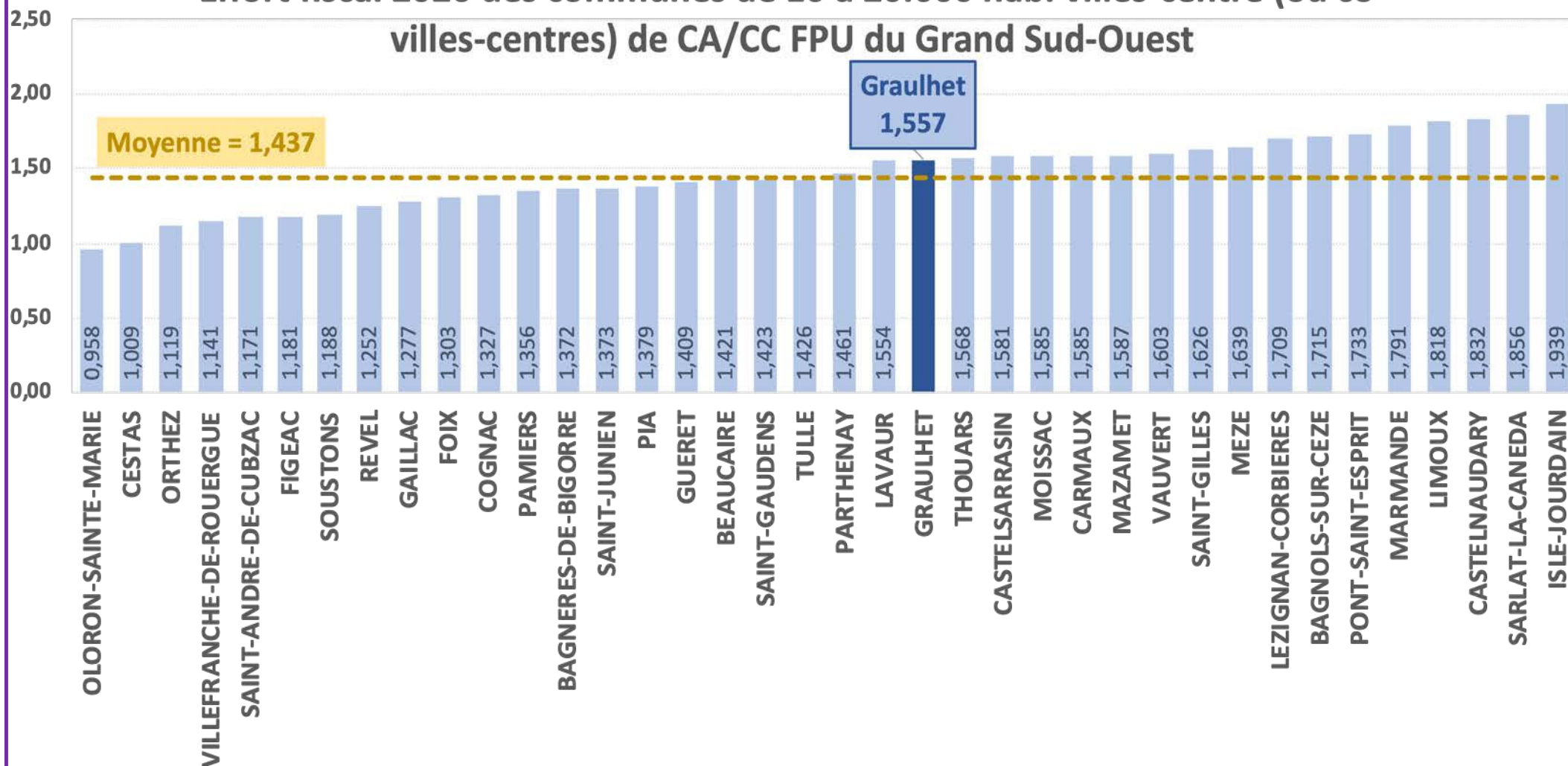
Produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants 2025 des communes de 10 à 20.000 hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest (en €/hab.)



L'effort fiscal

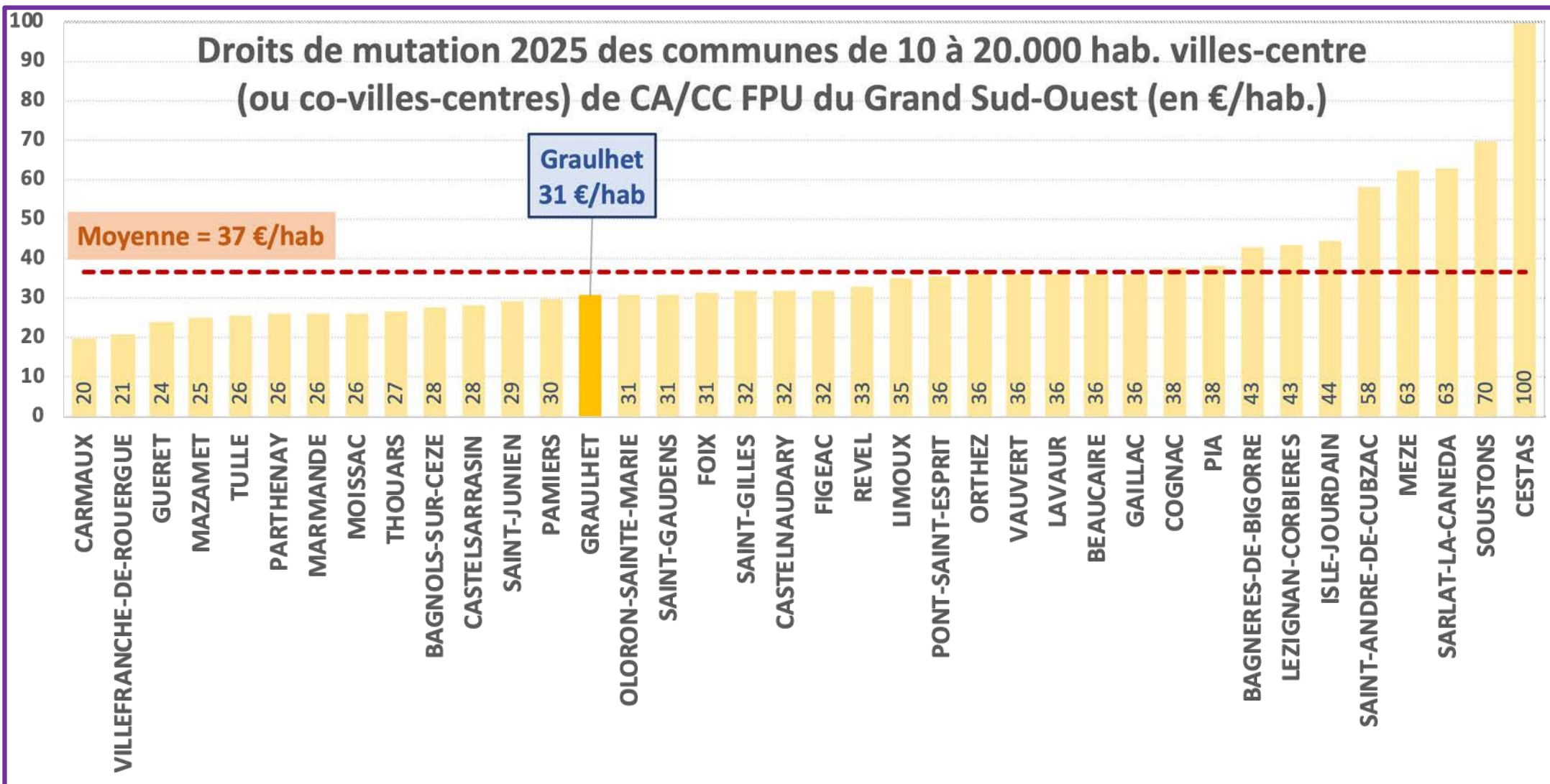
L'effort fiscal de 2026 est supérieur à la moyenne de l'échantillon mais il est progressivement orienté à la baisse (1,596 en 2025, 1,620 en 2024, 1,672 en 2023...) par effet de lissage qui élimine progressivement l'impact de la fiscalité intercommunale.

Effort fiscal 2026 des communes de 10 à 20.000 hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest



Les droits de mutation

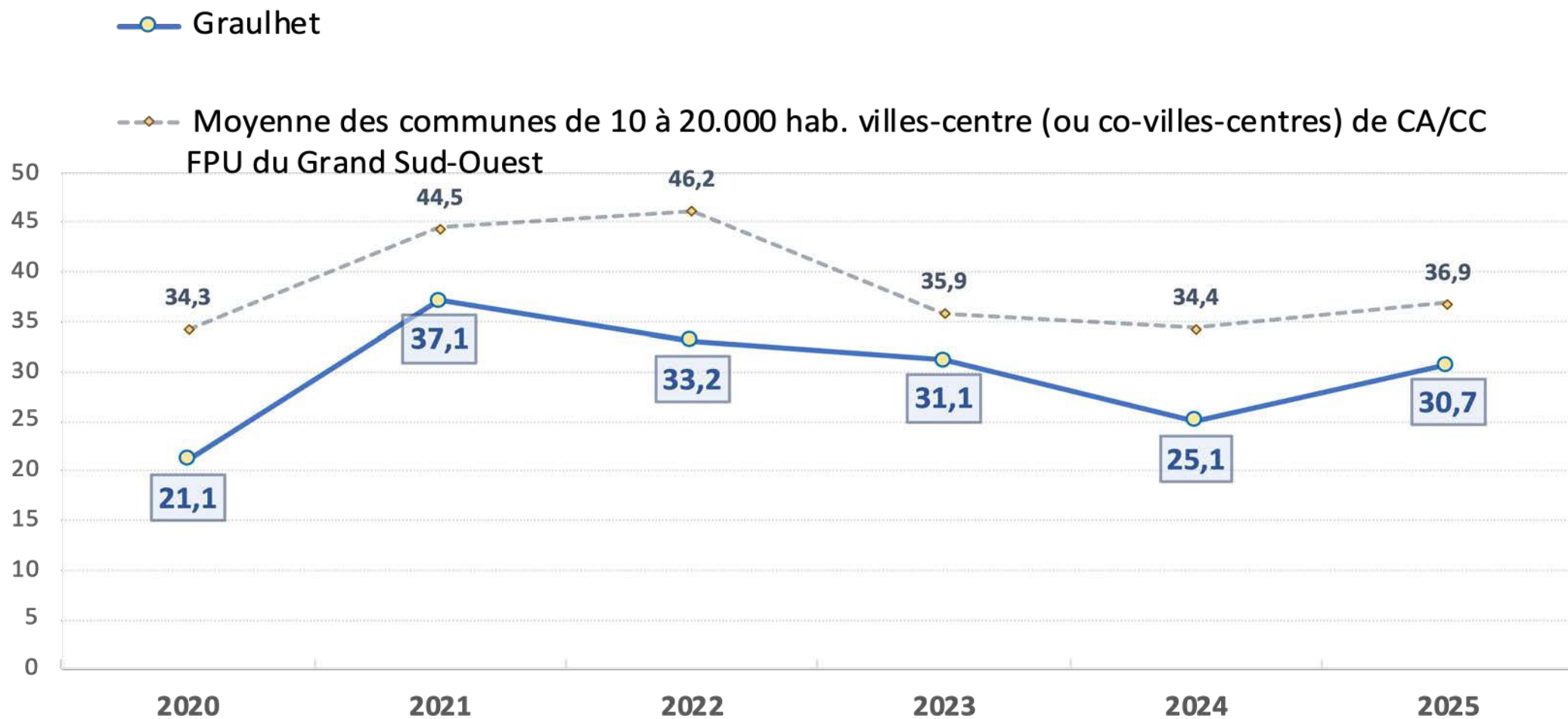
Les DMTO perçus par Graulhet se situent à 16% au-dessous de la moyenne de l'échantillon.



Evolution des droits de mutation

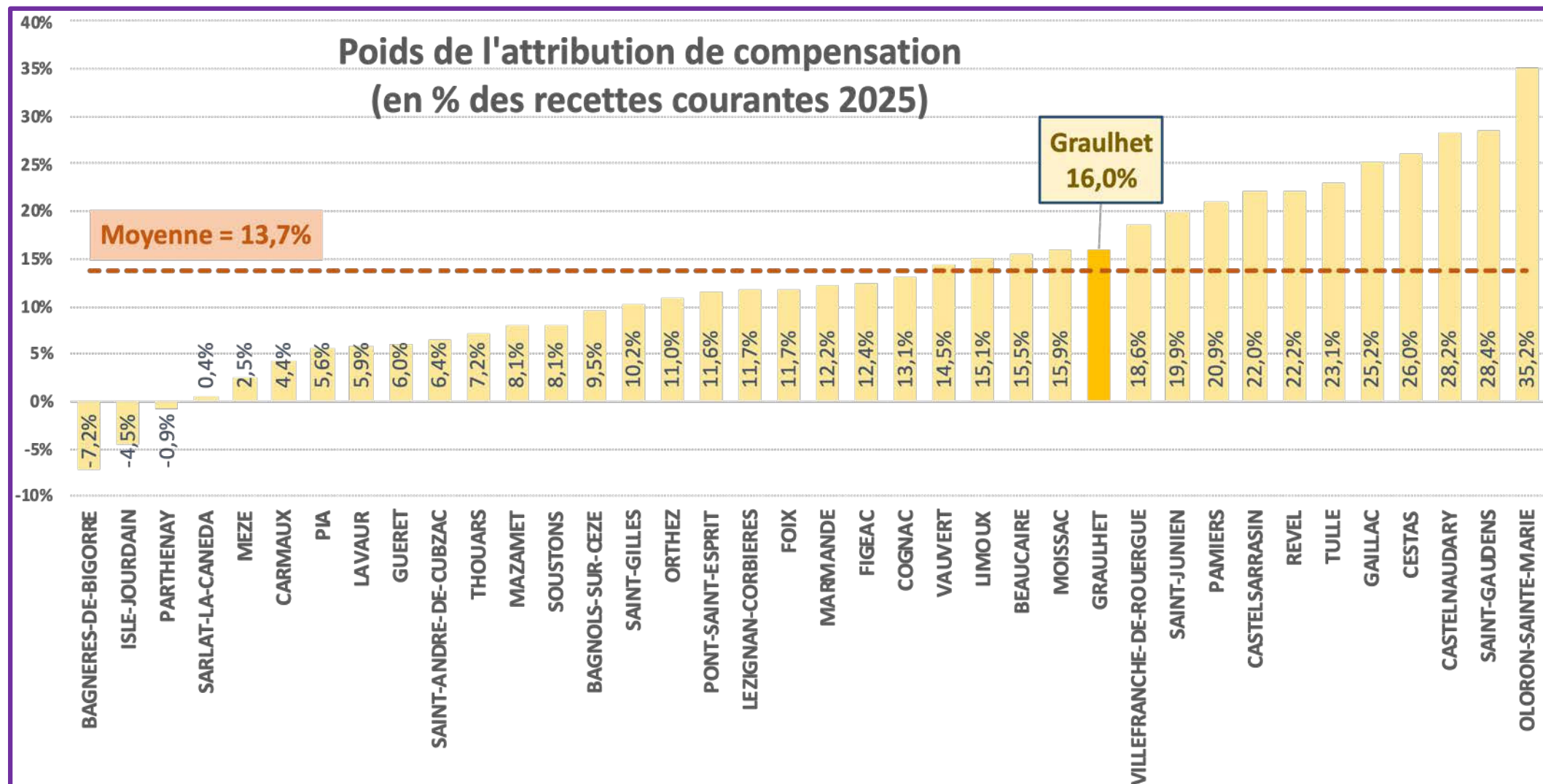
Les courbes ont évolué parallèlement, Graulhet évoluant entre 15% et 35% au-dessous de la moyenne de l'échantillon

Droits de mutation sur la période 2020-2025 (en €/hab.)



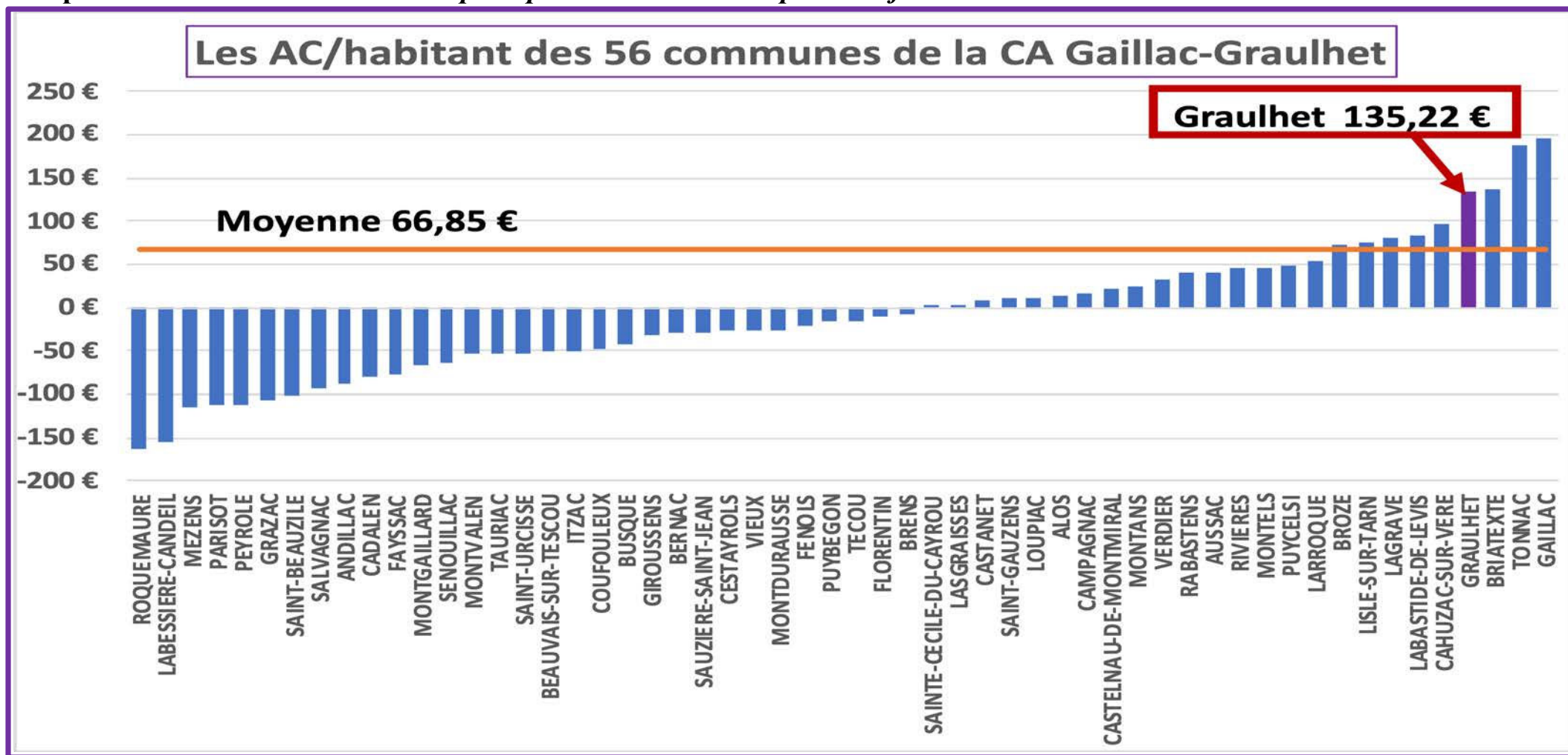
L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation figée représentait en 2025, 16% des recettes réelles de fonctionnement soit au-dessus de la moyenne de l'échantillon.



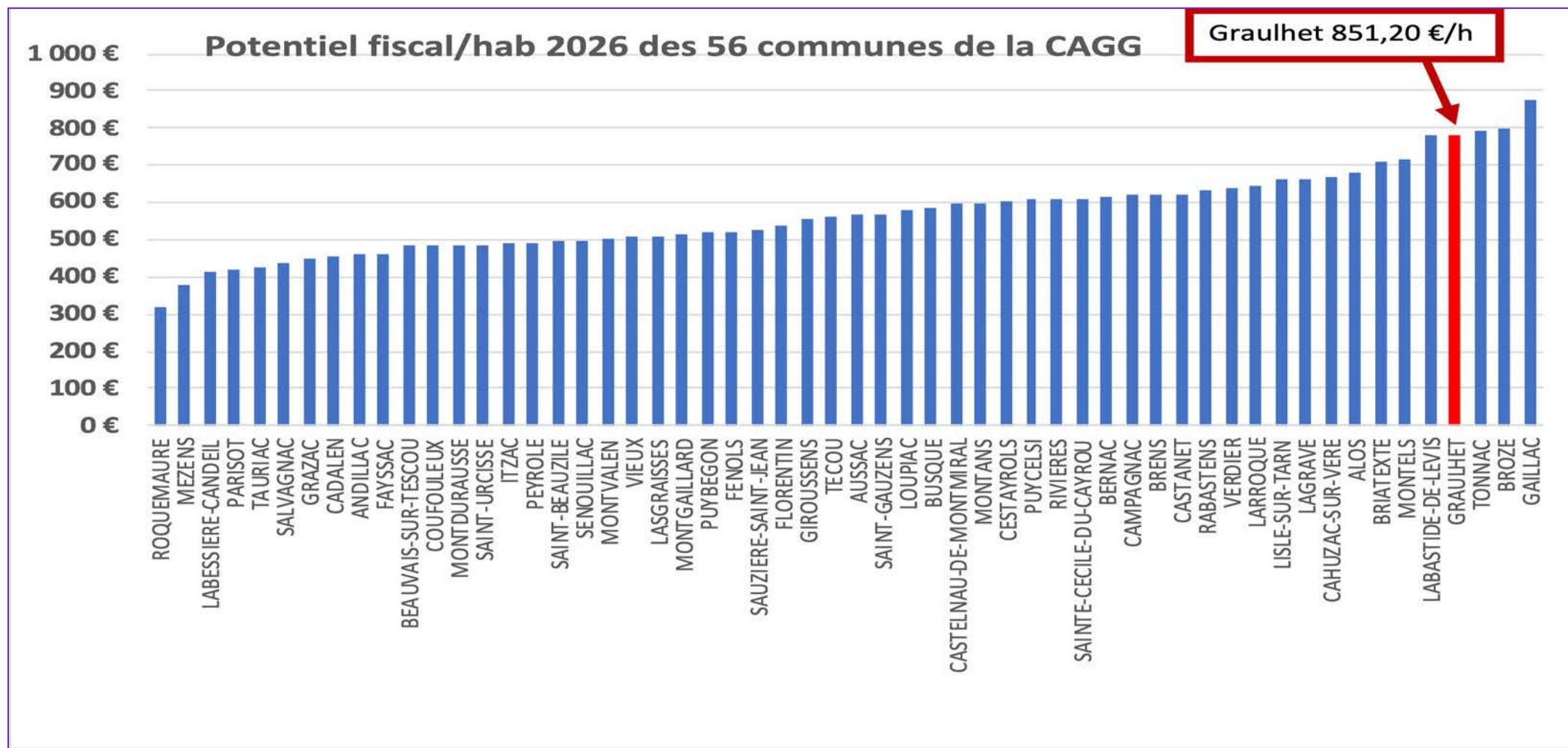
L'attribution de compensation (AC)

Mais c'est surtout à l'intérieur de chaque EPCI que l'on peut juger du poids relatif des AC et en l'occurrence les deux villes-centre Gaillac (1^{ère}) et Graulhet (4^{ème}) conservent une AC très importante qui pourrait signifier une insuffisance de transferts de compétences. *RAPPEL : l'AC entre plein pot dans le calcul du potentiel fiscal.*



L'impact de l'attribution de compensation (AC) sur le potentiel fiscal

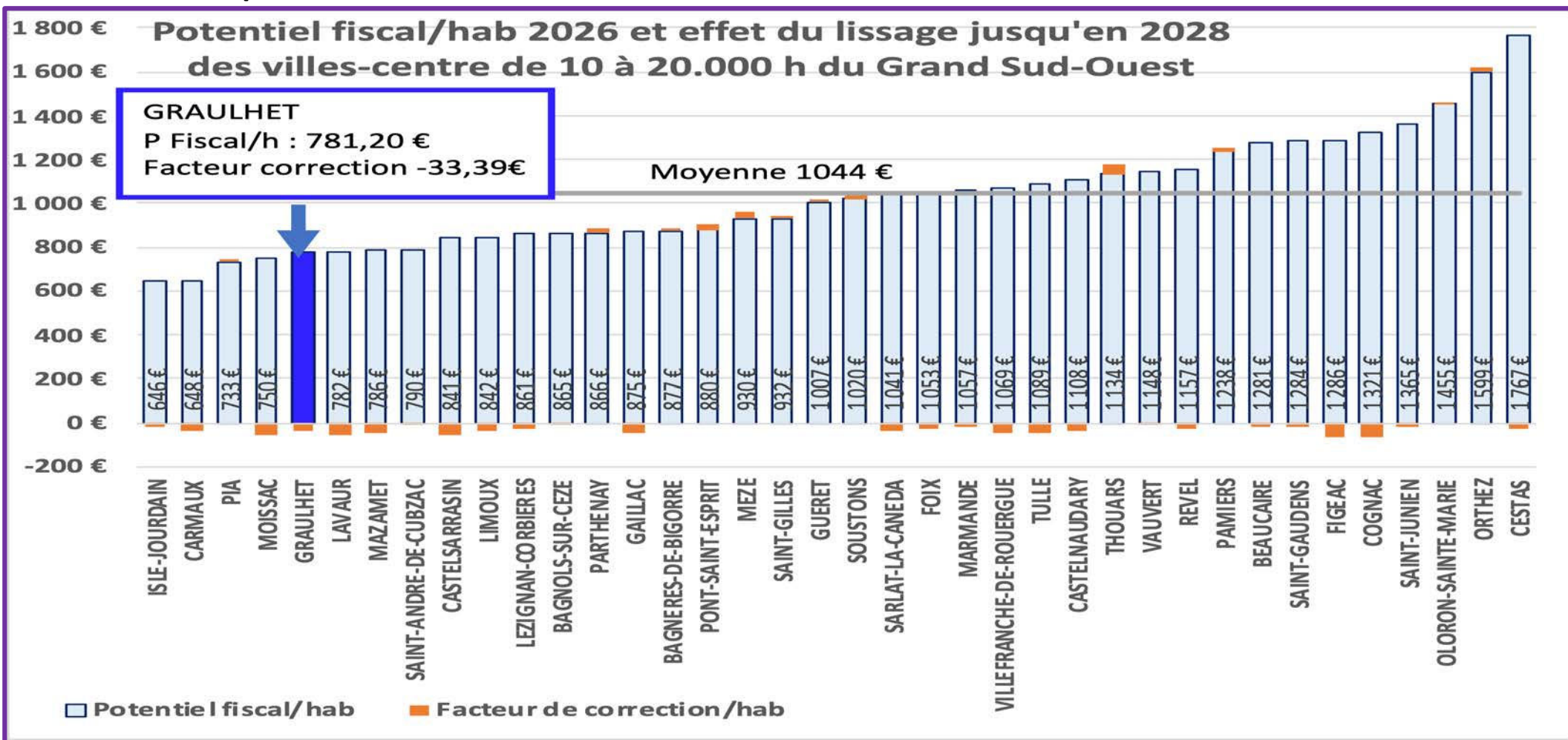
La hiérarchie de l'AC induit celle du potentiel fiscal et il faut noter que le transfert de fiscalité de 2021 avait provoqué une augmentation de plus de 10% du potentiel fiscal par habitant de Graulhet



Le potentiel fiscal et son évolution

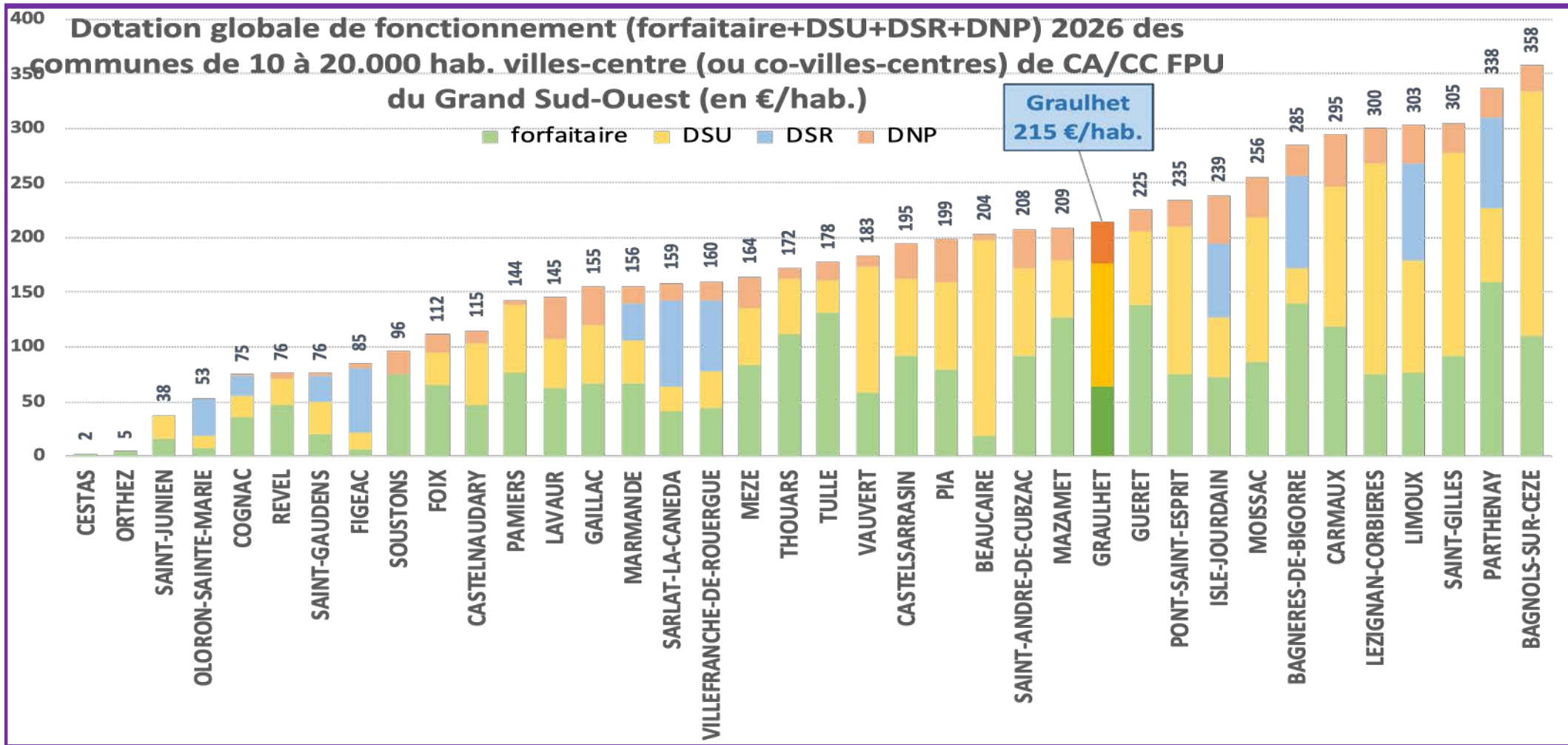
En 2026 Graulhet a un potentiel fiscal par habitant inférieur de 25,4% à la moyenne des 38 villes-centre du Sud-Ouest et de 36,9% à la moyenne nationale de la strate de 10.000 à 15.000 habitants.

Le facteur de correction est négatif en raison principalement d'un taux de TH modéré en 2020 et d'un ancien taux de FB du département du Tarn élevé



La DGF

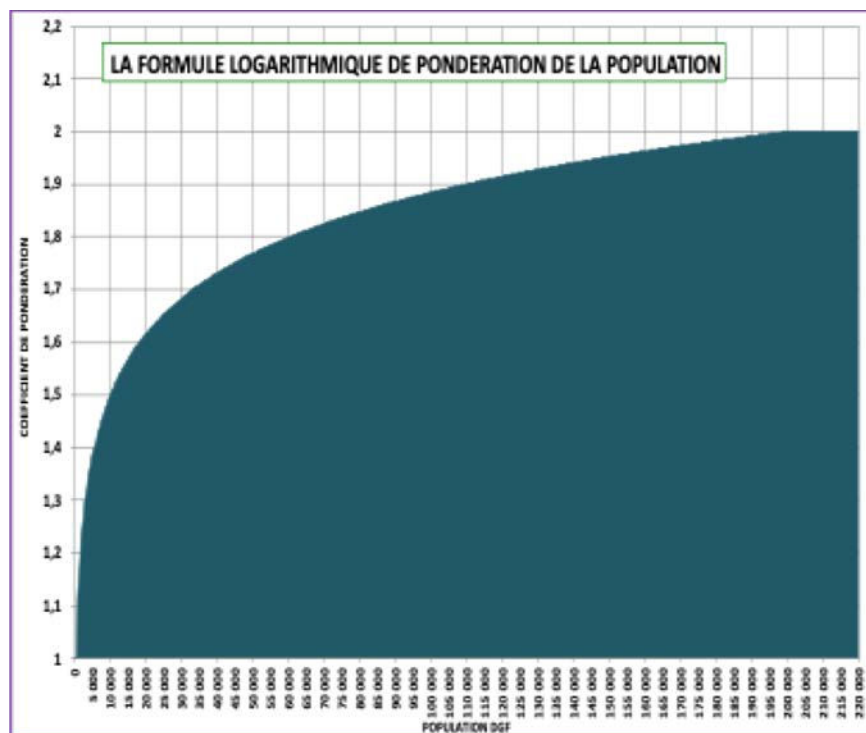
Ville pauvre, Graulhet se trouve au-dessus de la moyenne, principalement grâce à la DSU, mais la DGF forfaitaire est proportionnellement modeste. La commune touche également la DNP mais pas la DSR bourg-centre qui pour les communes de 10 à 20.000 hab n'est accessible qu'aux sous-préfectures.



L'évolution de la DGF

Chaque année la DGF évolue selon deux critères

- ⇒ l'évolution de la population : 1 habitant de plus (2020 à 2025) rapporte à ce niveau de population (autour de 13.000 habitants) environ **100 €**, un habitant de moins (2026) coûte la même somme
- ⇒ L'écèlement : les communes dont le potentiel fiscal logarithmé est supérieur à **85%** de la moyenne nationale sont écelées. Graulhet est à **66,4 %** pour 2026 et n'a jamais été écelée de toute la période. En cas d'écèlement, il est proportionnel à l'écart au seuil de 85% et proportionnel au montant fixé en loi de finances (0€ en 2023, 25 M€ en 2024, 114 M€ en 2025, 261 M€ en 2026). Il est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement de n-2.



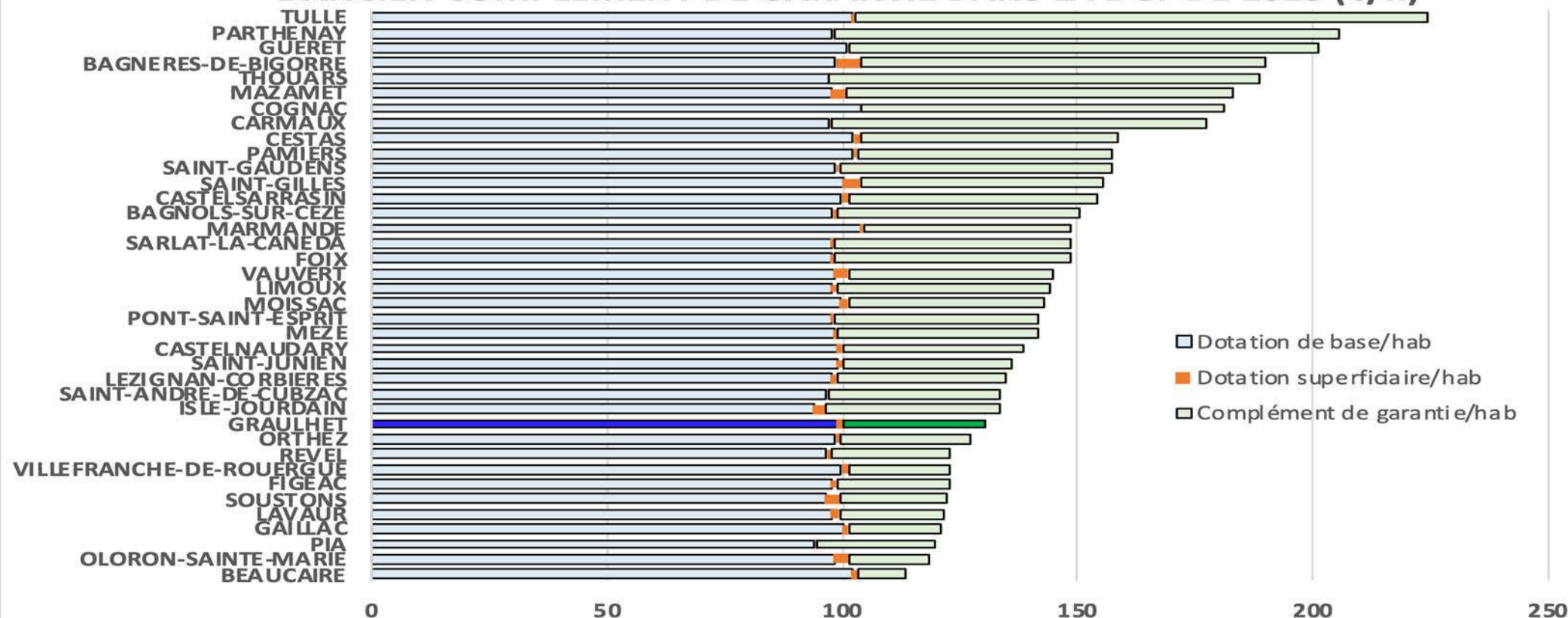
81105 GRAULHET							
			a	b	c	d=a+b+c	
	Pop DGF	Croissance	DGF N-1	Effet pop	écèlement	DGF N	evol
2020	12995	0,14%	807 474 €	1 791 €	0 €	809 265 €	0,22%
2021	13191	1,51%	809 265 €	19 536 €	0 €	828 801 €	2,41%
2022	13231	0,30%	828 801 €	3 988 €	0 €	832 789 €	0,48%
2023	13286	0,42%	832 789 €	5 486 €	0 €	838 276 €	0,66%
2024	13546	1,96%	838 276 €	25 990 €	0 €	864 265 €	3,10%
2025	13648	0,75%	864 265 €	10 204 €	0 €	874 469 €	1,18%
2026	13501	-1,08%	874 469 €	-14 689 €	0 €	859 781 €	-1,68%

Mais bien que Graulhet, ville pauvre, n'ait jamais été écelée, sa DGF est inférieure à la moyenne de sa strate (64€/hab contre 82€ en 2025) et ce pour des raisons exposées à la page suivante.

Le caractère archaïque de la DGF

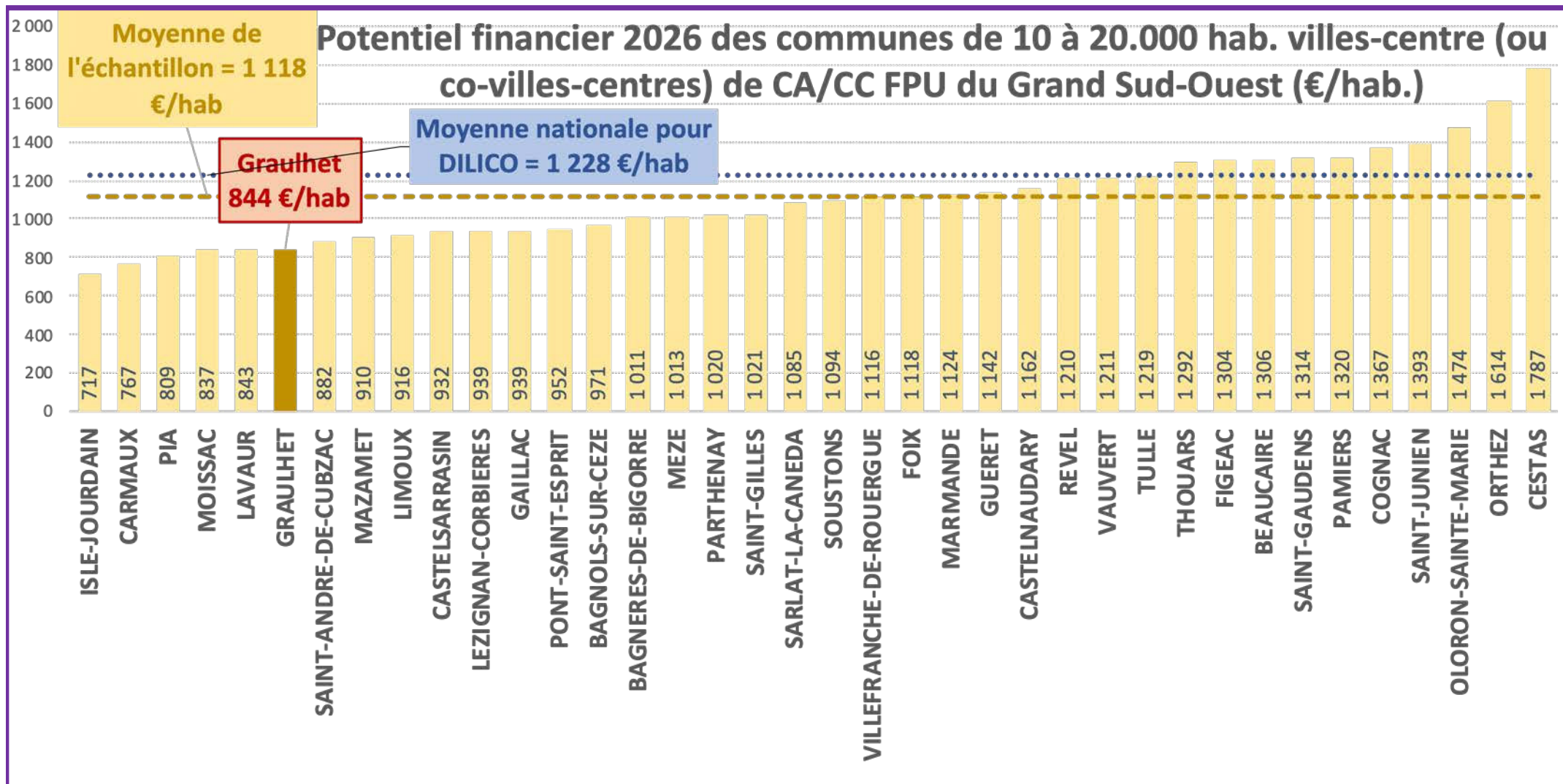
Ce qui est aujourd'hui la DGF dépendait de la taxe sur les salaires levée dans les communes dans les années 1960 avant la mise en place de la TVA au 1^{er} janvier 1968. La réforme de 2005 avait prétendu remédier à ces archaïsmes. Les communes devaient avoir une **dotation de base par habitant logarithmée** (en bleu) et une **dotation superficielle à l'hectare** (en rouge). Comme le résultat de ce calcul n'avait aucune raison de correspondre à la valeur historique de l'année précédente (2004) a été mis en place un **complément de garantie** (en vert) figé et dont l'objectif de l'époque était qu'il finirait par être rattrapé par la progression régulière des deux autres parts (3%/an à l'époque). Mais les choses ne se sont pas passées comme cela et les communes dont le complément de garantie historique était très faible conservent une DGF basse. *C'est le cas de Beaucaire et à l'inverse Tulle conserve une très forte dotation tandis que Graulhet est dans une moyenne basse.*

L'ANCIEN COMPLEMENT DE GARANTIE DANS LA DGF DE 2013 (€/h)



Le potentiel financier

Le potentiel financier (potentiel fiscal + DGF n-1) par habitant est inférieur de 24,5% à la moyenne de l'échantillon et de 35,9% à la moyenne nationale de la strate 10 à 15.000 habitants.



Le positionnement au regard de la péréquation DSU. et DNP

Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Les quelque 1075 communes hexagonales de plus de 10.000 habitants sont classées suivant 4 critères et les 2/3 d'entre elles (**717** en 2026) sont éligibles à la DSU. Graulhet est classée **177ème** en 2026 dans la catégorie « cible »

DSU 1.532.354€	30%	25%	15%	30%
CLASSEMENT : 177ème INDICE : 1.335035	POTENTIEL FINANCIER	REVENU PAR HABITANT	% LOGEMENTS SOCIAUX	% BENEFICIAIRES APL
GRAULHET	843,68 €	12 391 €	10,49%	43,58%
MOYENNE DES VILLES >10000 HAB	1 493,86 €	19 317 €	21,45%	38,37%
INDICE	0,5312	0,3897	0,0734	0,3407

Dotation nationale de péréquation (DNP)

Première part : deux conditions **cumulatives** : PFIN <105% de moyenne de strate et EF >100% moyenne de strate

Majoration : deux conditions **cumulatives** : Prod post TP<85% de moyenne de strate et éligibilité à la première part

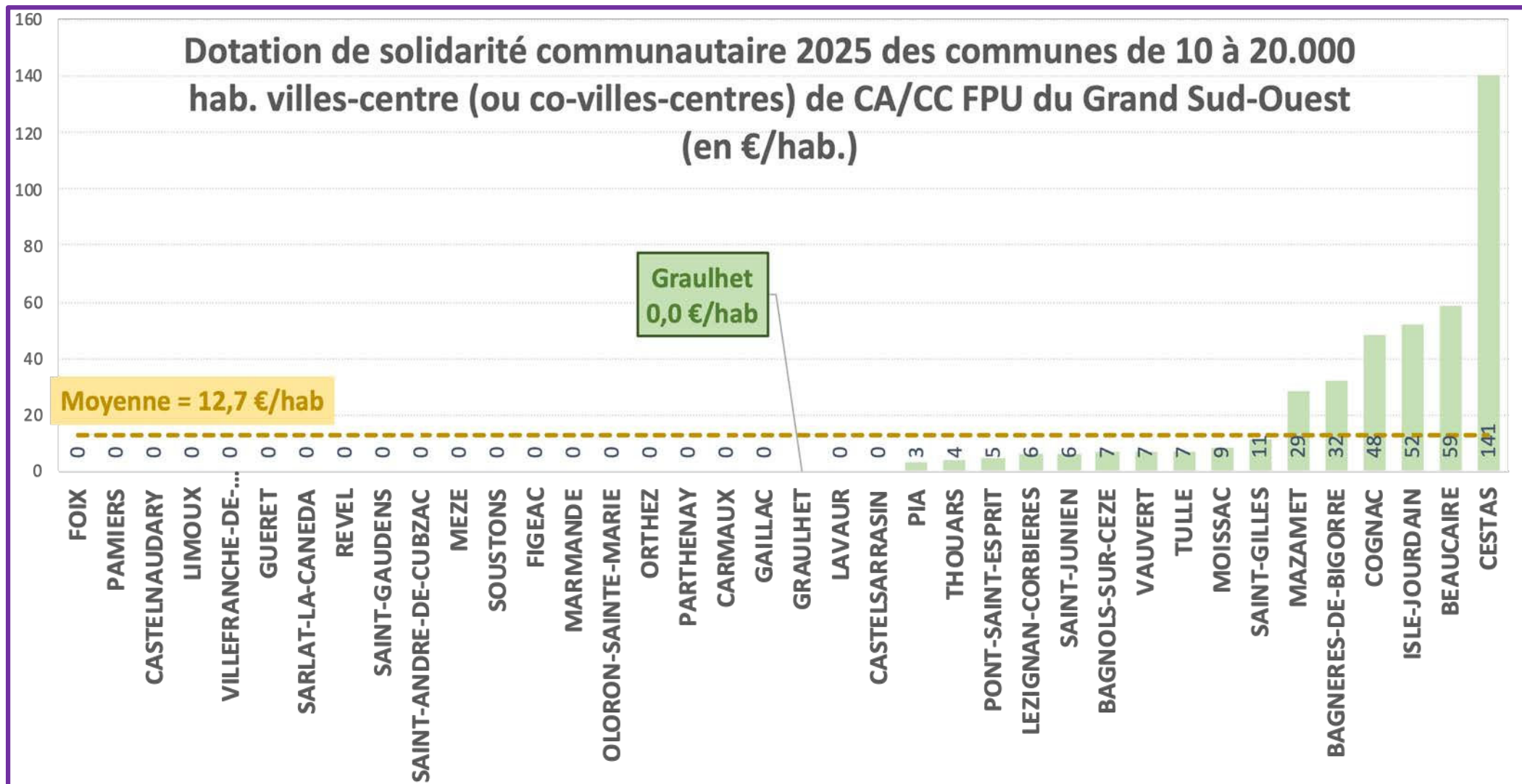
Graulhet satisfait très largement tous les critères et perçoit 399.134 € de 1^{ère} part et 113.952 € de majoration.

DNP 2026	PREMIERE PART		MAJORATION
	POTENTIEL FINANCIER	EFFORT FISCAL	PRODUITS POST TP/HAB
GRAULHET	843,68 €	1,556974	136,73 €
MOYENNE STRATE DE 10 à 15.000 HAB	1 315,61 €	1,193866	235,72 €
RATIO	64,1%	130,4%	58,0%
CONDITION SATISFAITE	OUI	OUI	OUI

Mais la commune ne perçoit pas de DSR bourg-centre qui n'est accessible pour les communes de 10 à 20.000 hab qu'aux sous-préfectures

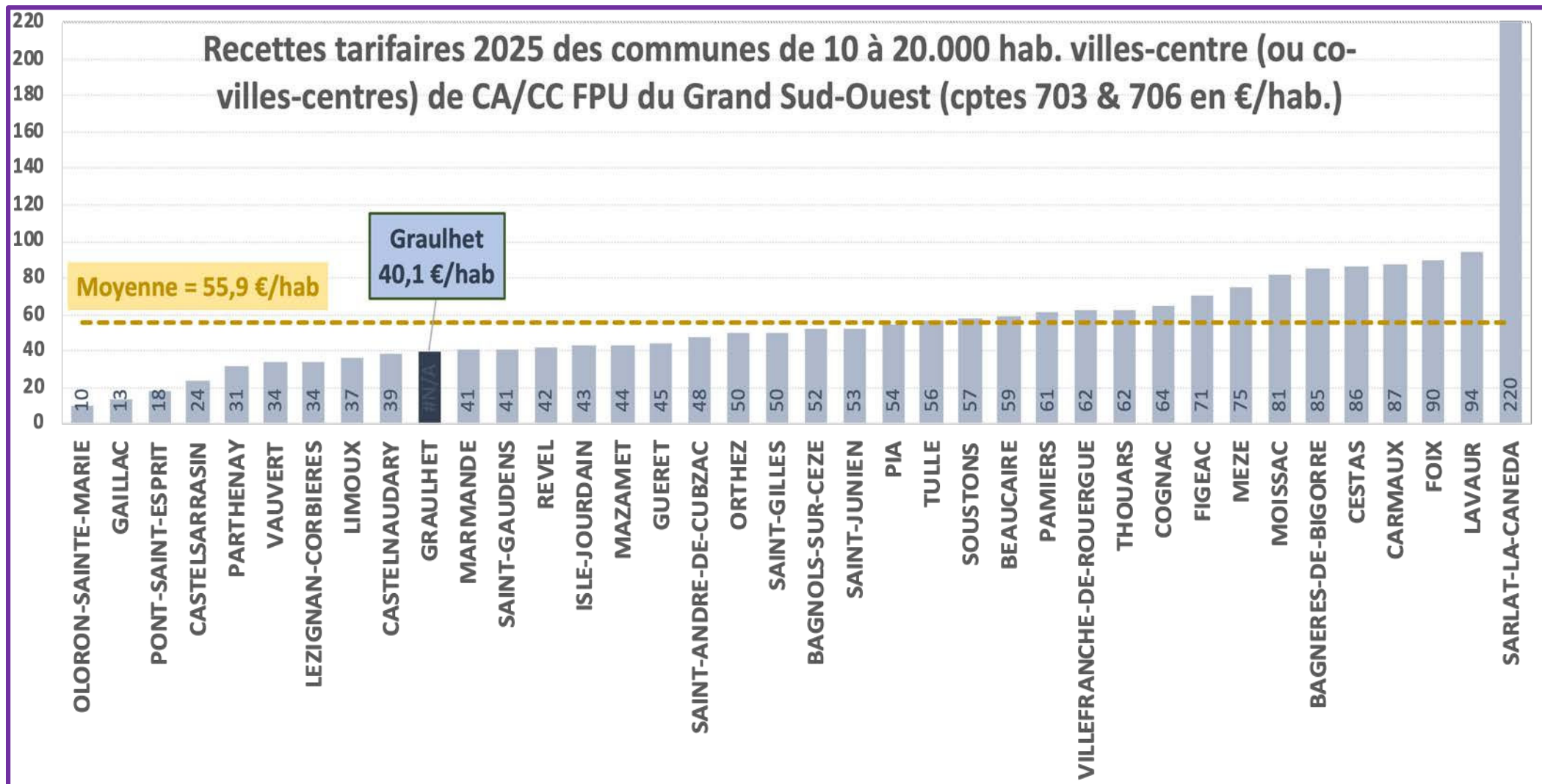
La Dotation de solidarité communautaire

Elle n'a pas été instaurée dans la CAGG et seules 16 des 38 communes de l'échantillon en bénéficient.



Les recettes de tarification

En 2025 Les recettes tarifaires de Graulhet se situent à près de 30% au-dessous de la moyenne de l'échantillon



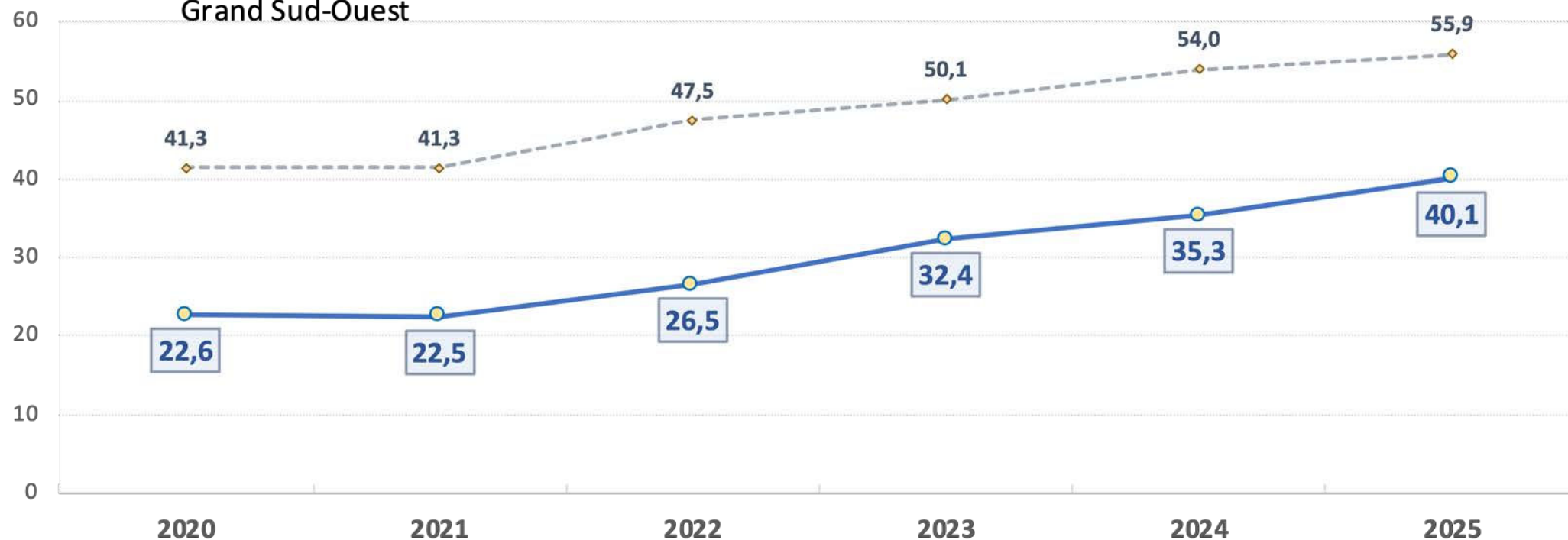
Evolution des recettes de tarification

L'écart qui était de l'ordre de -45% en début de période est revenu à -28% en 2025

Recettes tarifaires (cptes 703 & 706) en €/hab. sur la période 2020-2025

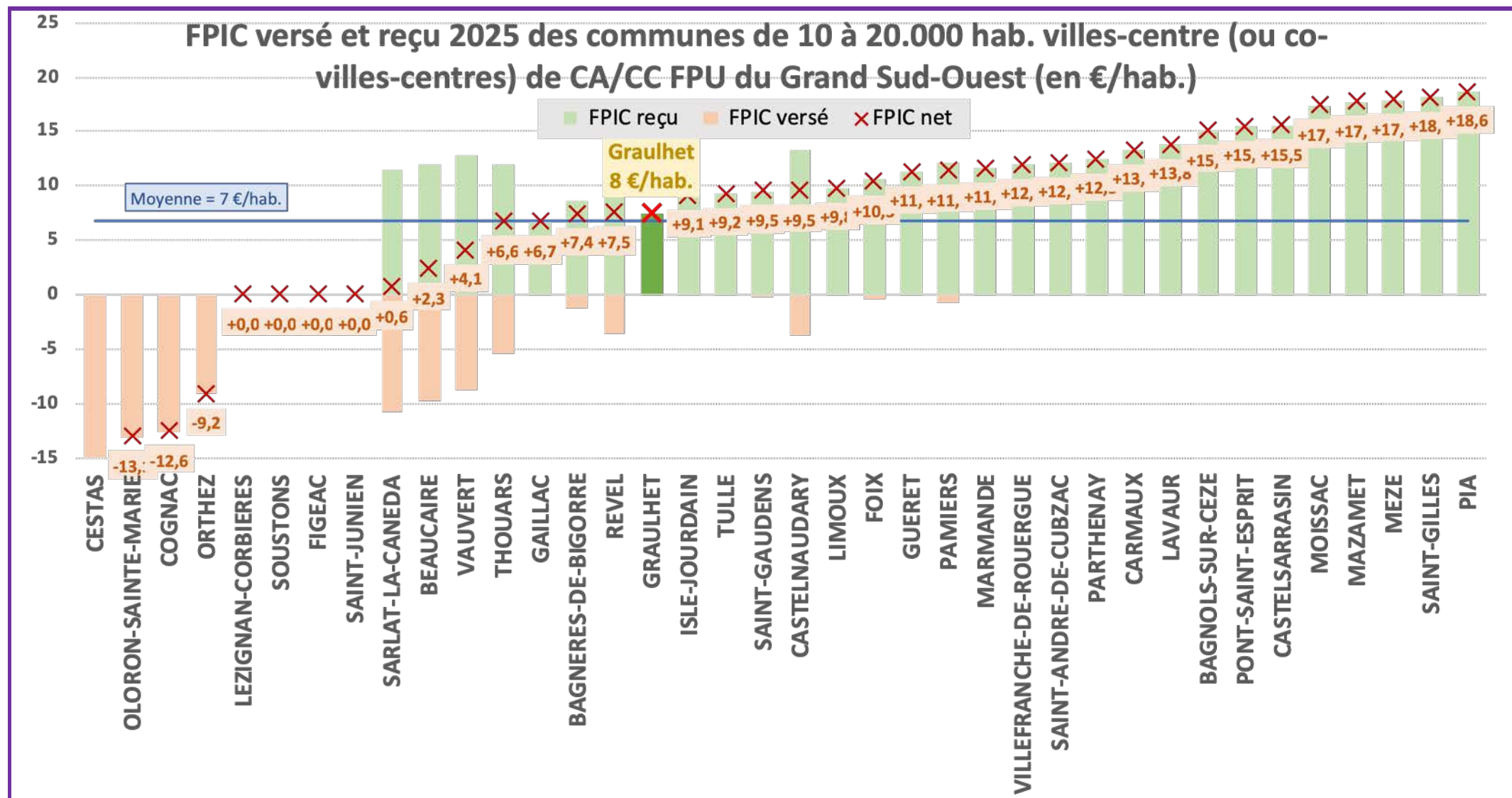
—●— Graulhet

—◇— Moyenne des communes de 10 à 20.000 hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest



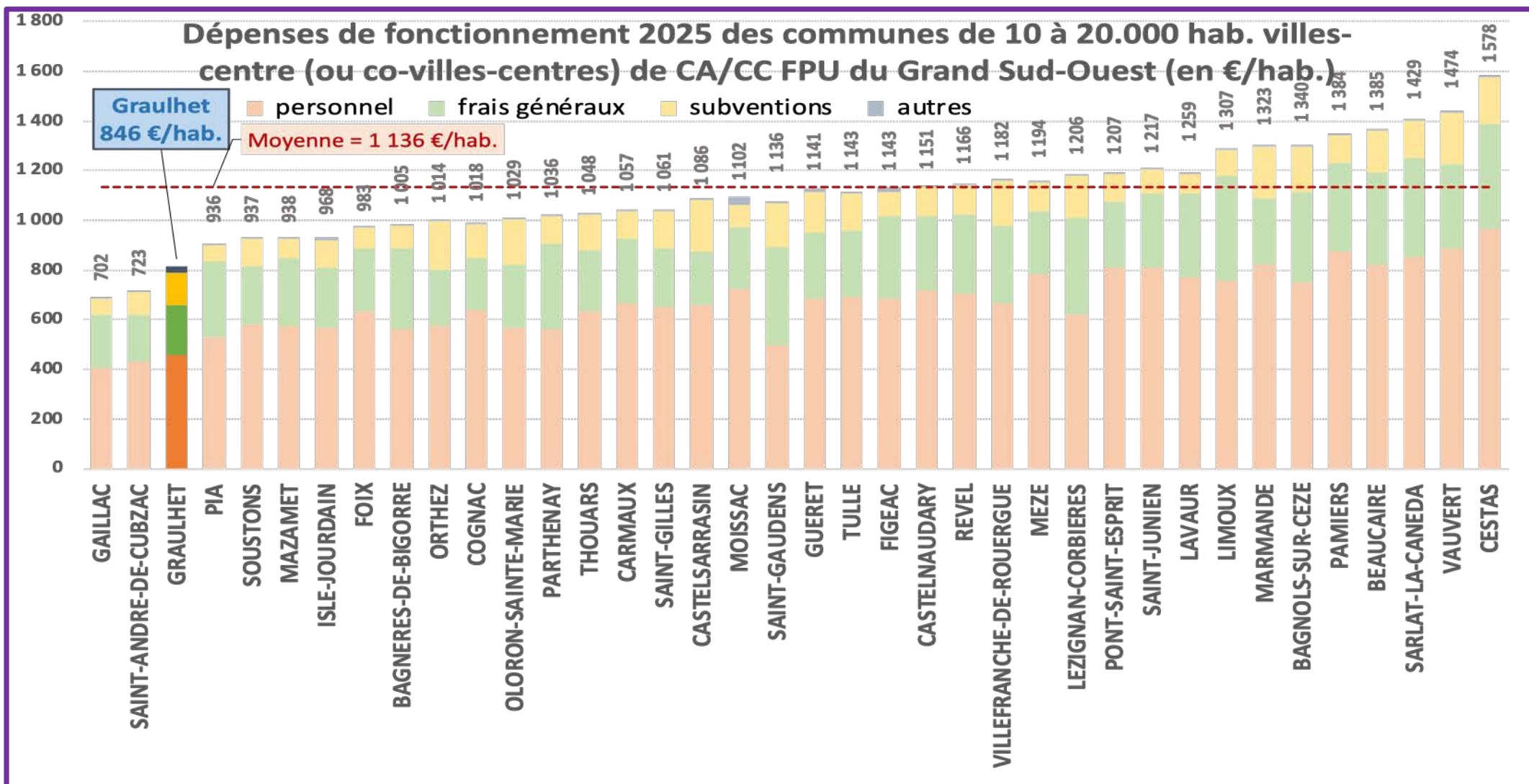
Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Le territoire de la CAGG étant bénéficiaire en 2025, Graulhet a bénéficié d'un reversement de 102.8 k€



Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

Les dépenses réelles de fonctionnement se situent en 2025 à 25,5% au-dessous de la moyenne, contre 26.4 % au-dessous pour les recettes.



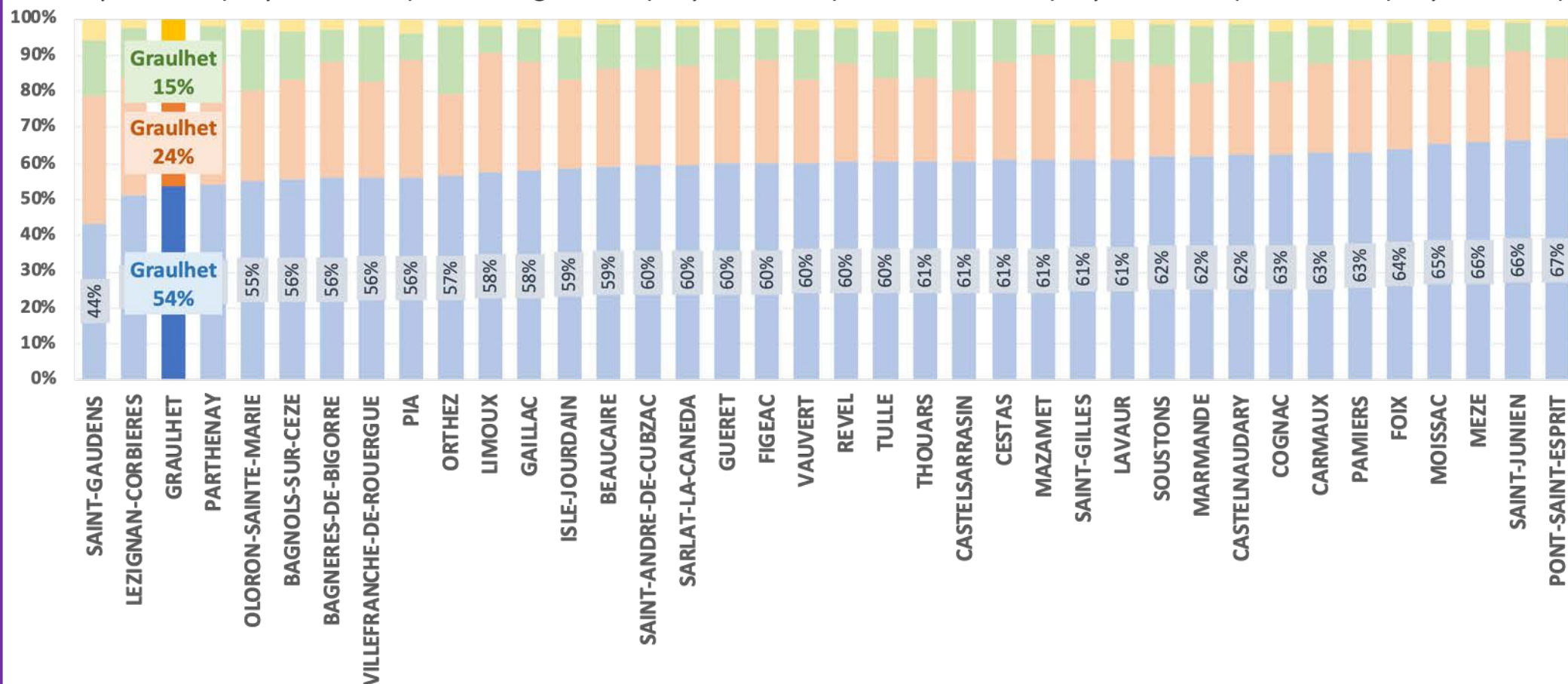
Structure des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

La structure des charges de fonctionnement sous-pondère le personnel et octroie une part plus élevée aux transferts.

Composition des dépenses de fonctionnement 2025 des communes de 10 à 20.000

hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest

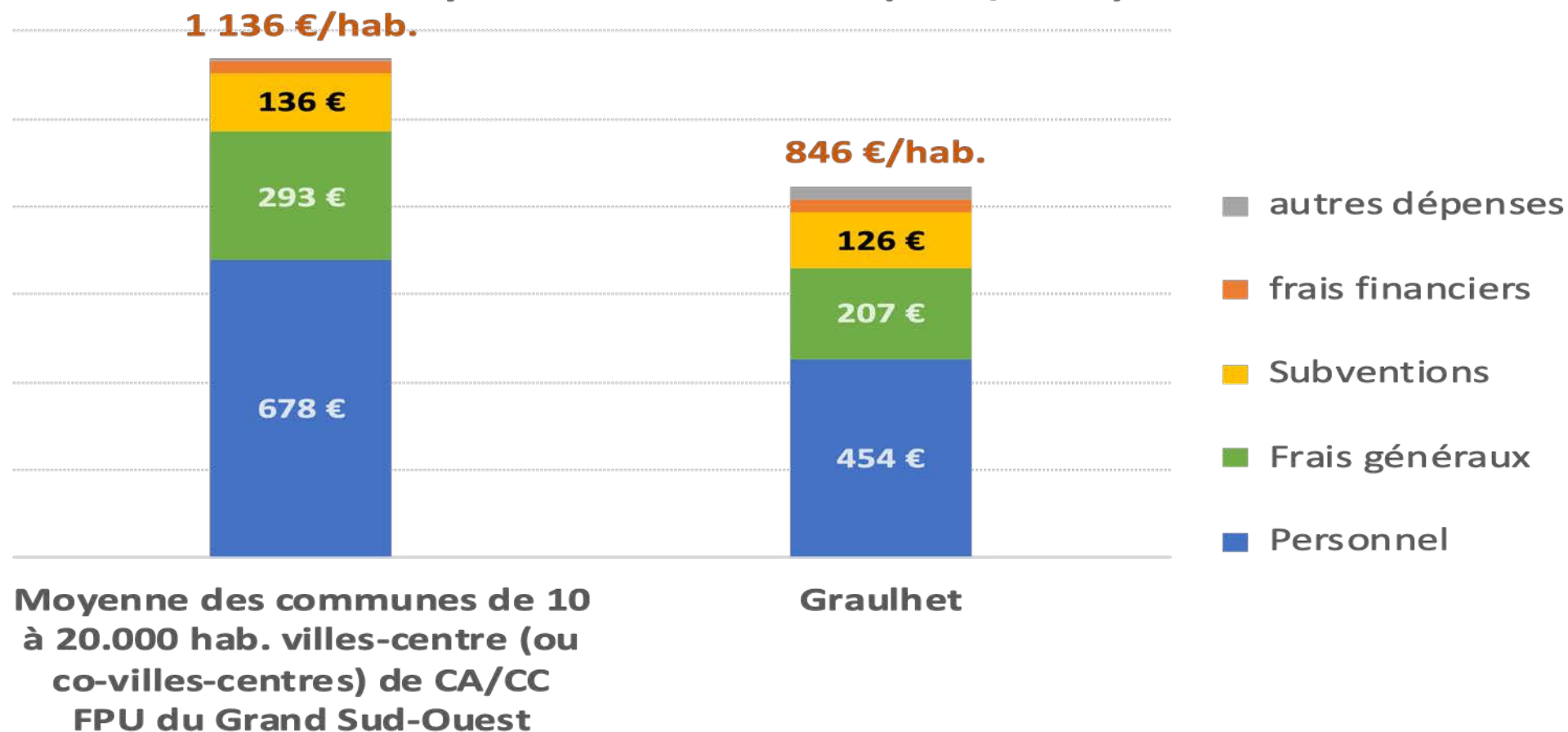
personnel (moyenne = 60%) frais généraux (moyenne = 26%) subventions (moyenne = 12%) autres (moyenne = 3%)



Structure des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

En 2025, L'écart sur les dépenses de fonctionnement est de -33% sur le personnel, -31,4% sur les achats et frais généraux et -7,4% sur les transferts

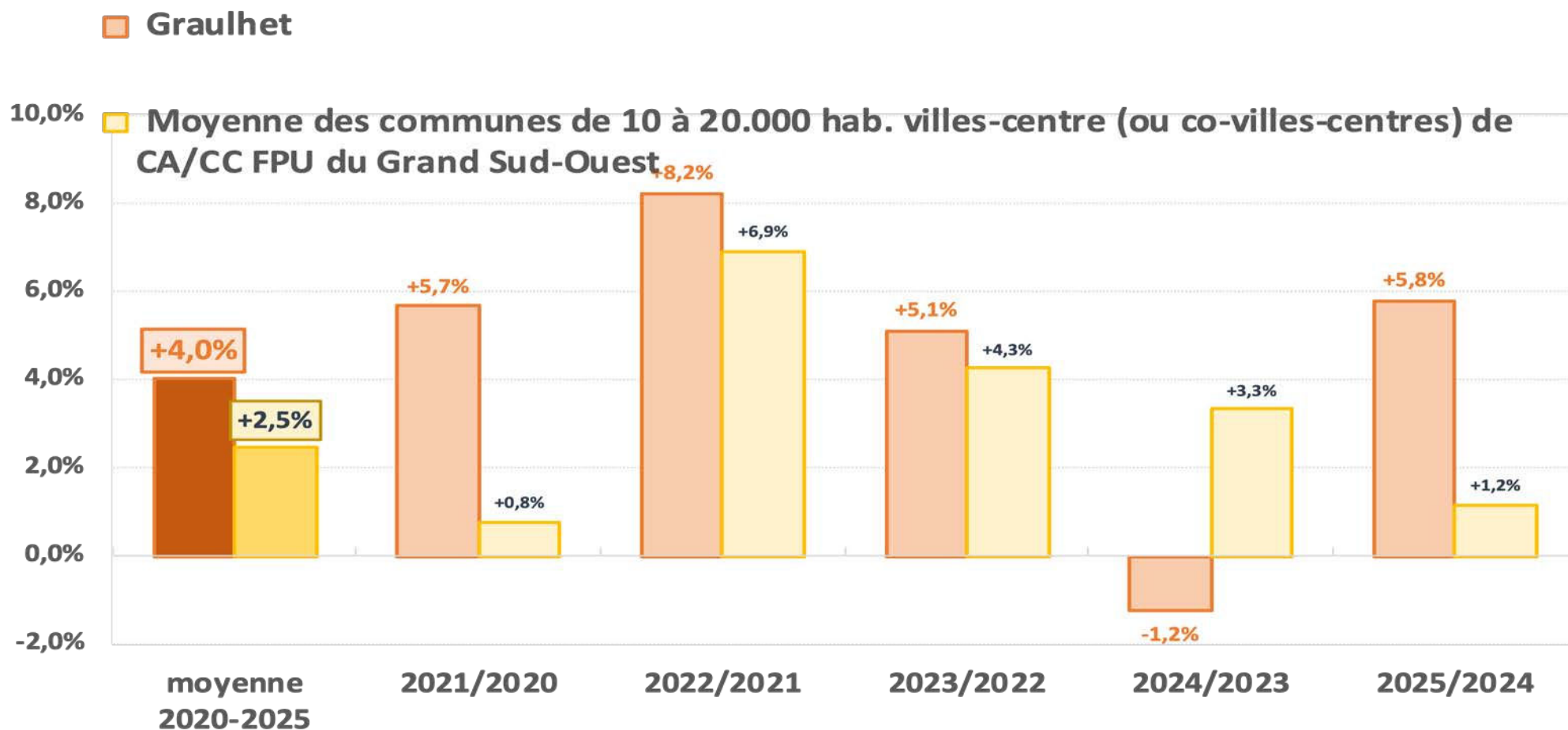
Décomposition des dépenses réelles de fonctionnement par nature en 2025 (en €/hab.)



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

L'évolution des dépenses a été sensiblement plus rapide à Graulhet que pour la moyenne des 38 communes (4% contre 2,5%)

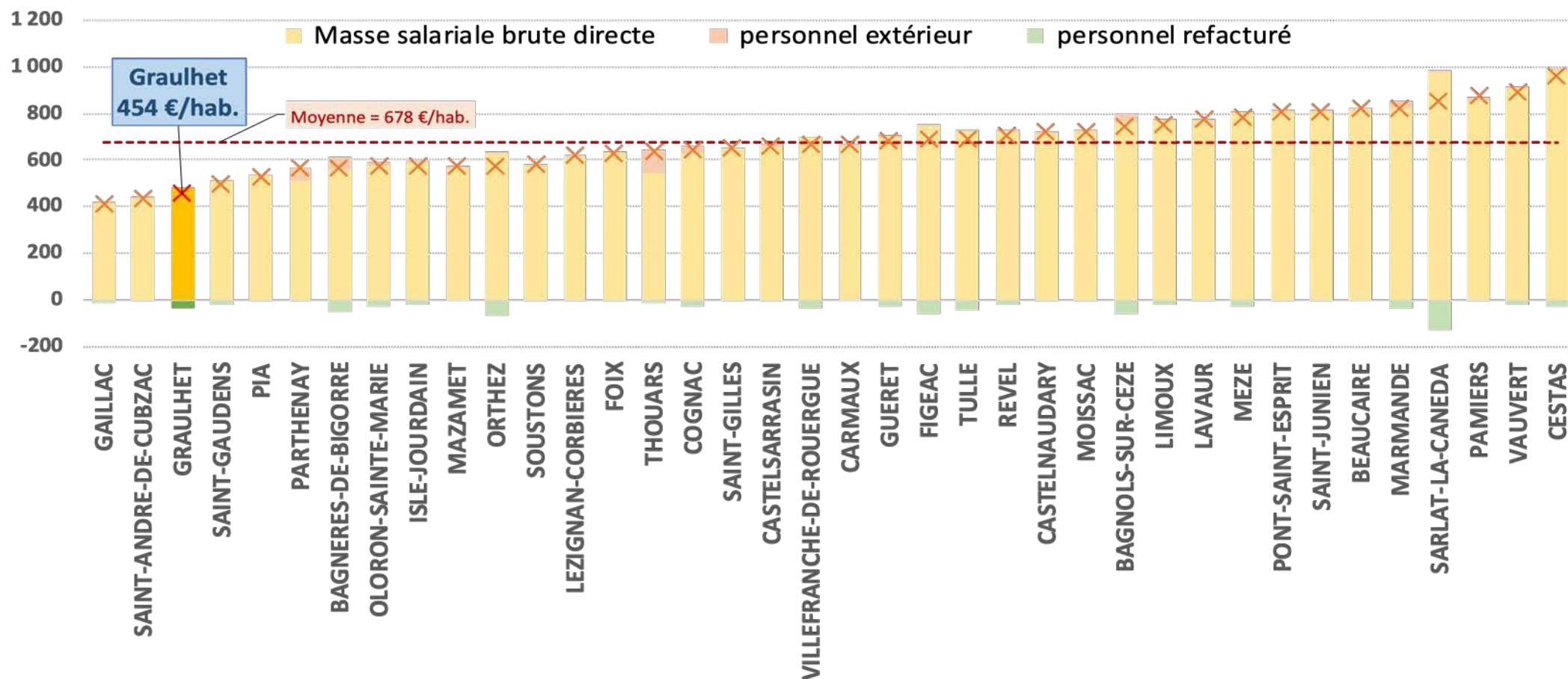
Croissance annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement sur la période 2020-2025



Les dépenses de personnel

Les charges de personnel sont les 3èmes plus modestes de l'échantillon après Gaillac et St André de Cubzac

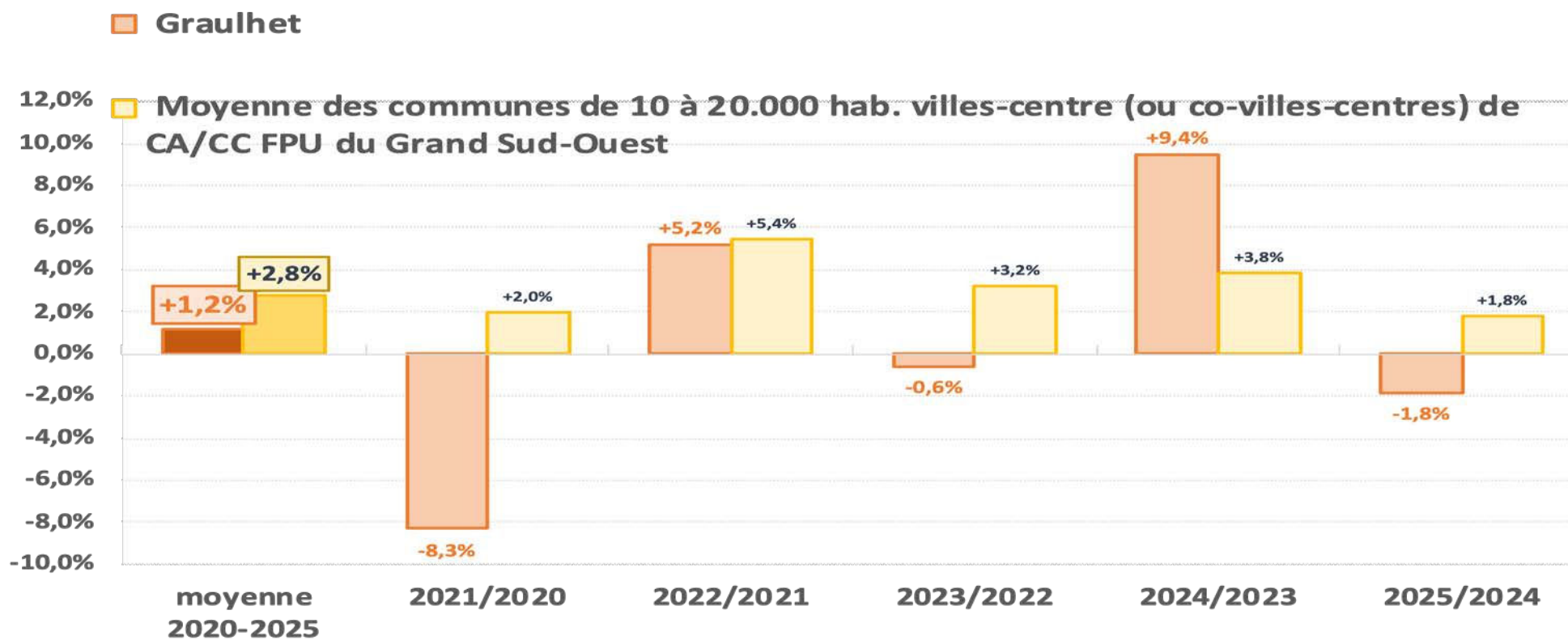
Dépenses de personnel brutes et nettes 2025 des communes de 10 à 20.000 hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest (en €/hab.)



Evolution des dépenses de personnel

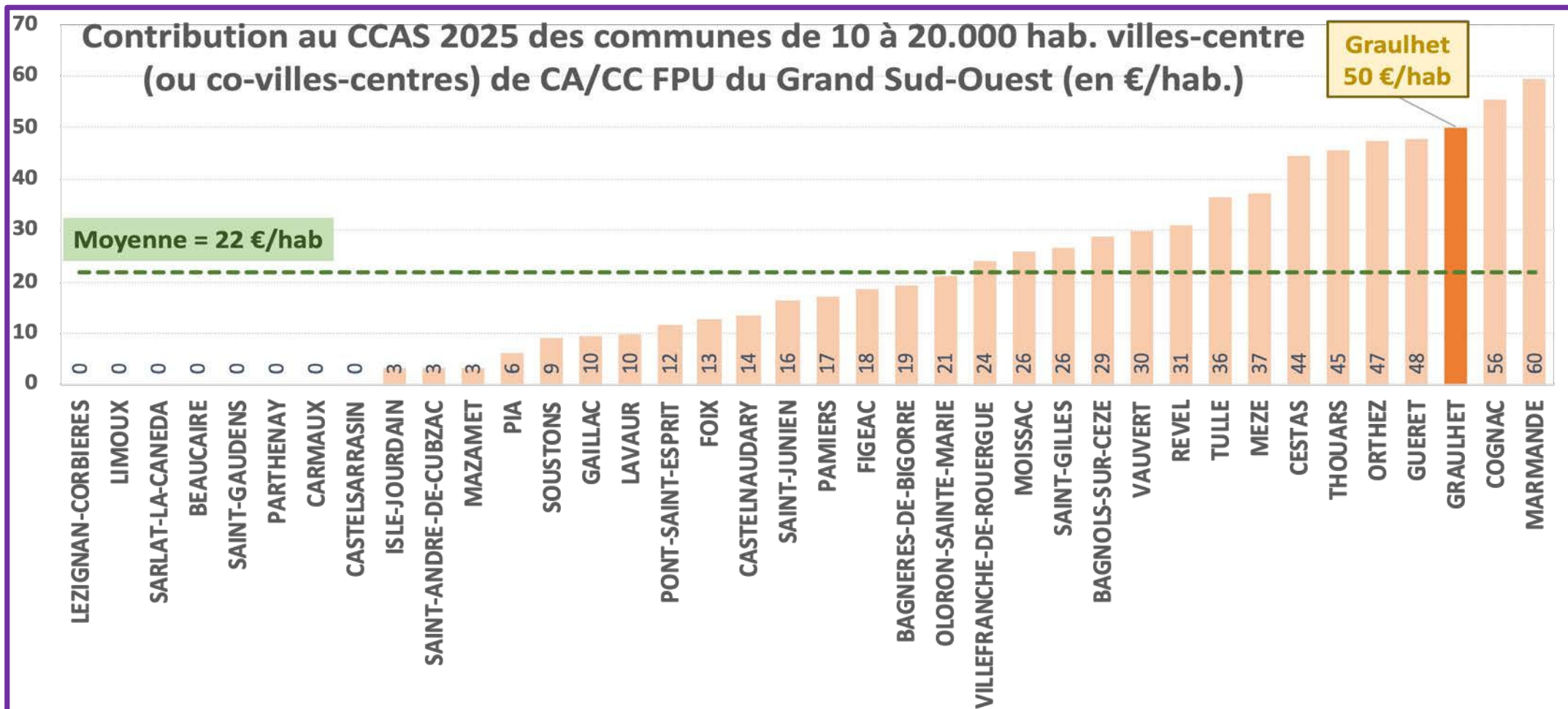
Sur la période 2020-2025, les dépenses de personnel nettes ont progressé à un rythme sensiblement inférieur à celui des communes de l'échantillon (1,2%/an contre 2,8%). En revanche le 011 a connu une progression moyenne de 7,5%/an entre 2021 et 2025, 2020 n'étant pas significatif.

Croissance annuelle moyenne des dépenses nettes de personnel sur la période 2020-2025



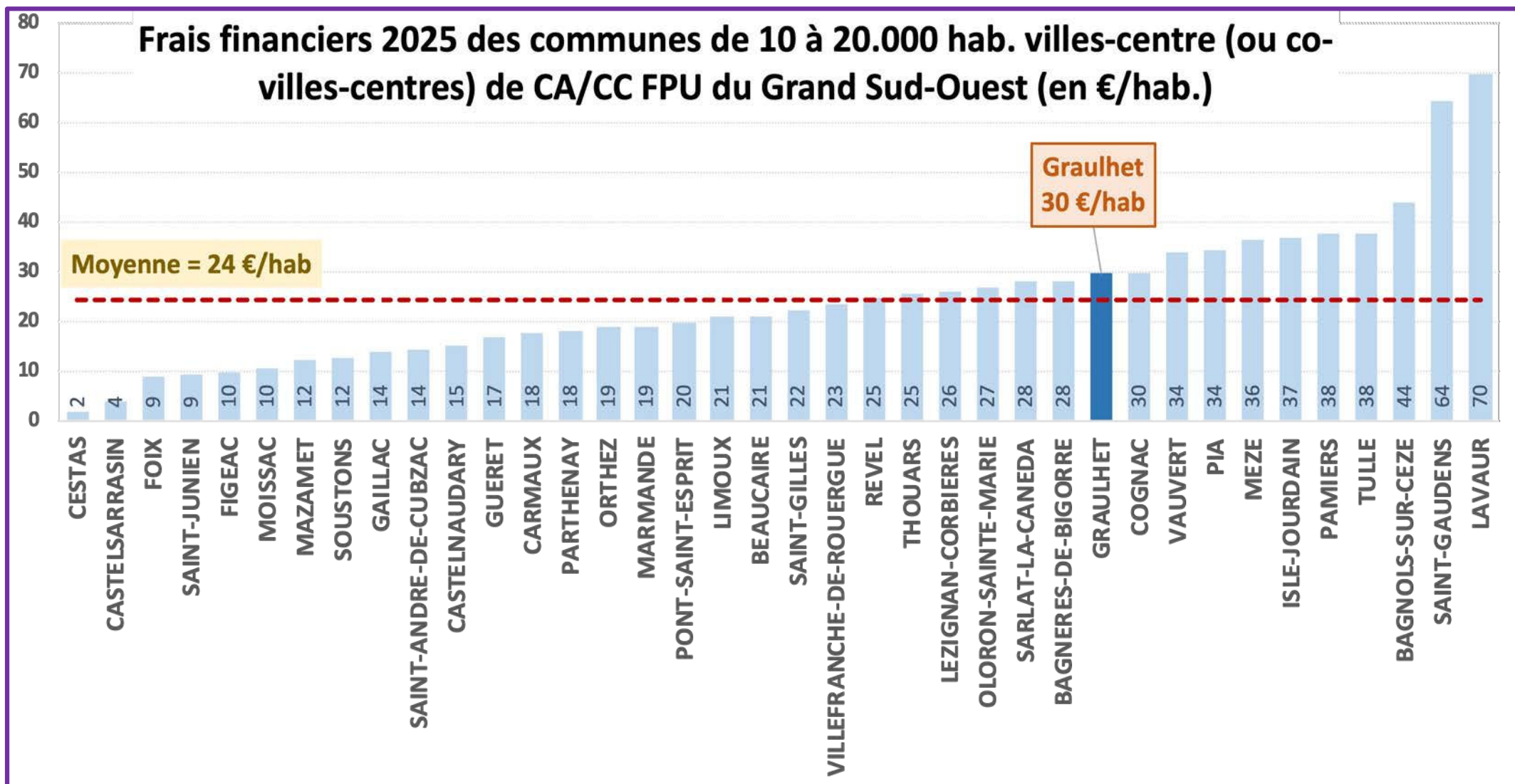
Le financement du CCAS

Graulhet se situe en 3^{ème} position, à plus du double de la moyenne, pour le financement du CCAS mais les montants d'une commune à l'autre sont difficilement comparables en raison de variations de périmètre, certaines communes prenant en charge directement des dépenses de l'établissement, tandis que d'autres territoires ont intercommunalisé la compétence, 8 communes n'exposant aucune dépense.



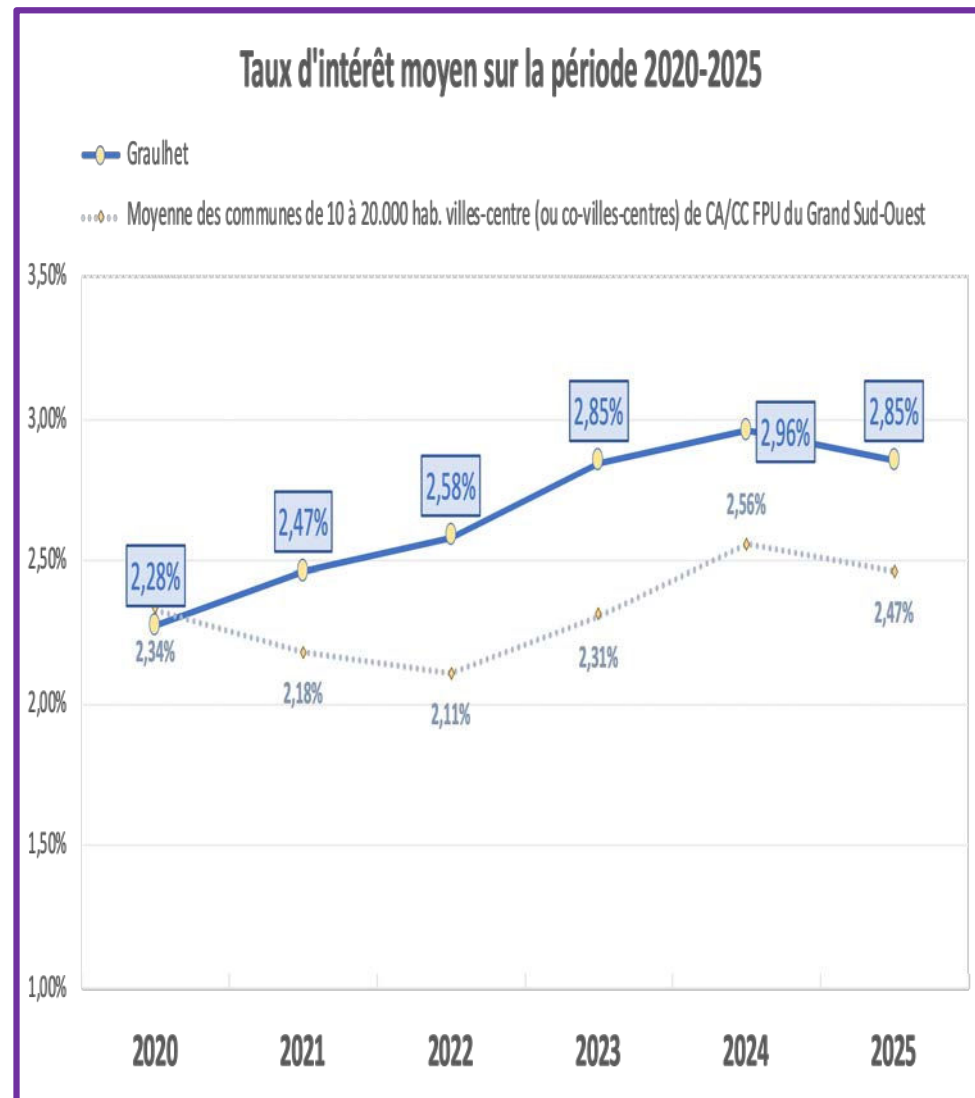
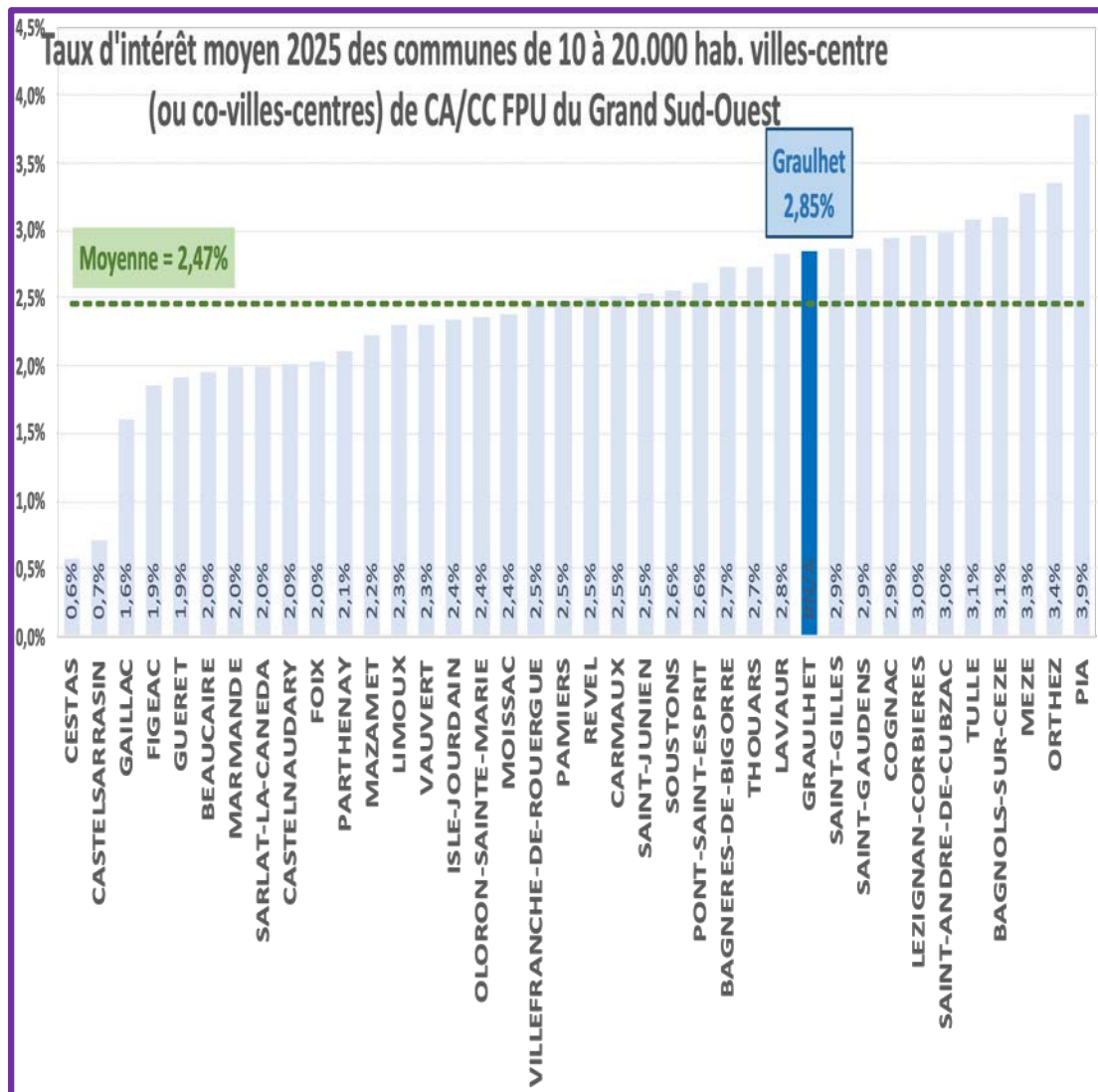
Les frais financiers

- Les frais financiers sont supérieurs de 25% à la moyenne des communes de l'échantillon.



Les frais financiers

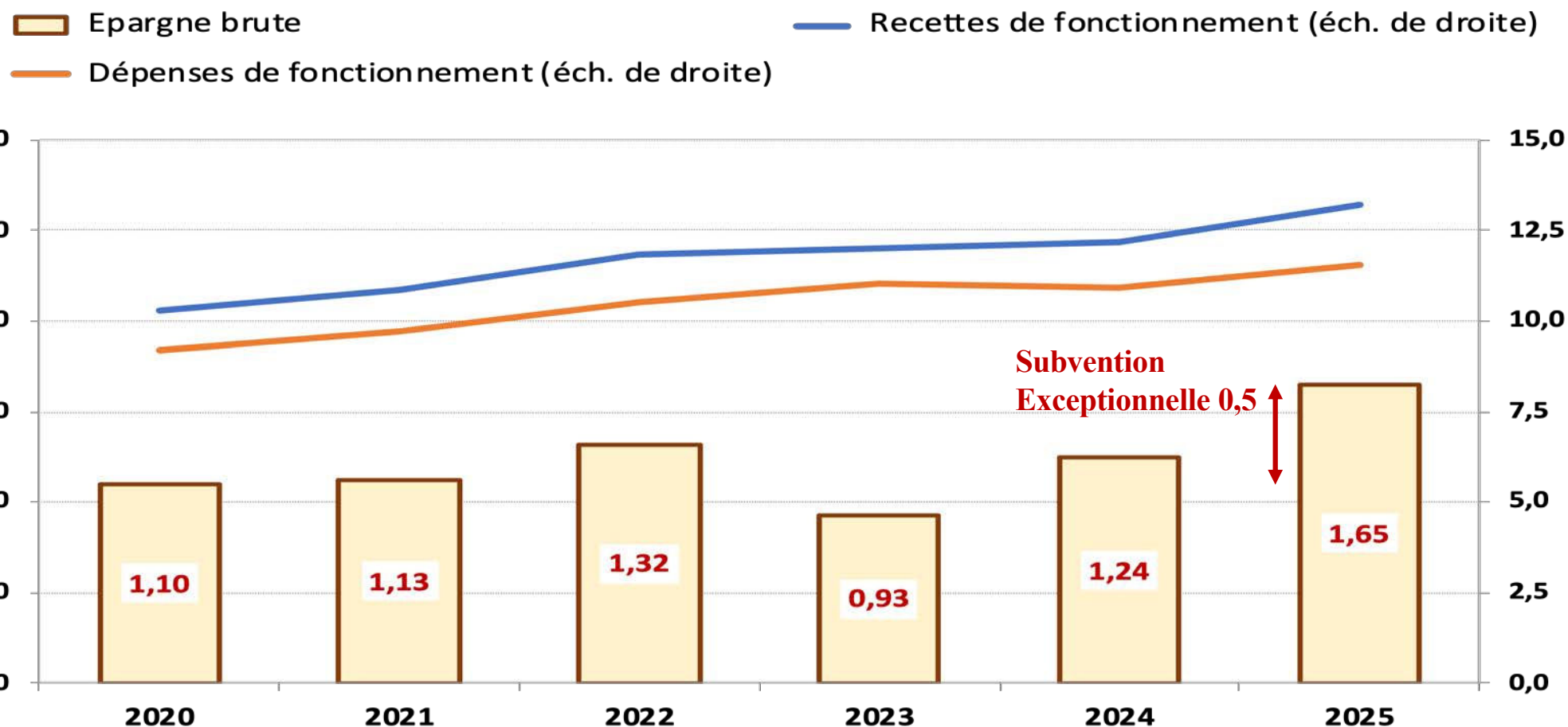
- Le taux d'intérêt moyen de la dette est supérieur de 15% à la moyenne des 38 communes.



L' épargne brute

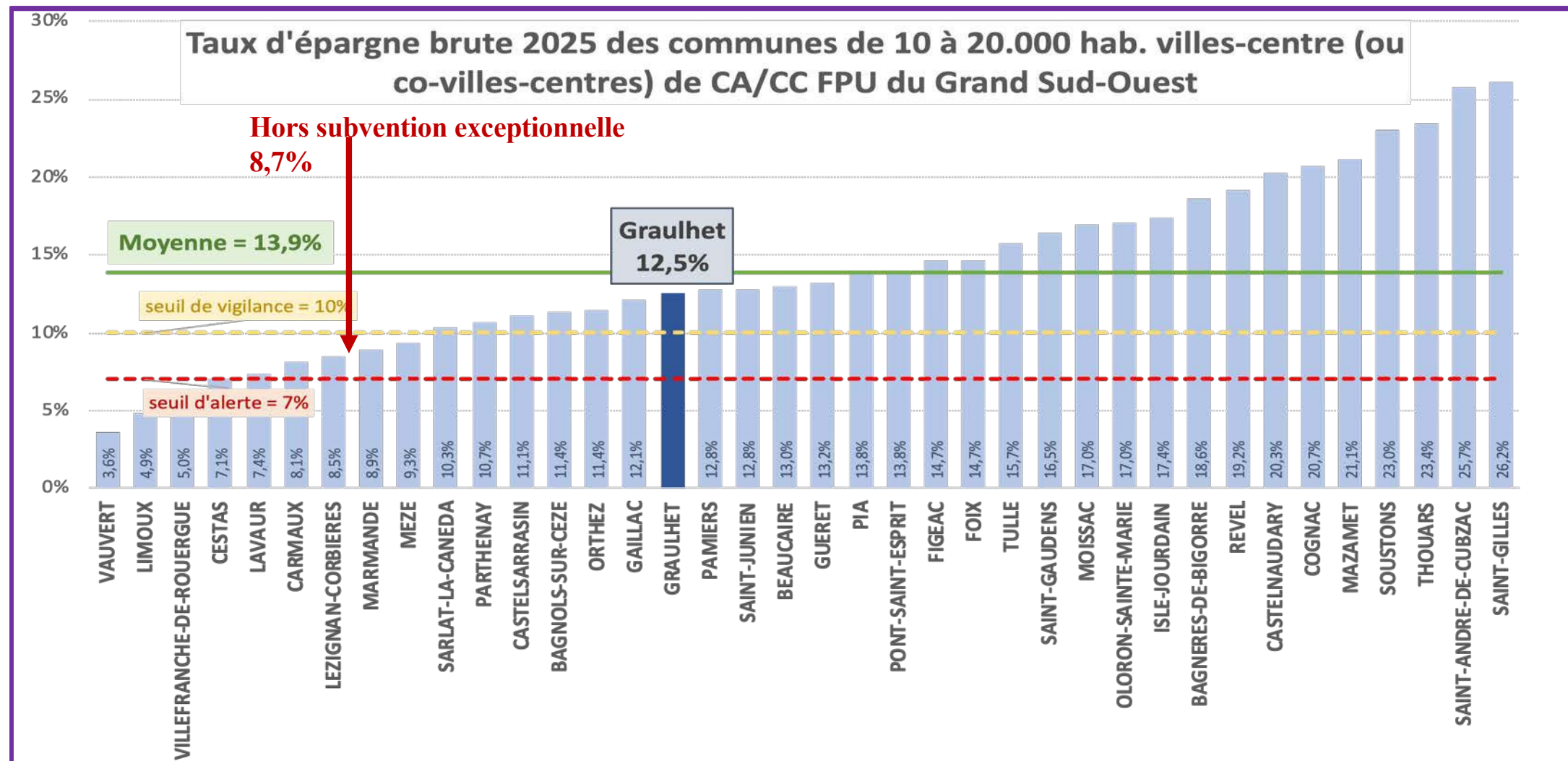
Un effet de ciseau s'est produit en 2023 qui a été endigué par une stagnation des dépenses en 2024 et par une recette exceptionnelle de l'Etat de 500 k€ en 2025, sans laquelle l'épargne brute n'aurait été que de 1,15 M€

Evolution de l'épargne brute en M€



Le taux d'épargne brute

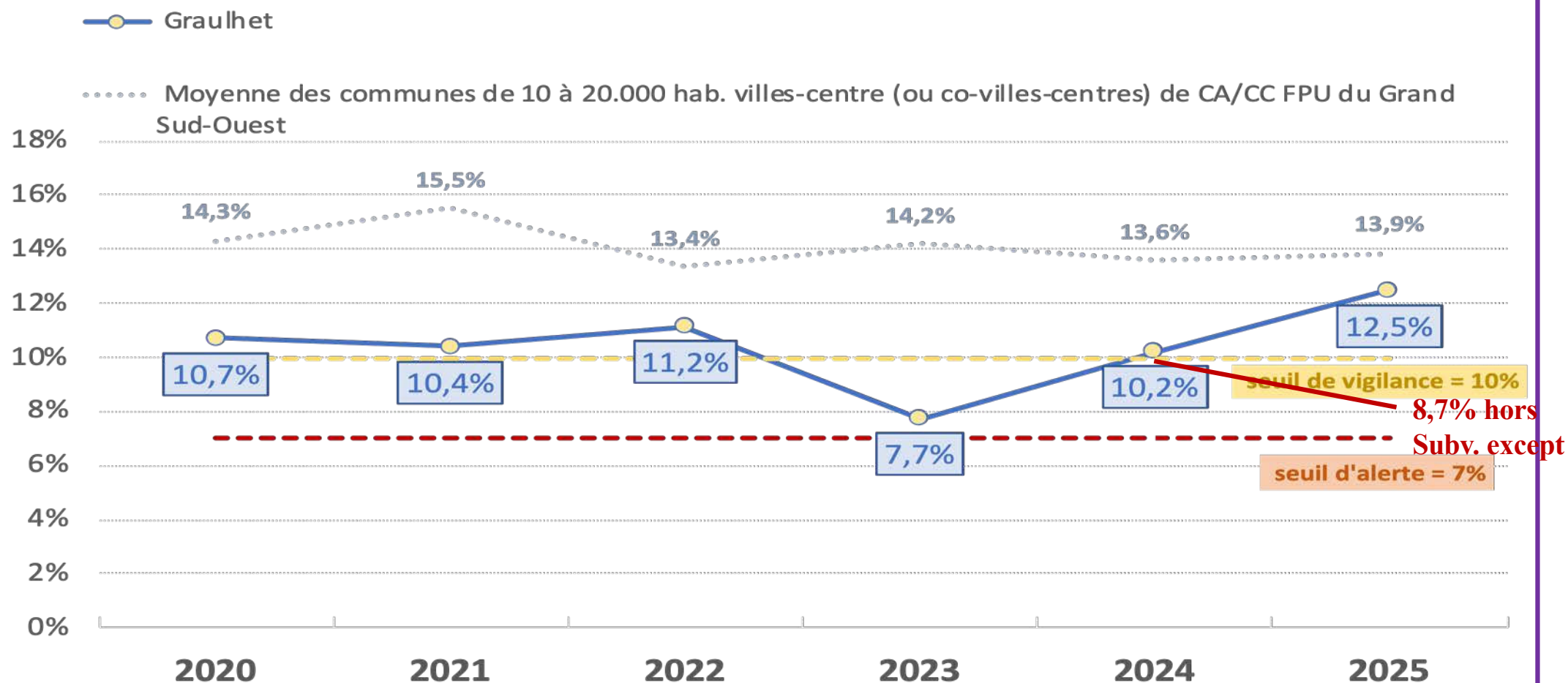
Même avec cette recette non récurrente en 2025, l'épargne reste inférieure à la moyenne des communes comparables, tout comme à la moyenne nationale de la strate de 10 à 15.000 habitants qui s'établit à 14,3% en 2025. **L'épargne récurrente affiche un taux de 8,7%**



Evolution du taux d'épargne brute

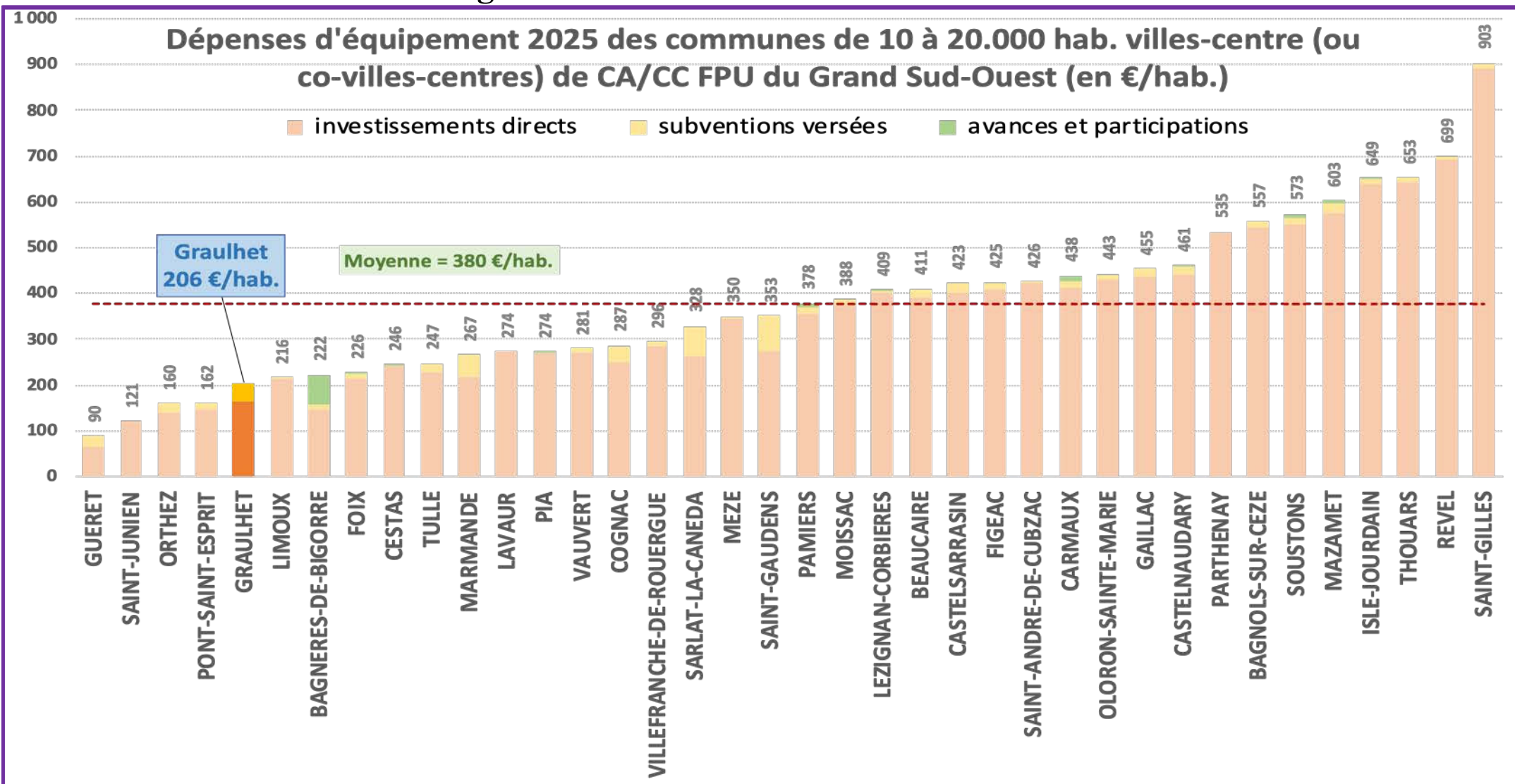
C'est sur l'ensemble des 6 dernières années que le taux d'épargne s'est situé au-dessous de la moyenne des villes comparables avec 4 exercices, à proximité voire au-dessous du seuil de vigilance sans compter le retraitement de la subvention de 500 k€ en recette exceptionnelle pour 2025.

Taux d'épargne brute sur la période 2020-2025



Les dépenses d'équipement

En 2025, Graulhet a investi à peine plus de la moitié de la moyenne des 38 communes et la commune se situe au 34^{ème} rang de l'échantillon.



Evolution des dépenses d'équipement

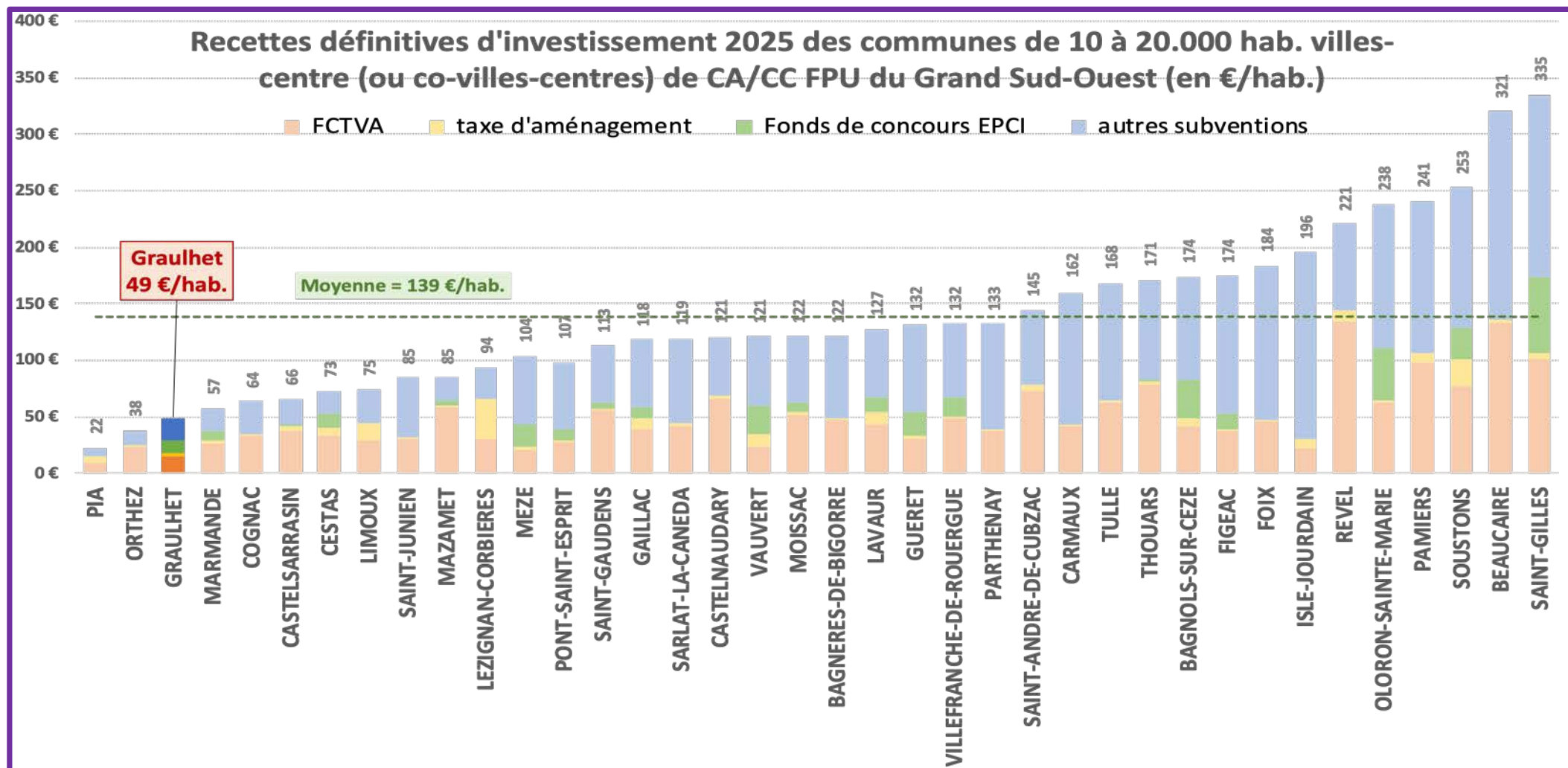
C'est sur l'ensemble de la période des 6 dernières années que les investissements de Graulhet se sont situés très en retrait sur la moyenne des villes-centre du grand Sud-Ouest. Cet écart conséquent s'est situé entre -30% au mieux et jusqu'à -75%

Dépenses d'équipement sur la période 2020-2025 (en €/hab.)



Les subventions et autres recettes d'investissement

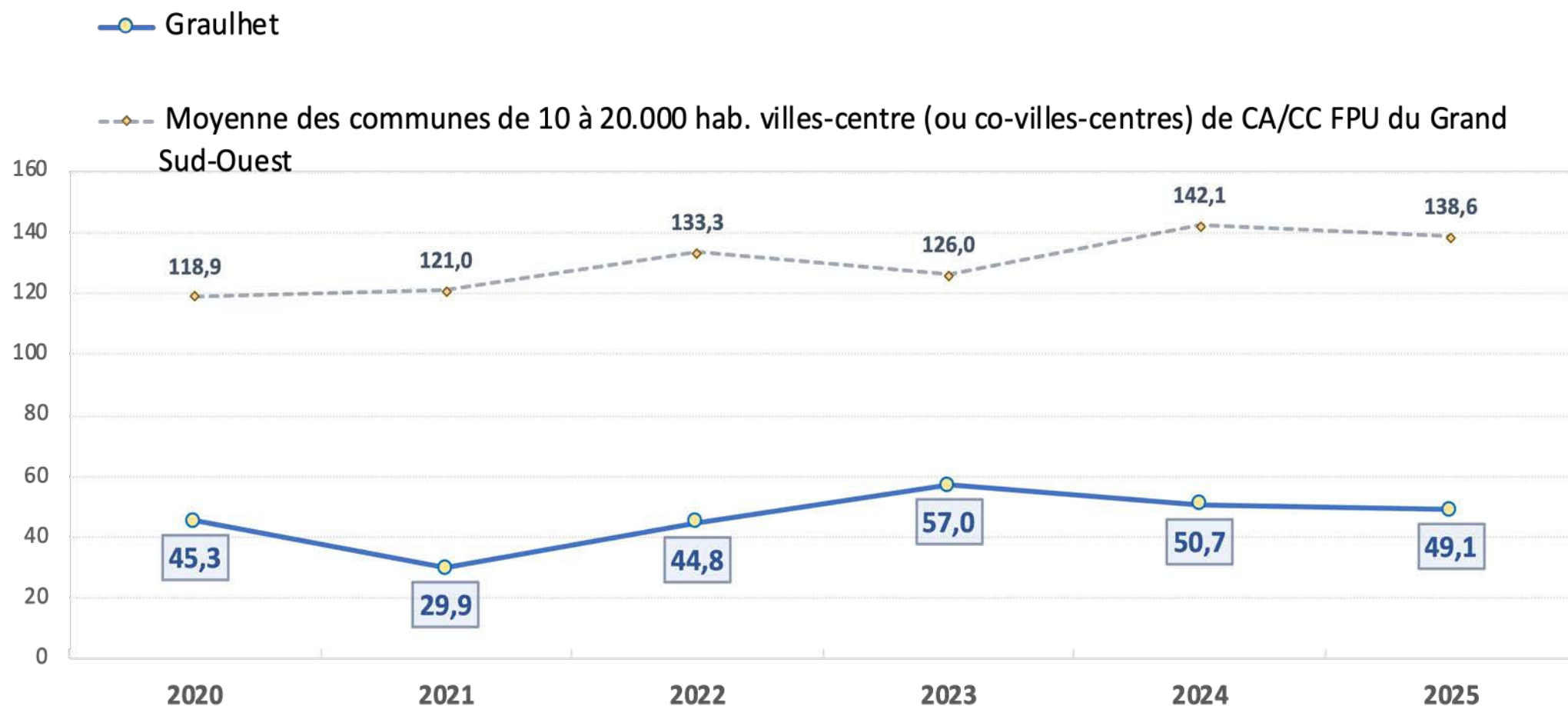
En 2025 les recettes définitives d'investissement se sont situées en antépénultième position des 38 communes à peine plus du tiers de la moyenne de l'échantillon.



Evolution des recettes d'investissement

Sur toute la période des 6 dernières années, les recettes définitives d'investissement n'ont jamais atteint la moitié de la moyenne des communes comparables.

Recettes définitives d'investissement sur la période 2020-2025 (en €/hab.)



Structure des CA/CFU successifs (2020-2025)

Avec une épargne trop modeste, la commune a non seulement réduit durablement ses capacités d'investissement mais elle a également réduit son fonds de roulement sur 5 des 6 exercices passés en revue, le divisant par deux entre 2020 et 2025.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 à 2025

AN	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	Fonds de roulement
2020	Dépenses de gestion 8,82 M€ Frais financiers 0,38 Épargne brute 1,10 M€	Remboursement d'emprunt 1,30 M€ Investissements 0,93 M€	-0,40 M€
2021	Dépenses de gestion 9,36 M€ Frais financiers 0,36 Épargne brute 1,13 M€	Remboursement d'emprunt 1,28 M€ Investissements 1,81 M€	-0,95 M€
2022	Dépenses de gestion 10,15 M€ Frais financiers 0,37 Épargne brute 1,32 M€	Remboursement d'emprunt 1,29 M€ Investissements 2,54 M€	-0,34 M€
2023	Dépenses de gestion 10,65 M€ Frais financiers 0,40 Épargne brute 0,93 M€	Remboursement d'emprunt 1,25 M€ Investissements 1,40 M€	-0,16 M€
2024	Dépenses de gestion 10,50 M€ Frais financiers 0,42 Épargne brute 1,24 M€	Remboursement d'emprunt 1,20 M€ Investissements 1,78 M€	+0,36 M€
2025	Dépenses de gestion 11,14 M€ Frais financiers 0,41 Épargne brute 1,65 M€	Remboursement d'emprunt 1,24 M€ Investissements 2,81 M€	-0,51 M€

Évolution de l'Épargne brute (hors subvention) :

- 2020 : 1,10 M€
- 2021 : 1,13 M€
- 2022 : 1,32 M€
- 2023 : 0,93 M€
- 2024 : 1,24 M€
- 2025 : 1,65 M€

Évolution des Recettes définitives (hors subvention) :

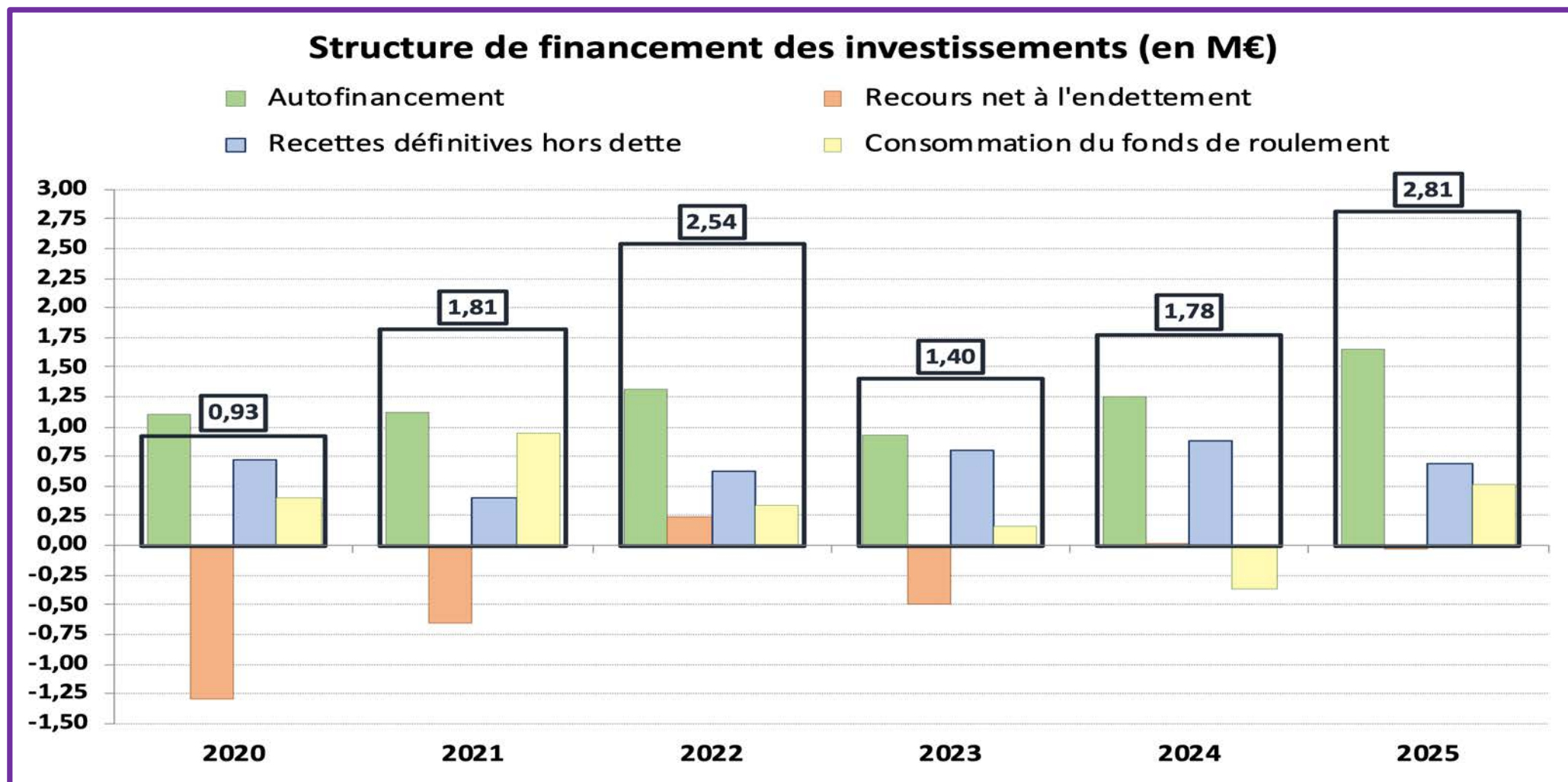
- 2020 : 0,73 M€
- 2021 : 0,40 M€
- 2022 : 0,63 M€
- 2023 : 0,81 M€
- 2024 : 0,89 M€
- 2025 : 0,69 M€

Évolution des Emprunts (hors subvention) :

- 2020 : 0,00 M€
- 2021 : 0,62 M€
- 2022 : 1,53 M€
- 2023 : 0,75 M€
- 2024 : 1,20 M€
- 2025 : 1,20 M€

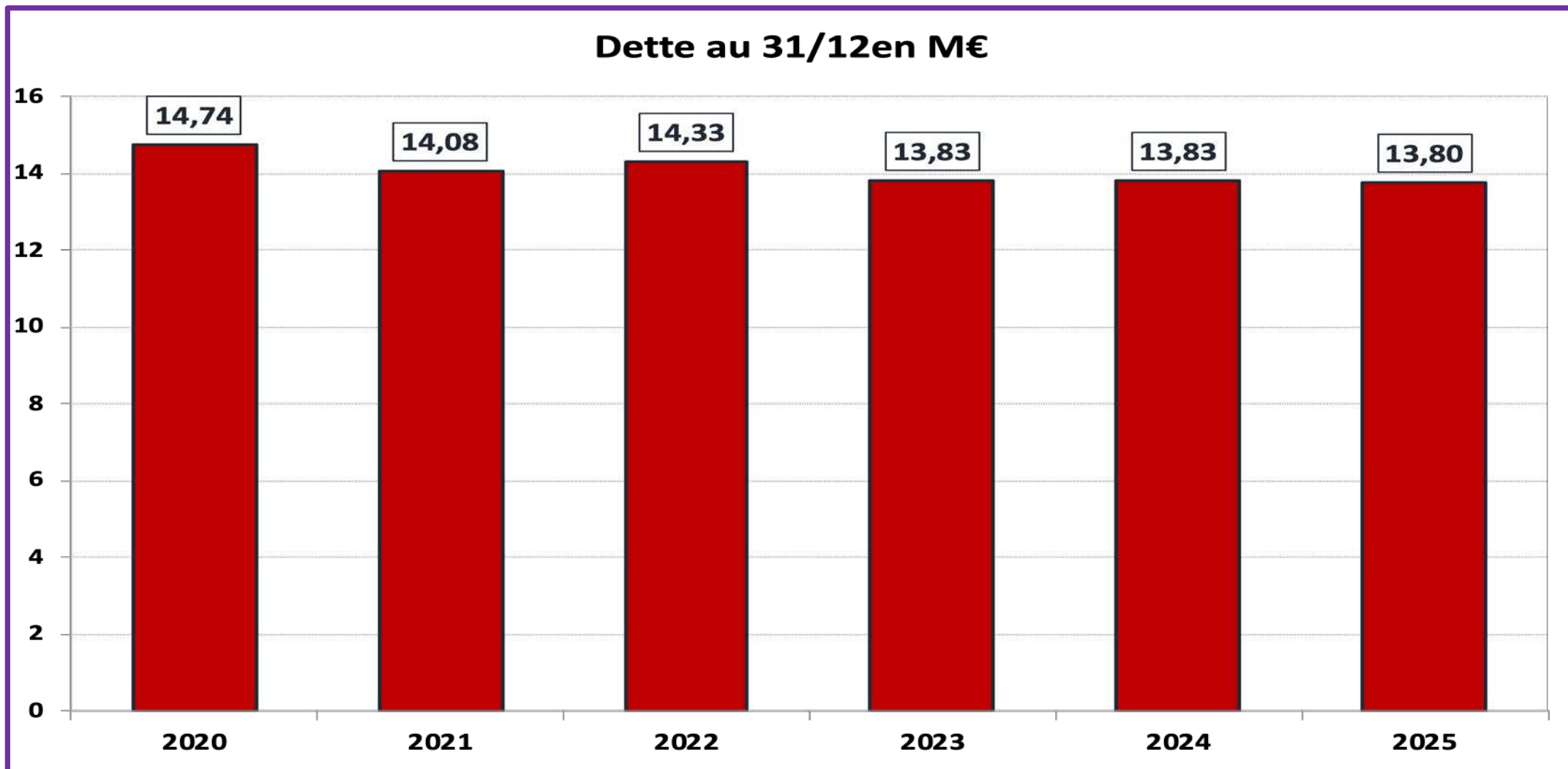
Le financement de la section d'investissement

La modestie des investissements sur toute la période et la ponction sur le fonds de roulement permet d'éviter un accroissement de la dette.



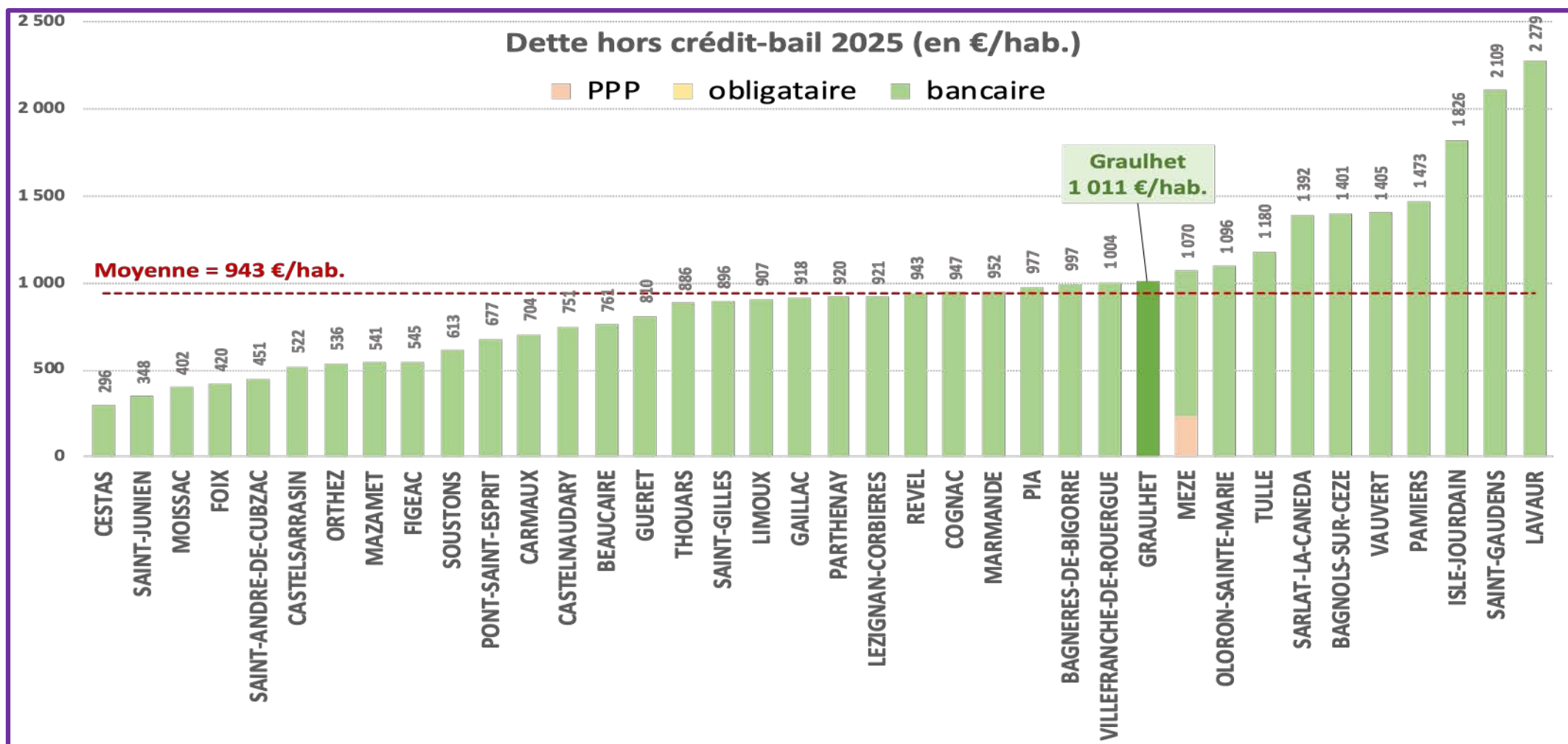
L'encours de dette

- L'encours de dette stagne sur la période mais reste élevé au regard de la modestie de l'épargne.



L'encours de dette

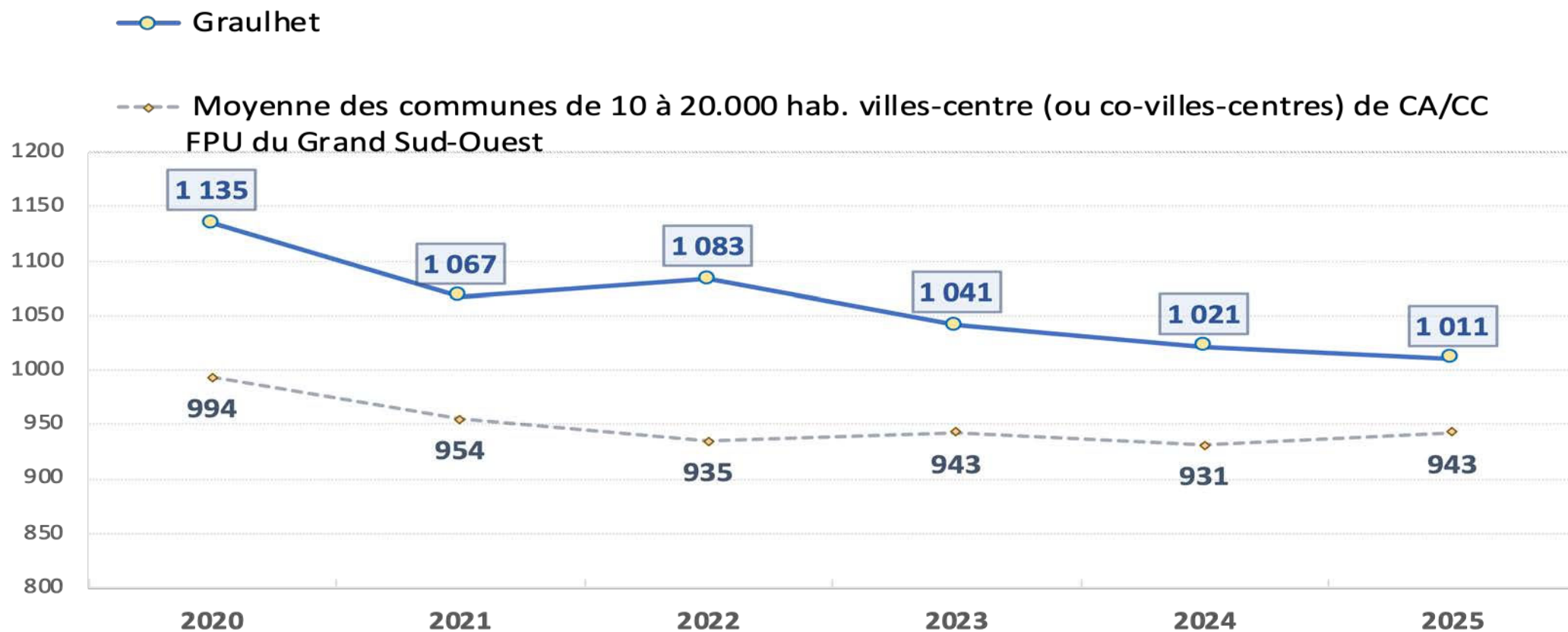
Malgré le niveau très limité des investissements sur l'ensemble des six dernières années, et l'effet de stock sur la baisse du fonds de roulement, le niveau de l'encours de dette reste supérieur à la moyenne de l'échantillon.



Evolution de l'encours de dette

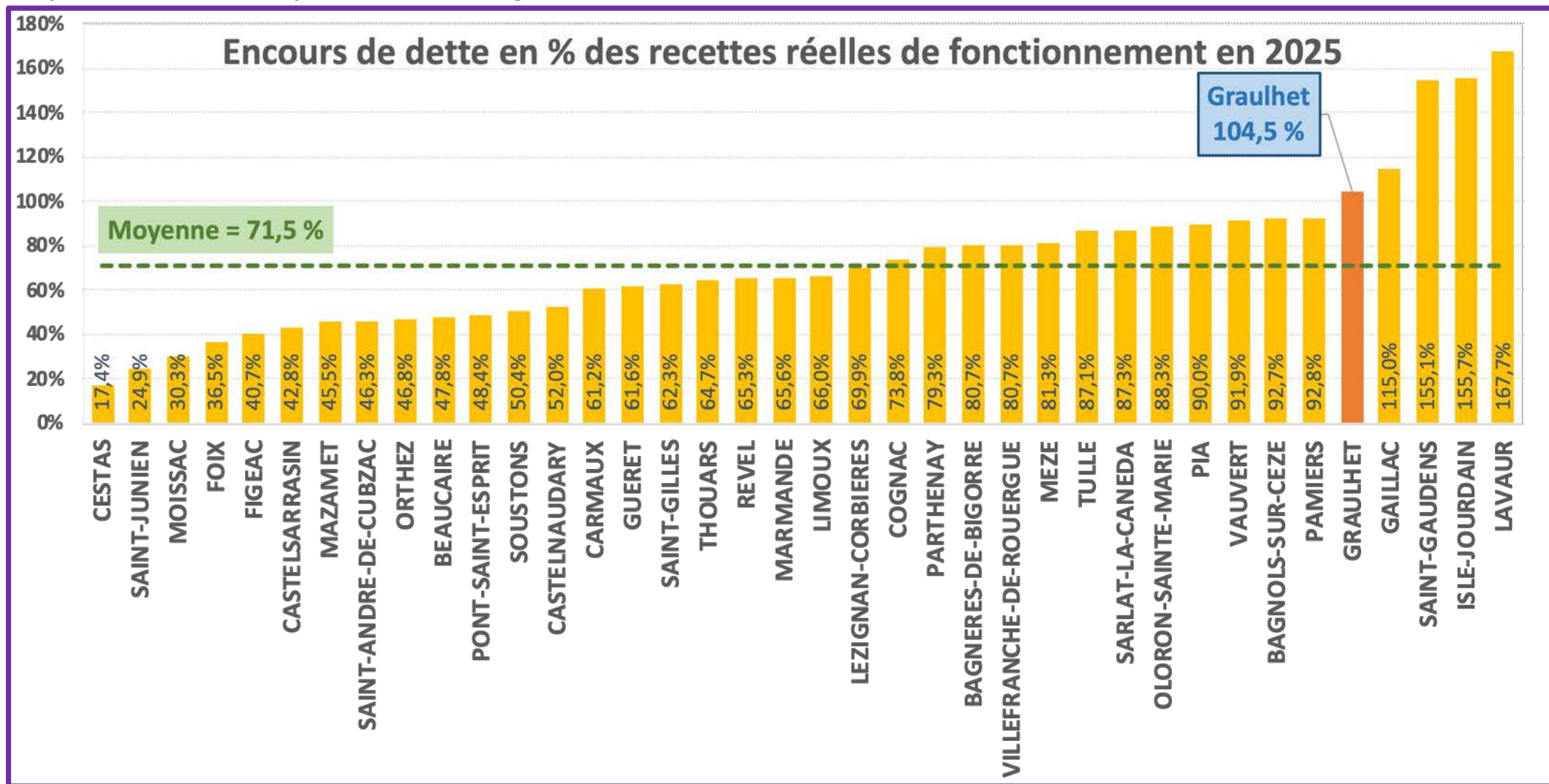
Sur toute la période, l'encours de dette est resté supérieur à la moyenne de l'échantillon dont il s'est un peu rapproché.

Dette hors crédit-bail sur la période 2020-2025 (en €/hab.)



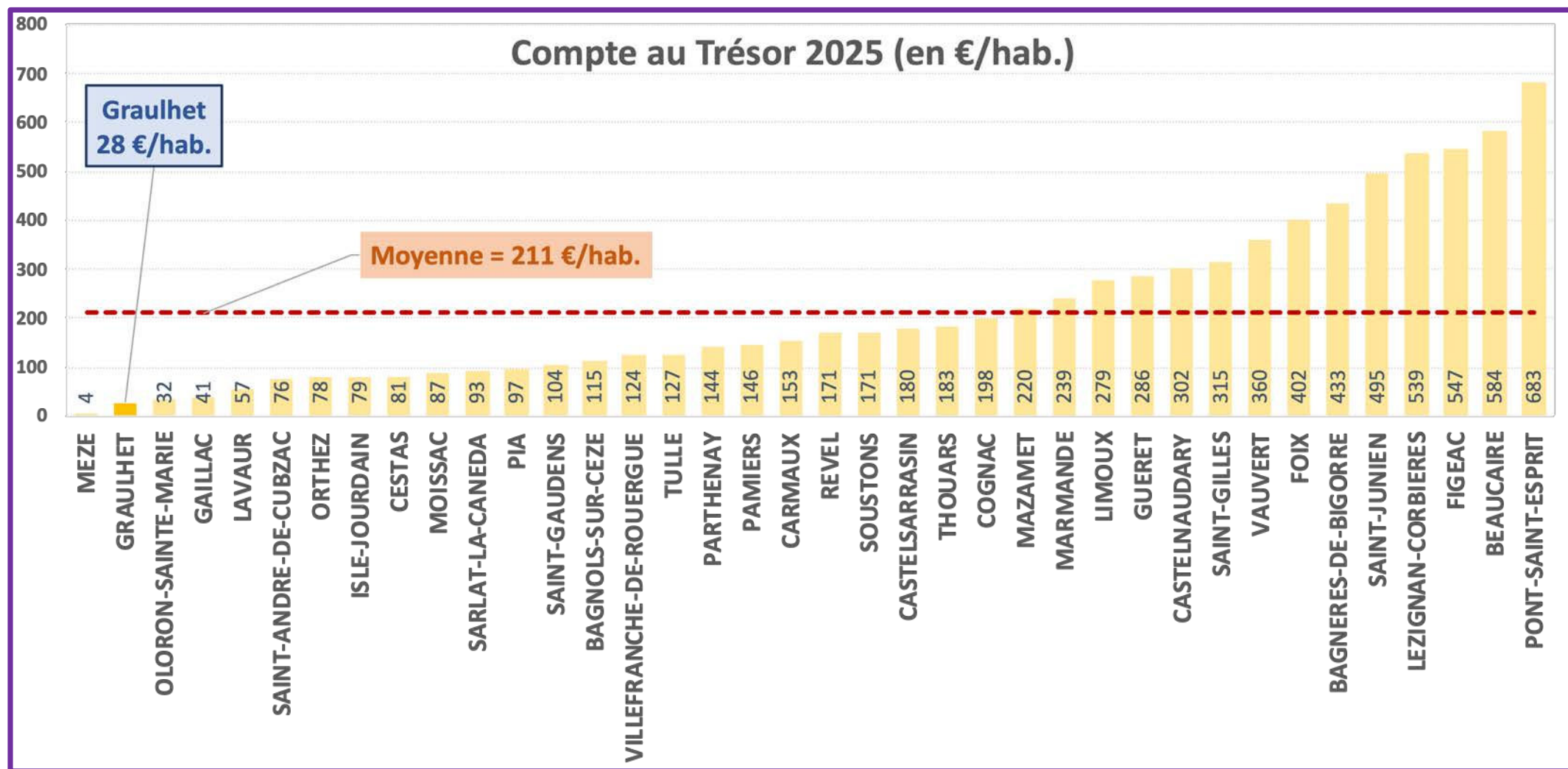
Indice volumétrique d'endettement

Sur ce ratio suivi attentivement par les préfetures dans le cadre du réseau d'alerte, Graulhet reste la 5^{ème} commune aux ratios les plus lourds et elle dépasse le seuil de vigilance de 100%.



Le compte au Trésor

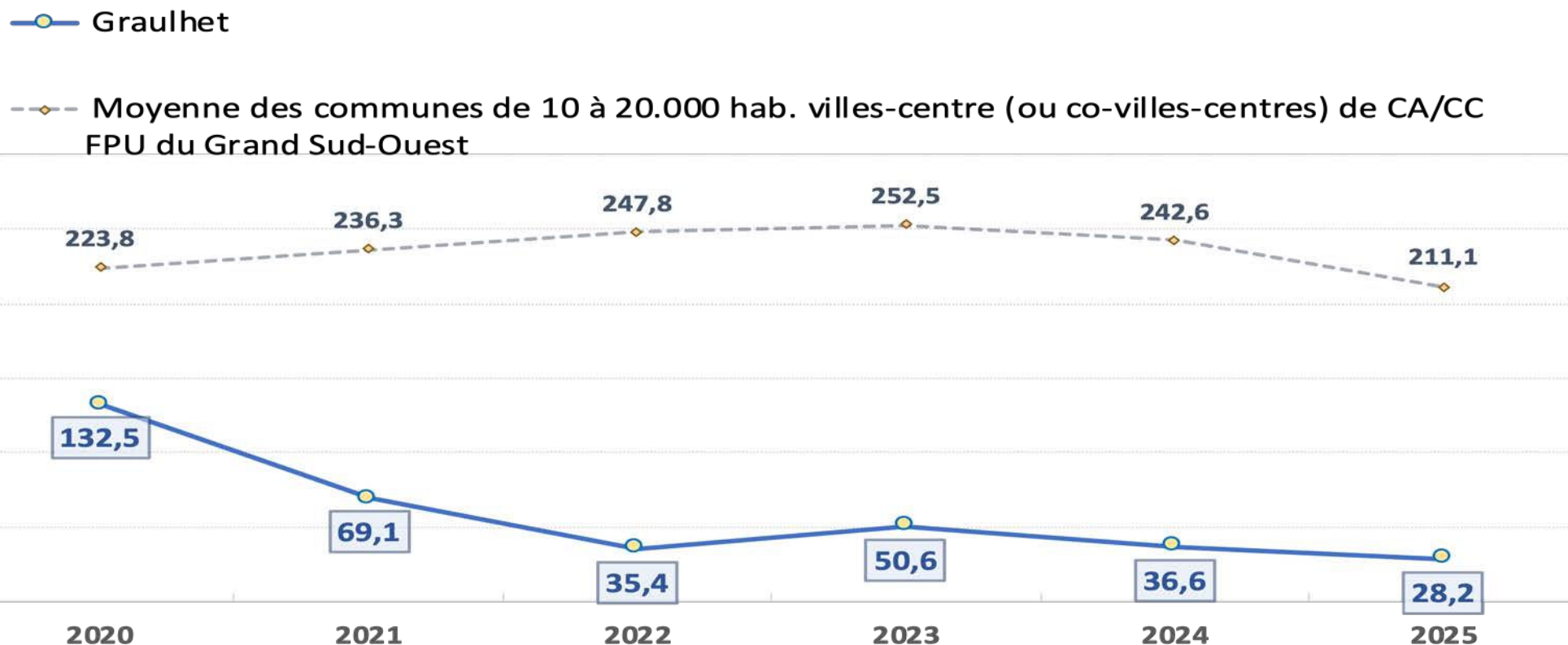
Au 31 décembre 2025, le compte au Trésor de Graulhet est particulièrement bas, posant clairement la question d'un respect des délais de paiement.



Evolution du compte au Trésor

Ce qui est particulièrement marquant, c'est que cette encaisse qui, fin 2020, était déjà inférieure de plus de 40% à la moyenne des communes comparables est près de 8 fois inférieure à la clôture du dernier exercice.

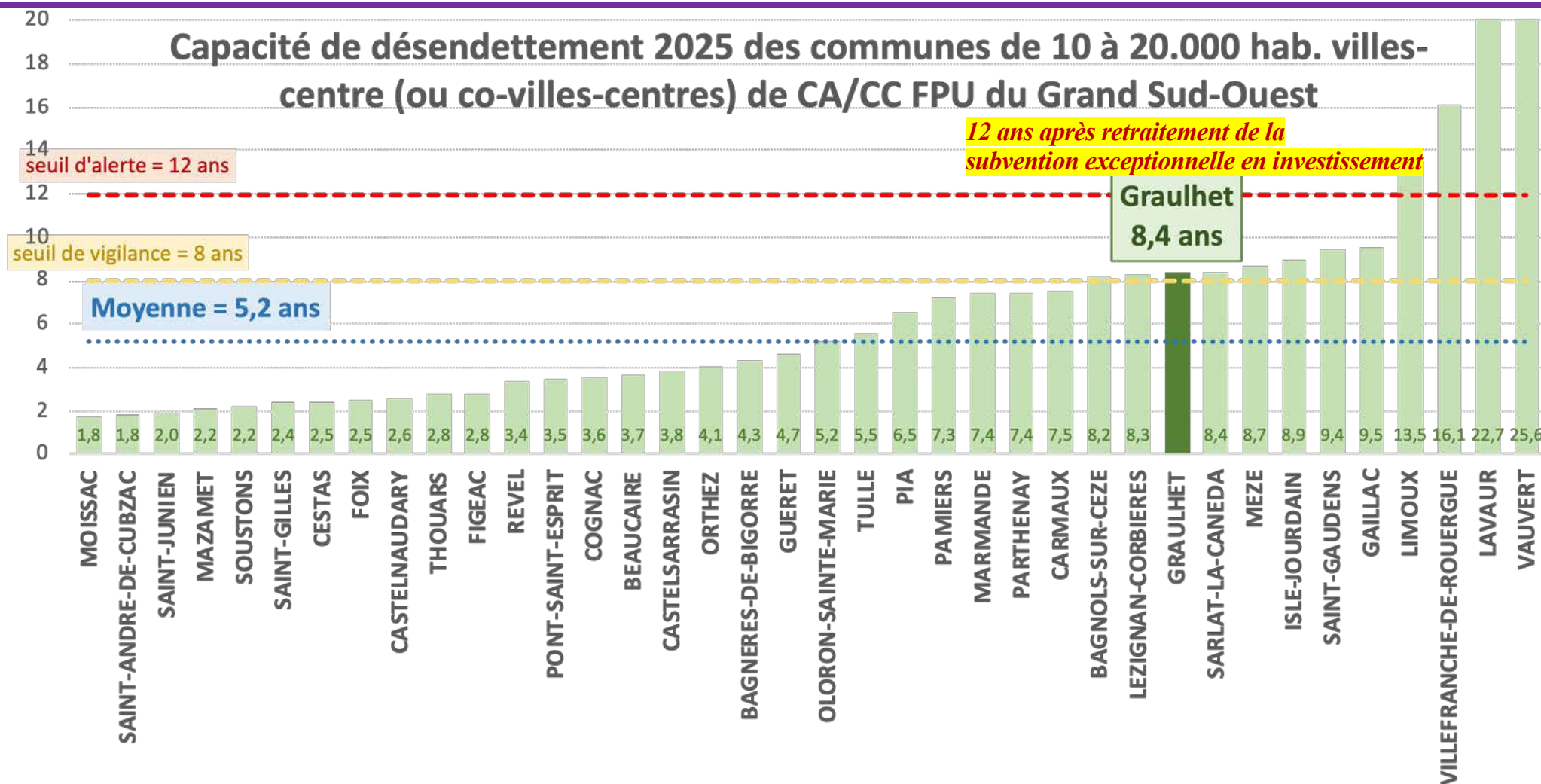
Compte au Trésor sur la période 2020-2025 (en €/hab.)



La capacité de désendettement

Le ratio principal de solvabilité affichait fin 2025 un positionnement au delà du premier seuil de vigilance de 8 ans et qui est même porté à 12 ans si l'on retraits la subvention exceptionnelle en section d'investissement.

Capacité de désendettement 2025 des communes de 10 à 20.000 hab. villes-centre (ou co-villes-centres) de CA/CC FPU du Grand Sud-Ouest



Evolution de la capacité de désendettement

Avec 3 exercices au-delà de la zone de vigilance et de surcroît trois exercices au-delà du seuil d'alerte, la situation peut être considérée comme précaire, sachant que les investissements ont été durablement réduits et que les marges de manœuvre sur le fonds de roulement ont déjà été utilisées.

Capacité de désendettement sur la période 2020-2025

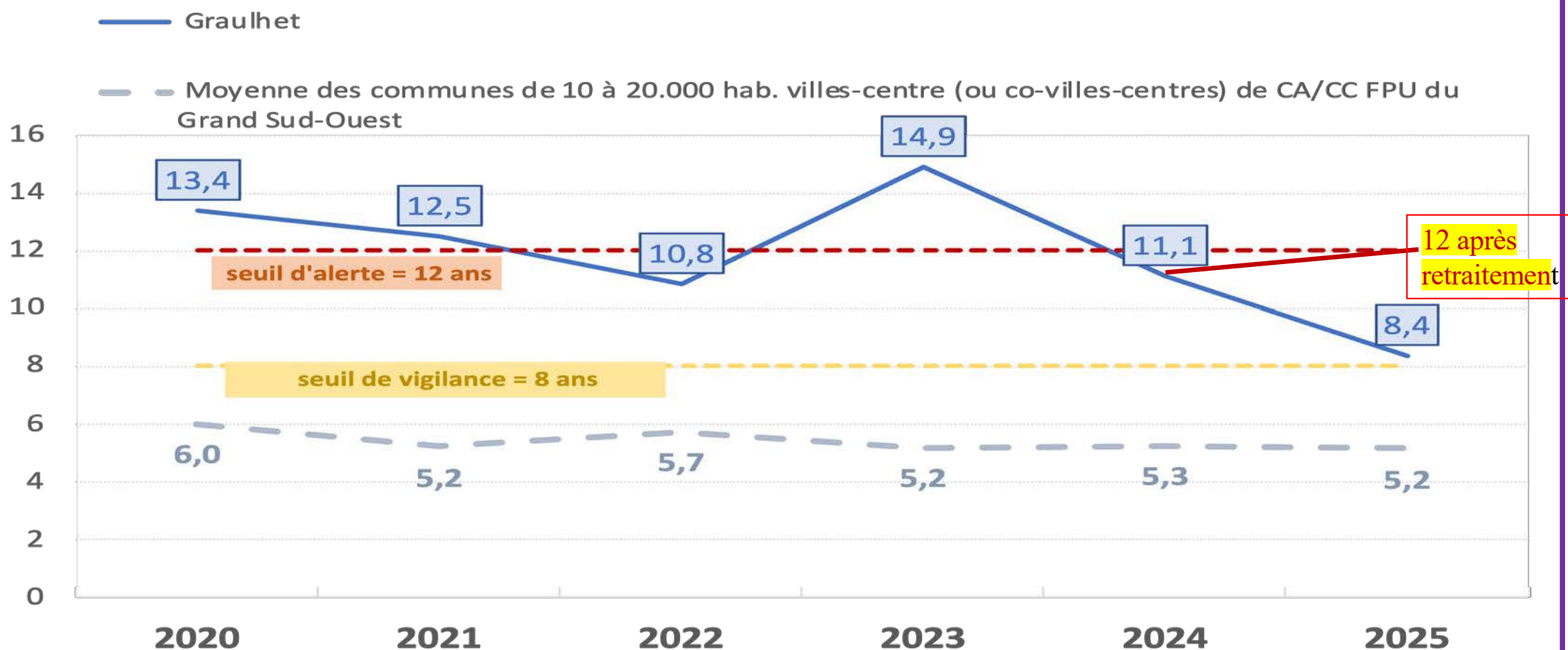
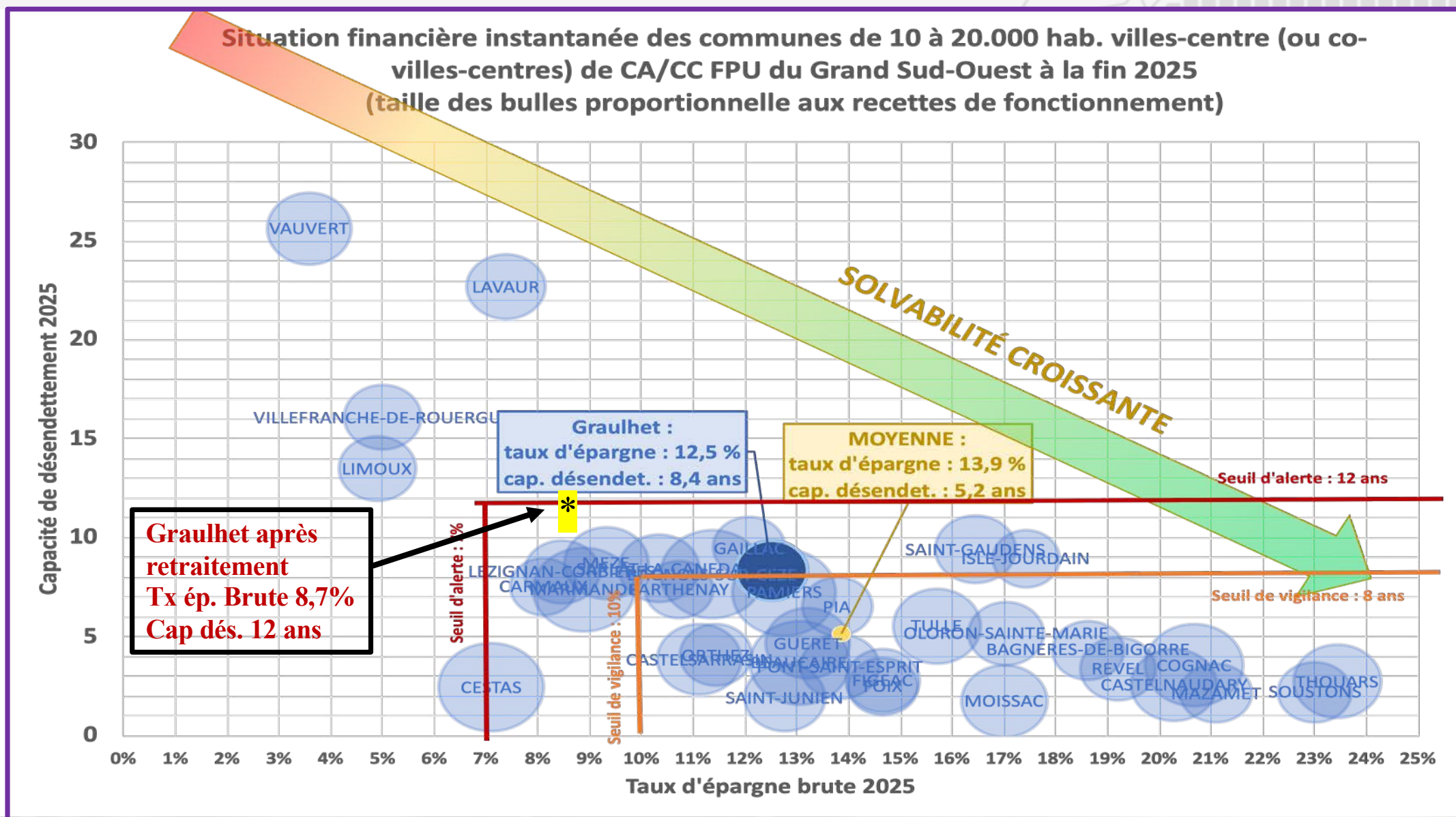


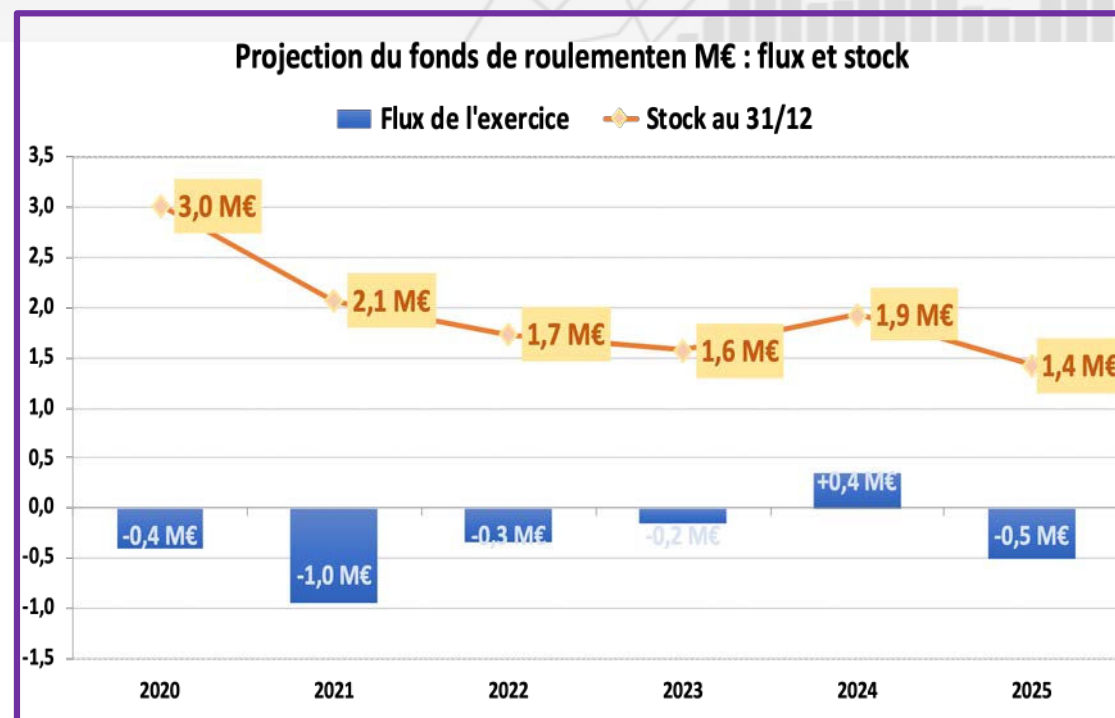
Tableau de synthèse de la solvabilité



Evolution du fonds de roulement et des restes à réaliser

. Le fonds de roulement a été réduit sur 5 des 6 exercices, permettant de ne pas renouveler l'encours de dette mais c'est un effet de stock qui ne peut plus être renouvelé. Cette baisse progressive du résultat brut de clôture induit une plus grande difficulté à prendre en charge les restes à réaliser et **en 2024 le résultat net de clôture est même négatif sans atteindre toutefois -5% des recettes réelles de fonctionnement (-1,7%)**

De surcroît les restes à réaliser de recettes de subventions reportées inscrits chaque année entre 2021 et 2024 sont nettement supérieures aux subventions effectivement encaissées l'année suivante (dont 3 années consécutives à près de 200%) posant la question de leur sincérité



	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Reports de dépenses	1 439 604 €	1 320 877 €	1 165 411 €	1 410 060 €	2 726 682 €	1 183 171 €
Reports d'emprunts		532 000 €				
Reports de recettes définitives (subventions à recevoir)	118 830 €	669 846 €	596 386 €	560 426 €	585 133 €	785 639 €
Fonds de roulement au 31/12	3 016 806 €	2 066 191 €	1 729 882 €	1 570 213 €	1 930 673 €	1 424 287 €
TOTAL = RESULTAT NET	1 696 033 €	1 947 160 €	1 160 858 €	720 579 €	-210 876 €	1 026 754 €

SUBVENTIONS (COMPTE 13) TITREES	299 033 €	210 008 €	338 393 €	302 269 €	285 333 €	419 943 €
RESTES A REALISER SUBVENTIONS N-1 / REALISATIONS N		56,6%	197,9%	197,30%	196,41%	139,34%

Anomalies budgétaires

Le budget 2020 a repris les résultats anticipés de l'exercice 2019 mais en omettant la reprise des restes à réaliser qui apparaissent à zéro en méconnaissance de l'article L 2311-5 du CGCT qui imposent une reprise anticipée complète.

Le budget primitif 2025 était en déséquilibre, les ressources propres de la section d'investissement (2.328.670 €) ne couvrant pas le besoin de financement de la section d'investissement (1.303.999,91 €) auquel s'ajoutait en droit le besoin de couverture de l'exercice antérieur (1.954.687,97 €) soit un total de 3.258.687,88 €. L'annexe budgétaire IV C-1-1 a omis la prise en compte de ce dernier poste.

A noter également que le budget primitif 2024 était équilibré mais que l'équilibre a été surestimé à 1.986.000 € alors qu'il n'était que de 143.668,28, le tableau ci-contre n'ayant pas été complété avec un solde de section d'investissement de -1.842.331,72 € à couvrir.

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 000 000,00	1 000 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)		
Solde positif : excédent de financement	-2 954 687,97	-2 954 687,97
Solde négatif : besoin de financement		
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)		
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité	-1 954 687,97	-1 954 687,97
Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité		

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 303 999,91	1 303 999,91
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)		
2 328 670,00	2 328 670,00	2 328 670,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)		
Solde positif : annuité de la dette couverte	1 024 670,09	1 024 670,09
Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)		

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A)		
montant négatif si déficit (D001)	-983 697,56	-983 697,56
montant positif si excédent (R001)		
Solde des RAR (B)		
montant négatif si déficit	-858 634,16	-858 634,16
montant positif si excédent		
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)		
Solde positif : excédent de financement	0,00	0,00
Solde négatif : besoin de financement		

Analyse des balances du compte de gestion du budget principal

La situation de trésorerie est préoccupante sur les dernières années en particulier en 2023 où une ligne de trésorerie est restée tirée au 31 décembre.

L'écart conséquent entre le fonds de roulement et la trésorerie est dû à des comptes débiteurs élevés : comptes 41 redevables et 4672 débiteurs divers dont un contentieux relatif à l'ancienne régie de l'eau qui est resté figé à 683 k€ entre 2021 et fin 2024 et se situe encore à 568 k€ à fin 2025. Les comptes fournisseurs (40) est à examiner dans la mesure où sur plusieurs exercices, il n'apparaît aucun sous-compte de factures non parvenues au 31 décembre ce qui semble étonnant.

BALANCE DES COMPTES	DEBITEUR CREDITEUR					
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
RAPPEL FONDS DE ROULEMENT	3 016 806 €	2 066 191 €	1 729 882 €	1 570 213 €	1 930 673 €	1 424 287 €
515 COMPTE AU TRESOR	1 721 953 €	911 456 €	468 032 €	672 711 €	496 436 €	384 322 €
519 LIGNE DE TRESORERIE	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €
40 FOURNISSEURS	24 875 €	288 050 €	139 226 €	206 040 €	58 841 €	113 321 €
dont factures non parvenues ,retenues, pénalités	24 367 €	56 533 €	26 189 €	5 370 €	11 560 €	39 626 €
40 FOURNISSEURS NET	508 €	231 517 €	113 037 €	200 670 €	47 281 €	73 695 €
41 REDEVABLES	797 581 €	525 557 €	454 083 €	400 626 €	248 596 €	438 408 €
45 COMPTES DE RATTACHEMENTS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4672 DEBITEURS DIVERS	719 630 €	711 472 €	691 073 €	702 106 €	717 566 €	606 347 €
DONT CONTENTIEUX	300 €	683 496 €	683 496 €	683 496 €	683 496 €	568 496 €
471 RECETTES NON TITREES	21 181 €	18 351 €	21 061 €	14 285 €	821 €	3 158 €





TROISIEME PARTIE

ANALYSE RETROSPECTIVE DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES



La régie des pompes funèbres

La régie des pompes funèbres en M14 ne porte pratiquement que des opérations de fonctionnement et ne porte aucune dette

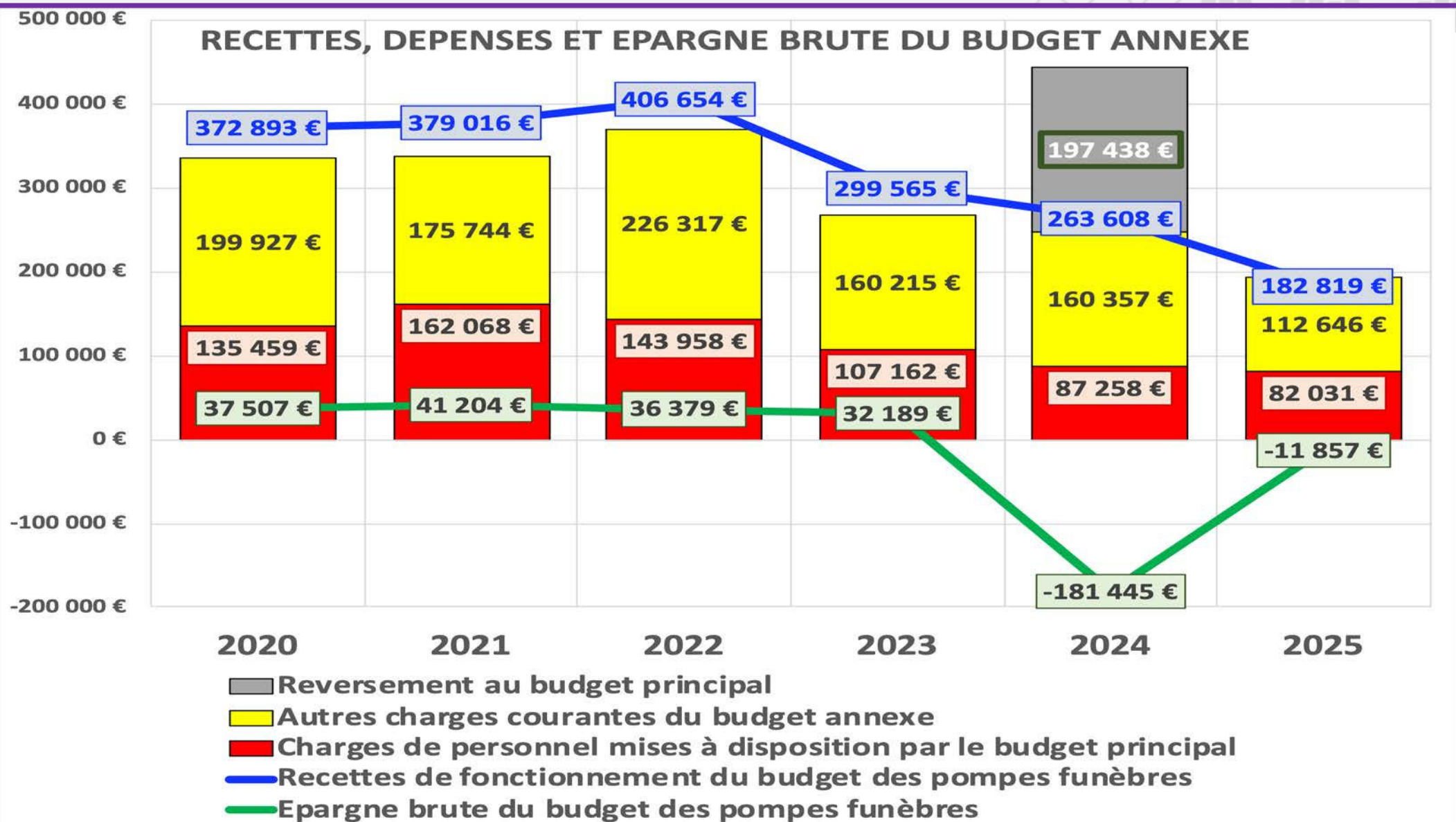
Sur les exercices 2020 à 2022 l'activité dégage un excédent de fonctionnement de l'ordre de 10% des recettes.

En 2023, l'activité commence à fléchir mais l'épargne brute se maintient en raison du fait que le budget communal qui met à disposition le personnel nécessaire à la régie des pompes funèbres réduit ses concours.

En 2024 l'activité de la régie ne se redresse pas mais alors que le budget principal est lui-même en grande difficulté, le budget des pompes funèbres lui reverse un excédent antérieur de 197 k€ ce qui n'empêche pas un résultat net négatif aussi bien du budget principal que du budget consolidé.

Enfin en 2025 les recettes du budget des pompes funèbres continuent de chuter et elles auront perdu plus de 50% en l'espace de 3 ans (de 406,7 k€ à 182,8 k€) . Le budget communal réduit à nouveau ses mises à disposition de personnel, occasionnant possiblement une sous-activité.

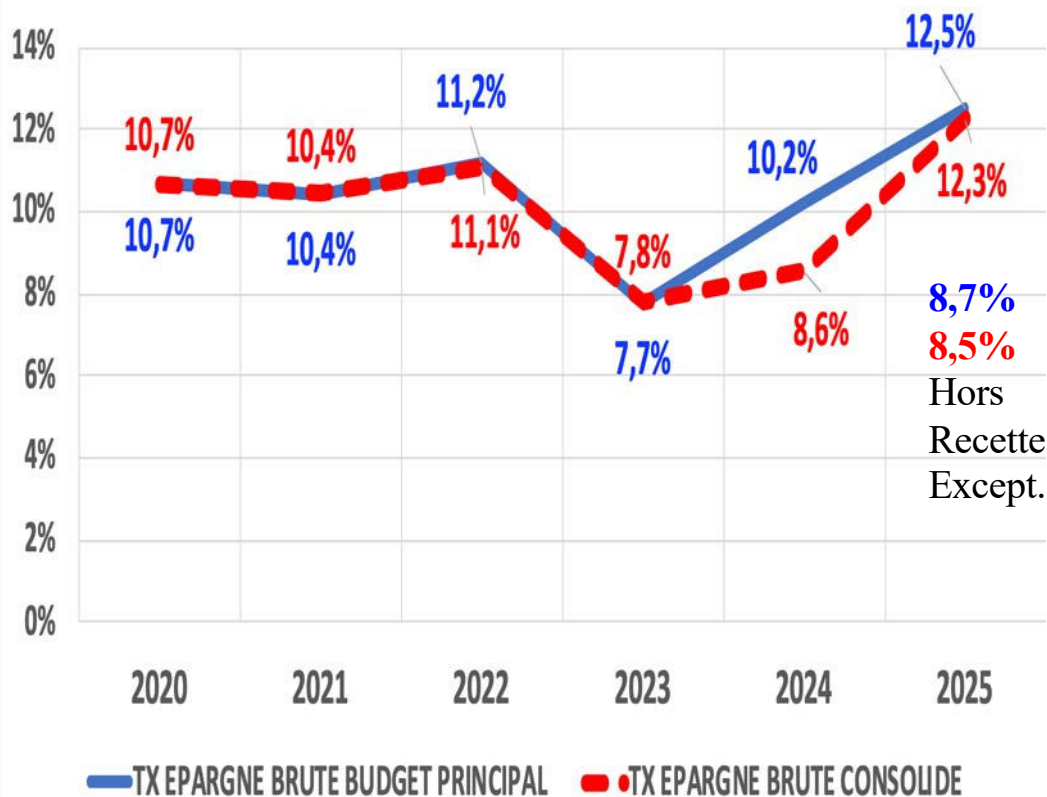
La régie des pompes funèbres



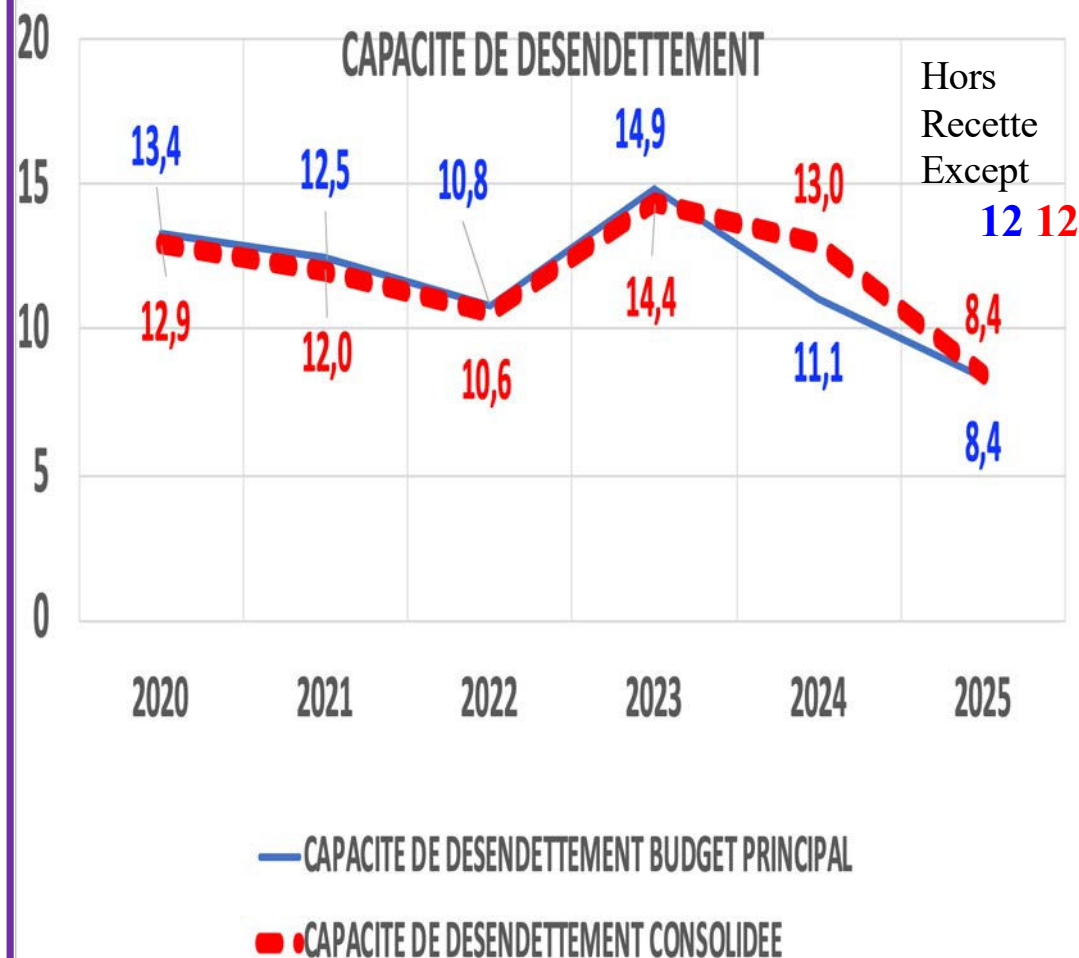
Consolidation budget communal – régie des pompes funèbres

Au total, la prise en compte de la régie des pompes funèbres ne modifie pas fondamentalement la perception d'ensemble, sauf en 2024 où la régie est appelée à soutenir le budget principal, alors qu'elle ne dispose pas des moyens nécessaires.

TAUX D'EPARGNE BRUTE



CAPACITE DE DESENDETTEMENT



Synthèse de l'analyse rétrospective

A fin 2025, la ville de Graulhet est dans une situation financière préoccupante : les deux indicateurs principaux, le taux d'épargne brute à 12,5% et la capacité de désendettement à 8,4 ans n'ont affiché une amélioration par rapport aux années précédentes qu'en intégrant en recettes réelles de fonctionnement une subvention exceptionnelle de 500.000 € notifiée par l'Etat et qui est par essence non récurrente. En basculant cette opération en investissement, les ratios effectifs, pouvant être comparés à ceux des années précédentes, sont de 8,7% de taux d'épargne brute et 12 ans de capacité de désendettement.

La précarité de cette situation financière et budgétaire doit également prendre en compte plusieurs facteurs aggravants

- ⇒ Sur chacun des six derniers exercices (2020-2025) , Graulhet a considérablement moins investi que la moyenne des entités comparables, à savoir les 38 communes de 10 à 20.000 habitants, villes-centres (ou co-villes centres) de communautés d'agglomérations ou de communautés de communes à FPU des deux régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Cet écart récurrent d'équipement va de -30% à -75% pendant 6 années consécutives et pourrait s'avérer pénalisant au regard des besoins d'entretien du patrimoine communal.
- ⇒ En sus de cette extrême modestie de la section d'investissement, la ville n'est parvenue à maîtriser son encours de dette qu'à la faveur de prélèvements successifs sur son fonds de roulement, opérations de stock et non de flux, par essence non reconductibles pour l'avenir. Et en dépit de ces opérations, le niveau des intérêts de la dette apparaît élevé, au regard de la moyenne des villes comparables.
- ⇒ Au regard du fonds de roulement déjà abaissé à l'issue de l'exercice 2025, l'encaisse de la ville se situe encore en retrait, en raison d'une part de créances non recouvrées d'une part sur les redevables et d'autre part sur des débiteurs divers sur lesquels existent d'importants contentieux qui ne sont que partiellement provisionnés.
- ⇒ Les marges de manœuvre fiscales sont extrêmement limitées, le taux consolidé de foncier bâti du territoire affichant 69,79% (hors Gemapi), à savoir le deuxième plus élevé des 38 communes comparables, à très exactement 30 points au-dessus de la moyenne nationale qui est de 39,79% pour 2025. Et sur ce total consolidé, la ville de Graulhet a cédé en 2021 18,75 points de taux de foncier bâti à la communauté d'agglomération, en échange d'une attribution de compensation figée, se privant ainsi, à due proportion, de la revalorisation annuelle des bases foncières et majorant de surcroît son potentiel fiscal ce qui a entraîné un manque à gagner en matière de péréquation.